

PROBLEMES DE LA CROISSANCE
ECONOMIQUE D'HAITI

par

Musset Pierre-Jérôme

Thèse présentée à la Faculté
des Sciences Sociales de
L'Université d'Ottawa pour
l'obtention de la Maîtrise
en Economique.



Ottawa, Ontario, 1970

UMI Number: EC55542

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

UMI[®]

UMI Microform EC55542
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

TABLE DES MATIERES

Chapitre	Page
INTRODUCTION	vi
I LE SOUS-DEVELOPPEMENT ET L'ECONOMIE D'HAITI ..	1
A. Historique et Nature du Sous-Développement	1
B. Aspects Economiques du Sous-Développement	4
C. Aspects Extra-Economiques du Sous-Développement	10
D. Comment Mesurer le Sous-Développement?	14
E. Les Implications du Sous-Développement	20
F. Le Cas d'Haïti	24
1. Population et Production	27
2. Structure de l'Emploi	29
3. Sous-Développement des Ressources Naturelles et Humaines	32
II ASPECT HISTORIQUE ET SOCIAL DU DEVELOPPEMENT D'HAITI	38
A. Aspect Historique	38
B. La Stratification Sociale et la Croissance Economique	46
III ASPECT POLITIQUE ET INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT D'HAITI	54
A. Préoccupations Militaires	54
B. Guerres Civiles et Instabilité politique	55
C. La Coopération Internationale	58
1. Quelques Exemples	58
2. Assistance Technique de l'ONU	59
3. L'Assistance Bilatérale	60
4. Appréciation de la Coopération Internationale et Bilatérale	61
5. Indifférence des Organisations Internationales de Financement	63
IV ASPECT ECONOMIQUE DU DEVELOPPEMENT D'HAITI ...	69
A. Le Prix de l'Indépendance	69
B. La Perpétuelle Dette Publique	70
C. L'Economie Nationale et l'Occupation Américaine	73
D. La Libération Financière	78
E. Le Legs de l'Administration 1950-1956	79
F. Après la Crise de 1957	80

TABLE DES MATIERES		111
Chapitre		Page
V	PROBLEMES DE L'INDUSTRIE PRIMAIRE	83
	A. Importance du Secteur Agricole	84
	B. Les Facteurs Adverses	88
	C. Conditions de Progrès dans le Secteur Agricole	95
	1. La Réforme Agraire	95
	2. Création de Coopératives Agricoles	98
	3. Expansion du Crédit Agricole	100
VI	PROBLEMES DU SECTEUR INDUSTRIEL	105
	A. Obstacles Dirimants	105
	1. Faiblesse des Ressources Minières	105
	2. Faiblesse des Ressources Energétiques	107
	B. Obstacles Inhibiteurs	109
	1. Infrastructure inadéquate	110
	2. Etroitesse du Marché National	110
	3. Conservatisme du Tissu Social	112
	4. Position Dépendante de l'Economie Nationale	115
	C. Comment Surmonter les Obstacles	116
	1. L'Approvisionnement en Ressources Productives	117
	2. La Formation du Capital	118
VII	PROBLEMES DE L'EPARGNE ET DE L'INVESTISSEMENT.	124
	A. La Faiblesse de l'Epargne	124
	B. Formation d'une Epargne Nationale	126
	1. L'Epargne Réelle	126
	2. L'Epargne Monétaire	129
	C. L'Epargne Etrangère et les Investissements	132
	1. Le Tourisme	133
	2. Le Mobile des Investissements	135
	D. Investissement Public International	140
	E. Mouvement des Investissements: 1952-1965	142
VIII	PERSPECTIVES ECONOMIQUES	149
	A. Perspectives Générales de Développement	151
	B. Mesures à Prendre dans l'Avenir	157
	1. Projets du Secteur Public	157
	2. Amélioration des Finances Publiques	161
	3. Amélioration des Transports	162
	a. Transports routiers	162
	b. Modernisation des Installations Portuaires	165
	4. Curage des Canaux et Achèvement du Projet de la Vallée de l'Artibonite	166

LISTE DES TABLEAUX

Tableau		Page
1	Pourcentage de la Population et Revenu Mensuel	26
2	Population et Produit National Brut Haïti, 1804-1966	28
3	Population active par Groupe d'Occupations et Sexe Haïti, 1950	31
4	Emprunt de 1922	75
5	Exportations Haïtiennes par Secteurs d'Activité Economique 1931-1932 à 1966-1967 en Pourcentage	86
6	Dispersion Topographique et Pourcentages du Territoire	91
7	Investissements Bruts 1952-1965	143
8	Composition des Investissements pour Certaines Années Sélectionnées	146
9	Opérations du Budget de Développement au Cours des Exercices Financiers 1964-1965 et 1965-1966	147

INTRODUCTION

En Haïti, la croissance économique soulève des problèmes très variés. Un grand nombre de ces problèmes se posent également dans d'autres régions insuffisamment développées, mais certains d'entre eux - et ce sont en fait les plus difficiles - accusent une acuité particulière en ce qui concerne l'économie haïtienne.

Il demeure évident que l'économie d'Haïti repose avant tout sur un secteur agricole de subsistance, incapable de générer un processus continu de développement, alors même que ce secteur constituera vraisemblablement pour de nombreuses années à venir, la principale source de revenus de l'Etat. Le volume de la production agricole n'est pas assez important pour fournir à la population - soit directement, soit au moyen d'importations obtenues en échange d'exportation - les quantités et les catégories de marchandises nécessaires à assurer le minimum normal en matière de nutrition et d'habillement.

Haïti ne possédant que de faibles ressources minérales, le principal problème que soulève le développement économique de ce pays est celui de l'amélioration des ressources agricoles et forestières et de l'augmentation du degré d'efficacité de leur utilisation. Tout effort visant à mettre en oeuvre un programme de développement rural qui comporterait l'expansion tant de l'agriculture, des forêts

INTRODUCTION

vii

et de la pêche, que des activités complémentaires artisanales et industrielles utilisant principalement les produits agricoles, et qui comprendrait également le développement des aptitudes et de la capacité de travail de la population rurale grâce à l'amélioration de l'hygiène, de l'enseignement, et de l'organisation de la vie de la collectivité, serait donc un grand bienfait pour la majeure partie de la population. Une certaine priorité semble être accordée ici au développement rural. Cette priorité, cependant, ne signifie pas que le développement des activités propres aux populations urbaines doive être retardé.

En Haïti, l'agriculture confronte un problème sérieux consistant à subvenir aux besoins d'une population croissante au moyen de ressources du sol qui déclinent. Les méthodes de culture ruineuses dues à un manque d'éducation et les méthodes également ruineuses d'exploitation de la forêt et d'utilisation des produits forestiers, ont dénudé de grandes étendues autrefois très boisées. Les ressources forestières sont donc faibles, et la disparition de la couverture végétale a provoqué des inondations désastreuses et précipité le travail destructeur de l'érosion. Le sol a souffert de l'absence d'apport de fumier ou d'engrais, du manque d'assolement et de méthodes de culture archaïques qui, dans certains cas, correspondent à un défrichage inconsidéré. A divers endroits, cependant, les sols paraissent se prêter à une remise en valeur.

INTRODUCTION

viii

Le déboisement s'accompagne, depuis plusieurs dizaines d'années, d'un déclin régulier de la production de café qui est le principal produit d'exportation et à la culture duquel le pays se prête naturellement à partir de 500 mètres d'altitude.

La propriété paysanne, qui se partage la majeure partie des terres non occupées par des plantations, est de faible étendue et très souvent morcelée à l'extrême. Les taxes à l'exportation dont sont frappés les principaux produits pèsent lourdement sur le producteur, qui est également victime, en ce qui concerne le crédit, de pratiques usurières. Comme les difficultés de transport et divers autres facteurs donnent lieu à des pratiques ruineuses en matière de commercialisation, les frais de mise en vente des produits agricoles atteignent dans bien des cas un niveau presque prohibitif, ce qui a pour effet de ne laisser souvent au producteur qu'une rentrée nette en espèces dérisoire.

L'état arriéré de la technique caractérise aussi en Haïti la pêche en mer dont le rendement est beaucoup moins élevé qu'il ne devrait l'être, au point que cette activité ne parvient pas encore à satisfaire les besoins de la consommation locale.

Les mines et l'industrie manufacturière sont peu développées. Les industries n'ont pas encore atteint un stade avancé du point de vue technique, et elles fonctionnent à faible capacité pour répondre à la demande locale de

INTRODUCTION

ix

certaines produits de consommation élémentaires. Par contre, la production artisanale d'articles de luxe, notamment d'articles en sisal et en acajou destinés à l'exportation, a accusé récemment une augmentation sensible.

Le problème économique fondamental qui se pose en Haïti provient de la pression constante exercée par la population qui s'accroît régulièrement et dont le niveau d'éducation est inadéquat, sur des ressources naturelles précaires et limitées. Dans ces conditions, le revenu réel par habitant est extrêmement faible, et le revenu familial de la grande masse de la population suffit à peine à satisfaire aux besoins élémentaires dans les domaines de la nourriture, de l'habillement et du logement. Il s'ensuit que la formation de capital est très lente et incapable de fournir les moyens qui seraient nécessaires à la mise en oeuvre d'entreprises de développement exigeant des investissements substantiels.

Le niveau général de vie est déjà si faible qu'il n'est pas possible de l'abaisser davantage. De ce fait, les possibilités d'élargir l'assiette de l'impôt en vue d'accroître les revenus de l'Etat se trouvent sérieusement compromises. Ces revenus sont faibles et il est nécessaire de les ménager soigneusement pour les besoins courants essentiels, de sorte qu'il en reste très peu pour des dépenses de capital.

Les soins médicaux fournis à la population rurale sont nettement insuffisants, et le manque de moyens

INTRODUCTION

x

d'enseignement fait que la grande majorité de la population est illettrée, et qu'à ce titre elle est gênée par des traditions antiques et des techniques de production arriérées.

Bien que la production et les exportations se soient élargies depuis quelques années, elles demeurent encore relativement peu variées, et les moyens de transport sont tout à fait insuffisants. En outre, les facilités de crédit sont minces surtout dans le domaine des crédits à long et à moyen terme pour l'agriculture, la petite industrie et l'artisanat. Cette lacune existe aussi en ce qui concerne les moyens propres à diriger vers l'investissement productif les faibles épargnes individuelles que certains secteurs de la population arrivent à constituer en dépit du niveau généralement bas du revenu.

Ce bref diagnostic de l'économie haïtienne permet d'aborder maintenant ce qui fait ici l'objet de la présente étude, savoir, les problèmes fondamentaux de la croissance économique d'Haïti.

Le premier chapitre sera consacré à une étude synthétique du phénomène du sous-développement, envisageant son historique et sa nature, ses aspects économiques et extra-économiques, les problèmes posés par le choix des critères servant à le mesurer, et quelques implications d'ordre économique, politique et social de ce phénomène. Après un essai de définition d'un pays dit sous-développé, on tâchera de mettre en relief quelques aspects théoriques du sous-dévelop-

INTRODUCTION

xi

pement applicables à Haïti.

La question du développement d'Haïti sera ensuite étudiée sous les aspects suivants: historique et social, politique et international, économique. Cette partie fera l'objet des chapitres deux, trois et quatre. Le chapitre V sera consacré aux problèmes de l'industrie primaire, les facteurs adverses qui l'affectent, ainsi qu'aux moyens propres à assurer le progrès dans ce secteur vital de l'économie haïtienne. Au cours des sixième et septième chapitres, un schéma identique sera adopté pour examiner d'une part les problèmes du développement industriel, et ceux de l'épargne et de l'investissement d'autre part.

Le chapitre VIII étudiera les perspectives économiques d'Haïti, ainsi que les mesures à prendre dans le plus proche avenir. Enfin dans le chapitre terminal, le neuvième, on essaiera de mettre au point une stratégie de la croissance économique d'Haïti.

CHAPITRE PREMIER

LE SOUS-DEVELOPPEMENT ET L'ECONOMIE D'HAITI

A. HISTORIQUE ET NATURE DU SOUS-DEVELOPPEMENT

Au sein d'éminents spécialistes des sciences sociales, il existe une controverse, d'ordre sémantique surtout, quant à l'utilisation de termes tels que "développement" et "croissance" et à l'épithète appropriée qui s'appliquerait aux économies de faible envergure. Le mot "développement" a été largement utilisé en premier lieu dans la terminologie économique, mais le mot "croissance" y est apparu depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Durant l'après-guerre, les économistes utilisaient le mot "développement" pour caractériser une économie engagée dans le passage de l'étape traditionnelle et agricole à celle de la technologie moderne. Le mot "croissance" était alors réservé aux économies qui ont atteint un haut degré de maturité. Le sens plus large de ce dernier terme explique, cependant, l'actuelle tendance qui consiste à s'en servir pour caractériser à la fois les deux types d'économie.

Everett E. Hagen¹ propose de bannir de la terminologie les expressions "sous-développé" et "en voie de

¹ Everett E. Hagen, The Economics of Development, 1968, Richard D. Irwin Inc., Homewood, Illinois, p. 7.

développement" (developing); il y préfère "plus et moins développé". Les économistes de l'ONU, par contre, tendent à retenir les expressions "en voie de développement" ou "moins développé" pour remplacer "sous-développé" et "arriéré" (backward).

Le sous-développement est un phénomène qui retient l'attention des spécialistes des sciences sociales durant cette deuxième moitié du XXème siècle. Sans doute, la coexistence entre pays d'inégal niveau de développement technico-économique remonte-t-elle à la plus lointaine histoire de l'humanité. Mais il semble que le progrès de la science et de la technique, loin de rétrécir la marge entre pays équipés et pays sous-équipés, l'a au contraire élargie. Plus encore que le développement impétueux de la science et de la technique, la nature des rapports entre pays nantis et pays démunis est à l'origine de cet écart et l'a même alimenté.

Le vocable "sous-développement" a été mis à la mode au lendemain de la deuxième guerre mondiale. L'une des conséquences les plus significatives de cette guerre a été l'apparition sur l'avant-scène de l'histoire, de nombreuses entités politiques, jadis rattachées à diverses métropoles, mais constituant aujourd'hui de nouvelles nations nominale-ment indépendantes. La fin des hostilités annonça donc l'ère de la décolonisation et du principe de l'auto-détermination. Mais la conquête de l'indépendance ne résolut pas

automatiquement les problèmes sociaux et économiques que confrontaient ces nouveaux peuples libres. Il s'avéra que le décalage entre le niveau de vie et de culture des peuples du tiers monde et celui des pays avancés, revêtait un aspect dramatique. Il fallait trouver une explication rationnelle à ce fait majeur et inquiétant de notre époque.

Les économistes se prononcèrent les premiers sur la nature du sous-développement. Leur approche du phénomène consistait à l'étudier de l'intérieur. On eût dit, en empruntant au vocabulaire philosophique, la méthode de l'introspection. Ils mettaient l'accent sur les caractéristiques internes du sous-développement et en décrivaient le fonctionnement, le considérant comme un phénomène autonome, régi par son propre mécanisme, "au lieu d'une saisie d'ensemble, une méthode descriptive, portant sur ses aspects fonctionnels, et 'mettant entre parenthèses' ses aspects relationnels"².

Le mérite revint aux sociologues d'avoir éclairé les aspects relationnels du sous-développement et de l'avoir appréhendé en tant que fait total, ni économique, ni social, mais un fait qui affecte une nation dans ses multiples rapports avec les autres nations environnantes d'un grand potentiel industriel. Mais les sociologues sacrifièrent

2 Rony Durand, Regards sur la Croissance Economique d'Haïti, Introduction, 1965, Tome I, Imprimerie des Antilles, Port-au-Prince, p. 29.

LE SOUS-DEVELOPPEMENT ET L'ECONOMIE D'HAITI

4

à l'unilatéralité en privilégiant les aspects non-économiques du sous-développement, notamment les facteurs sociaux, culturels, psychologiques.

Il faut réconcilier les deux écoles: l'école "Economiste" et l'école "Sociologique". Entre les vues unilatérales de l'une et de l'autre, il y a place pour une appréhension cohérente et globale du sous-développement qui, vu sous cet angle, apparaît comme un phénomène économique, rattaché au social par de multiples liens et impliquant des conséquences d'ordre sociologique, idéologique, culturel. En outre, l'étude du système économique avancé s'avère indispensable pour saisir à sa racine le sous-développement. Il ne suffit pas de comprendre le monde environnant; il importe surtout de changer le paysage, de bouleverser les structures vétustes qui alimentent la sclérose de la pensée et paralysent tout effort novateur destiné au relèvement du niveau de vie et de culture des peuples qui aspirent au bien-être économique et social .

B. ASPECTS ECONOMIQUES DU SOUS-DEVELOPPEMENT

Le sous-développement peut être caractérisé, du point de vue économique et dans un contexte schématique, par les principaux traits suivants: l'archaïsme et la stagnation des techniques de production; le chômage déguisé et la non rationalisation du travail humain; le taux inversement proportionnel de la croissance démographique par

rapport au rythme du progrès économique; la prépondérance des secteurs primaire et tertiaire par rapport au secteur secondaire.

Dans les pays sous-développés, la population rurale se compose en grande partie d'analphabètes qui n'ont à leur actif aucune qualification professionnelle. Leurs activités économiques reposent sur la coutume et les habitudes. L'équipement qu'ils utilisent est nettement rudimentaire et désuet. Les techniques de production demeurent archaïques et n'ont pas changé avec les progrès de la science. Les contemporains utilisent encore les méthodes culturelles léguées par les ancêtres. On ne peut donc enregistrer aucun signe de progrès économique, car les techniques de production constituent le moteur essentiel du développement économique. Il y a, certes, quelques secteurs de la population qui emploient les méthodes avancées de production, mais ils constituent une simple exception à côté de la grande majorité qui se cramponne encore au traditionalisme.

Le problème d'archaïsme des techniques de production s'aggrave du fait que d'une part, l'agriculture est pratiquée en grande partie par la population rurale, et que d'autre part, les fermiers sont rarement propriétaires des terres qu'ils cultivent. Les dimensions des terres individuelles ne dépassent pas six à huit hectares. Dans les zones où la population est très dense, les dimensions

LE SOUS-DEVELOPPEMENT ET L'ECONOMIE D'HAÏTI

6

se situent parfois entre un et trois hectares; en Haïti, par exemple, elles atteignent jusqu'à 1/5 d'hectare.

Dans les pays sous-développés, il existe aussi de grandes étendues de terres; mais ou bien elles sont gardées en friche par des citadins absentéistes qui en font une marque de prestige, ou bien elles sont cultivées scientifiquement sur une grande échelle, moyennant des salaires de famine, en vue d'approvisionner le marché international. C'est le cas, par exemple, de produits tels que le thé, le cacao, la canne-à-sucre, l'hévéa, le sisal.

La non rationalisation du travail humain engendre le gaspillage des énergies du fait qu'une masse est affectée à des tâches qu'un petit nombre peut exécuter avec efficacité. La productivité marginale demeure alors à son plus bas niveau. Ce fait est courant dans le secteur agricole où les fermiers sont parfois les membres d'une même famille qui travaillent pour leur propre compte et ne reçoivent pas de salaire. Les maigres ressources de la famille ne lui permettent pas de faire travailler ses membres à plein temps durant toute l'année. En outre, le système économique est incapable de transférer le surplus de main-d'oeuvre rurale à d'autres activités plus productives³, ce qui ne réduirait pas le volume de la production.

³ G.M. Meier et R.E. Baldwin, Economic Development, Theory, History, Policy, 1959, John Wiley & Sons, Inc., New York, p. 282.

LE SOUS-DEVELOPPEMENT ET L'ECONOMIE D'HAITI

7

Ce phénomène de sous-emploi ou d'emploi résiduel est connu sous l'étiquette de "chômage déguisé". Il se rencontre aussi dans les activités du tertiaire où les emplois d'occasion sont fort nombreux. Il y a, par exemple, les ouvriers marginaux qui s'affairent sur les quais; les adolescents qui importunent les voyageurs pour transporter leurs valises; les jardiniers improvisés qui veulent s'occuper des parterres; la meute de revendeurs qui courent les quartiers du village; et enfin la pléthore de domestiques qui encombrant les somptueuses demeures.

Le rapport de la croissance démographique au rythme du progrès économique varie inversement dans les pays sous-développés. Les deux plus grands pays à faible niveau de revenu, la Chine et l'Inde, sont caractérisés par une forte pression démographique. Il s'ensuit que la majorité de la population mondiale vit dans des espaces restreints. Il faut reconnaître, cependant, que la densité de la population est assez faible dans certains pays sous-développés d'Afrique, d'Amérique Latine et du Sud-Est Asiatique.

L'accroissement démographique non contrôlé s'opère à un rythme géométrique, tandis que la production s'accroît selon une progression arithmétique. Autrement dit, l'observation de Malthus concernant l'économie occidentale de la première moitié du XIX^{ème} siècle se vérifie dans le cas du sous-développement. En outre, les progrès de la science: médicale et de l'hygiène renforcent l'application

de la loi malthusienne.

Le cas d'Haïti mérite d'être signalé à ce niveau du raisonnement. Selon les données de l'Institut Haïtien de Statistique sur la base du recensement de 1950, la population s'est accrue à un rythme annuel de 2% durant la période 1950-1962, tandis que, pour la même période, le taux d'accroissement du revenu per capita a atteint à peine l'unité.

La prépondérance du primaire et du tertiaire sur le secondaire indique la nature même de l'économie sous-développée, une économie qui produit des matières premières agricoles destinées à des pays à haut niveau industriel. L'agriculture absorbe la quasi-totalité de la population et fournit la plus grande contribution à la richesse nationale, bien que la productivité soit très faible dans ce secteur. Dans les pays où le processus du développement économique n'est pas encore amorcé, la participation de la main-d'oeuvre à l'agriculture varie entre 65 et 85%. La principale raison de cette concentration de main-d'oeuvre dans le secteur agricole se trouve dans la priorité dont jouit la demande des peuples sous-développés pour les denrées alimentaires, les articles d'habillement et le logement. La production per capita dépasse de si peu le niveau de subsistance qu'il est indispensable d'engager le plus grand nombre dans la production des biens nécessaires à la population globale. D'un autre côté, un tout petit

LE SOUS-DEVELOPPEMENT ET L'ECONOMIE D'HAITI

9

nombre suffit à produire d'autres biens qui répondent à une faible demande.

Il arrive aussi que l'économie de certains pays sous-développés repose sur des produits primaires non-agricoles. Il s'agit, par exemple, de produits du sous-sol comme le cuivre, l'aluminium, les nitrates, le pétrole. Mais les grandes exploitations minières sont très souvent contrôlées et opérées par des intérêts étrangers qui en exportent les produits, bruts ou semi-raffinés, vers les pays hautement industrialisés.

Selon Colin Clark, le transfert de la main-d'oeuvre du primaire au tertiaire, le secteur des services, constitue à la fois une caractéristique et une conséquence de l'élévation du niveau de vie. "Un faible revenu réel per capita indique toujours qu'un faible pourcentage de la population active est engagé dans la production tertiaire et qu'un plus fort pourcentage se retrouve dans la production primaire. Un haut revenu réel per capita exige qu'un fort pourcentage de la population se consacre aux activités du tertiaire"⁴. A ce sujet, il existe un véritable paradoxe dans le cas de pays sous-développés où l'on constate un gonflement du cadre administratif inefficent, ce qui illustre la notion de l'"Etat-providence". Il en est de

⁴ Colin Clark, Conditions of Economic Progress, Macmillan and Co. Ltd., 1940, London, pp. 6 et 7. Traduction approchée de la citation.

LE SOUS-DEVELOPPEMENT ET L'ECONOMIE D'HAÏTI 10

même des activités domestiques et commerciales.

Le rapport des exportations à la production totale varie considérablement, et ce sont les produits primaires qui constituent la base de la structure de ces exportations. Comme les prix des produits primaires fluctuent davantage que ceux des produits industriels, les gains des pays sous-développés en devises étrangères, et par conséquent leur capacité d'importation, demeurent sujets à de fréquentes variations dont l'amplitude est nécessairement moins grande dans le cas d'économies plus avancées.

C. ASPECTS EXTRA-ECONOMIQUES DU SOUS-DEVELOPPEMENT

La simple observation d'une mappemonde révèle que le sous-développement se trouve surtout dans les zones tropicales ou glaciales. Ainsi en est-il, par exemple, de l'Afrique et du Groënland. En fait, c'est dans les tropiques que l'on rencontre la grande majorité des pays sous-développés, et aucun pays tropical ne figure encore sur la liste des pays économiquement avancés. Il importe cependant de signaler que le Vénézuéla a pu atteindre une étape intermédiaire de développement économique, bien que son pétrole n'ait pas encore procuré suffisamment de bien-être à la majorité de la population. D'autres pays de l'Amérique Latine aussi avancés que le Vénézuéla, comme l'Argentine, le Chili, l'Uruguay et le sud du Brésil, sont plutôt situés dans des zones tempérées.

LE SOUS-DEVELOPPEMENT ET L'ECONOMIE D'HAITI 11

Cette constatation a donné lieu à diverses théories émises par d'éminents géographes. Ellsworth Huntington, par exemple, soutient que le sous-développement de certains pays est imputable dans une large mesure aux effets du climat sur la population, et qu'un climat modéré explique le succès de l'effort humain.

Douglas H.K. Lee, de son côté, met en doute les effets défavorables du climat tropical sur le rendement de l'homme, tout en admettant que le climat des zones tropicales constitue un obstacle sérieux à l'accroissement de la productivité agricole. La raison, dit-il, est que les pays tropicaux ont tendance à pratiquer la monoculture, ce qui favorise l'épiphytie. La végétation luxuriante entretient les mauvaises herbes, et l'emploi de fertilisants y est très difficile. L'élevage est peu rentable dans les pays sous-développés,* et le rendement par tête de bétail, en lait, laine ou chair, est très bas. Les herbes tropicales et autres plantes fourragères, même si elles sont abondantes, demeurent pauvres en valeur nutritive. Aussi, en vue de l'accroissement de la productivité du bétail, l'élevage en pays tropical nécessite-t-il l'importation de fourrage ou encore - ce sera très difficile dans des zones tropicales - la production de fourrage naturel. Finalement, la chaleur affecte l'appétit du bétail et compromet les possibilités de

* Particulièrement dans les pays tropicaux.

LE SOUS-DEVELOPPEMENT ET L'ECONOMIE D'HAITI 12

conserver les produits de l'élevage⁵. Il semble donc, dans le contexte géographique et biologique, que les pays tropicaux sont défavorisés par rapport aux pays développés situés dans les zones tempérées. La technologie peut être importée, mais tel n'est pas le cas des terres et du climat.

En ce qui concerne le problème de population, les pays sous-développés sont encore à la première phase de la "révolution démographique". Au tout début du XXème siècle, le taux d'accroissement de la population était, dans les pays développés, presque aussi bas que dans les pays sous-développés. Pour le premier groupe de pays, les taux de mortalité et de natalité étaient à leur plus bas niveau, tandis que dans le cas des pays sous-développés ces deux taux étaient à leur maximum. Dans les pays plus avancés, le rythme de croissance démographique pouvait augmenter du fait soit d'un accroissement du taux de natalité, soit d'une réduction continue du taux de mortalité à mesure que progressaient la science médicale et l'hygiène publique. C'est seulement au cours du XXème siècle qu'une campagne systématique a été entreprise dans les pays sous-développés, avec l'aide de l'Organisation Mondiale de la Santé et du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, en vue d'éliminer les

5 E.E. Hagen, op. cit., pp. 163 et 164.
B. Higgins, Economic Development, 1968, W. W. Norton & Company Inc., New York, p. 212.

LE SOUS-DEVELOPPEMENT ET L'ECONOMIE D'HAITI 13

maux tels que la malaria, la tuberculose, le paludisme, la syphilis et les maladies épidémiques qui se développent aisément dans les zones tropicales.

Il existe de grandes villes modernes dans les pays sous-développés. Elles sont surtout des centres d'administration et du gouvernement, car il leur manque cette atmosphère d'activité économique intense qui caractérise les grandes villes et métropoles des pays plus avancés. A cause de la tendance à la concentration, il arrive que les villes de moindre importance revêtent un caractère de village. Bien souvent les classes moyennes y sont très faibles et comportent un petit nombre de professionnels, techniciens, gérants d'entreprise. La classe appelée "élite" constitue seulement de 2 à 4% de la population.

Tous ces aspects du sous-développement, économiques et extra-économiques, sont loin d'être statiques. Ils sont appelés à changer avec le temps, à des degrés divers et dépendant du coefficient de résistance du tissu économique et social des pays actuellement sous-développés. Lorsque ces changements auront été accompagnés de la diffusion de la technologie et d'un accroissement continu du revenu per capita, on pourra dire que le processus du développement économique est mis en branle.

LE SOUS-DEVELOPPEMENT ET L'ECONOMIE D'HAITI

14

D. COMMENT MESURER LE SOUS-DEVELOPPEMENT?

Mesurer le sous-développement constitue un problème majeur dont la complexité est due à ce grand assortiment de conditions économiques et sociales qui se rencontrent dans les pays dits sous-développés. Comme en général toute définition du concept de développement économique se réfère à un accroissement continu du revenu per capita, on serait naturellement tenté de considérer cet élément comme un critère de base pour mesurer le sous-développement.

En supposant qu'un pays sous-développé est celui dont le revenu annuel per capita se situe au-dessous de \$600, ce qui représente environ le cinquième du PNB per capita des Etats-Unis d'Amérique, on peut déceler les lacunes de ce critère. Le Vénézuéla, par exemple, ayant un revenu annuel per capita supérieur à celui de l'Irlande ou de l'Italie, pourrait être jugé apte à financer son propre développement économique seulement en "semant son pétrole". Pourtant, selon des normes établies par l'OMS, la moitié de la population vénézuélienne est sous-alimentée, et le niveau d'éducation et de santé est assez bas. L'Argentine dépasse ce pays dans les domaines de la santé, de l'alimentation et de l'éducation, mais son revenu per capita est de beaucoup inférieur à celui du Vénézuéla. En se basant uniquement sur le critère du revenu per capita, il faudrait placer le Koweït parmi les pays les plus développés.

LE SOUS-DEVELOPPEMENT ET L'ECONOMIE D'HAITI

15

Outre le critère du revenu, on peut signaler aussi celui de l'aide étrangère. Là encore, les lacunes sont évidentes. Un pays peut se déclarer sous-développé en sollicitant une aide étrangère, et être reconnu comme tel par les gouvernements étrangers ou organismes internationaux qui lui fournissent cette aide. Le Vénézuéla, tout récemment, a bénéficié de prêts de la Banque Mondiale. Le Japon, membre de l'OCDE, fournit une aide étrangère substantielle, alors que son revenu per capita est encore inférieur à celui de certains pays reconnus comme sous-développés. L'Italie et Israël sont à la fois bénéficiaires et fournisseurs d'assistance internationale.

La plupart des pays sous-développés ont de grandes villes dont l'architecture, l'urbanisme, l'activité sociale et même les aspects technologiques rappellent l'Europe Occidentale et l'Amérique du Nord, zones de concentration du développement économique. Ces pays sont aussi dotés d'établissements industriels perfectionnés, d'installations électriques puissantes, d'exploitations minières utilisant les procédés techniques modernes. Même si dans ces pays seulement un infime pourcentage de la population est engagé dans le secteur secondaire, on ne peut pas les classer parmi le groupe des sous-développés en utilisant comme critère de sous-développement l'absence d'investissement substantiel et de progrès technique.

LE SOUS-DEVELOPPEMENT ET L'ECONOMIE D'HAÏTI 16

Le sous-développement ne peut être considéré comme statique. Certains pays en retard ont enregistré durant l'après-guerre des taux de croissance qui dépassent ceux enregistrés avant eux par des pays dits aujourd'hui avancés. Il suffit de signaler l'exemple du Vénézuéla, de l'Italie, de l'Allemagne Occidentale, de l'Union Soviétique, du Japon. Ces trois derniers ne sont plus considérés de nos jours comme sous-développés.

La surpopulation ni même la densité démographique ne peuvent constituer, dans certains cas, des critères sûrs servant à mesurer infailliblement le sous-développement. La densité démographique est très élevée dans quelques pays sous-développés comme le Ceylan, l'Inde et Haïti; cependant le Congo, le Mexique, le Chili et d'autres pays pauvres accusent une densité démographique inférieure à celle des Etats-Unis d'Amérique.

Les pays sous-développés ne dépendent pas tous uniquement des exportations. Il est vrai que cette activité représente, par exemple 40% du PNB du Ceylan; mais seulement 6 ou 7% du PNB brésilien provient des exportations. Il convient de signaler aussi le critère de la malnutrition. La Birmanie et la Thaïlande sont de grands exportateurs de riz. Dans de nombreux pays sous-développés, un fort pourcentage de la population est sous-alimenté; mais dans d'autres comme l'Argentine et l'Uruguay, la teneur de la diète en calories n'est pas de beaucoup inférieure à la moyenne nord-américaine.

On peut en conclure qu'il existe, au sein des pays sous-développés, de grandes différences et même des contradictions en ce qui concerne l'utilisation d'un seul critère de mesurage du sous-développement. Ceci a contraint certains spécialistes des sciences sociales à se servir d'une typologie basée sur des indices composés des niveaux de vie. Le bureau de statistique des Nations-Unies propose un indice composé incluant la santé, la consommation alimentaire et la nutrition, l'éducation, l'emploi et les conditions de travail, le logement, la sécurité sociale, l'habillement, les loisirs et les libertés humaines. Tous ces éléments constitutifs varient d'un pays à l'autre. Les six premiers peuvent être exprimés en termes quantitatifs pour obtenir des comparaisons à l'échelon international; cependant les trois derniers, et surtout les libertés humaines, échappent à la quantification qui leur permettrait d'avoir une signification commune à tous les pays.

Malgré les difficultés d'ordre statistique et conceptuel que recèlent les critères quand ils sont envisagés isolément, il est possible de les réunir pour en faire une synthèse qui puisse refléter le mesurage du sous-développement. Il s'agit d'un concept qui ne peut être mesuré en termes absolus. Car le sous-développement est un concept relatif dont les éléments constitutifs varient d'un pays à l'autre. Dans cette perspective, le sous-développement indiquerait l'état d'un pays dont plus de la

LE SOUS-DEVELOPPEMENT ET L'ECONOMIE D'HAITI 18

moitié de la population est acculée à vivre d'une agriculture à faible productivité, par conséquent à vivre dans la pauvreté, partiellement privée du nécessaire en fait de nourriture, d'habillement, de logement, et ne jouissant pas des avantages de l'éducation, de la santé, des loisirs et des communications avec le monde moderne. Le revenu annuel per capita d'un tel pays se situerait probablement au-dessous de \$500.

Il s'ensuit que, nonobstant les différences signalées plus haut, il existe un certain consensus parmi les économistes et les spécialistes des sciences sociales connexes, quant aux caractéristiques fondamentales qui constituent le type même des pays sous-développés. Aussi conviendrait-il, en guise d'illustration, de mentionner quelques définitions suggérées par certains économistes.

Pour exprimer l'opinion de B. Higgins, il suffit de signaler que l'état de pauvreté dans lequel vit plus de la moitié de la population d'un pays sous-développé, se définit comme un niveau de vie qui, à part le strict minimum de nourriture, d'habillement, de logement, ne comporte pas de ressources pour le luxe, les loisirs, l'éducation, la maladie, la vieillesse et la perte temporaire de revenu. Cette définition ne signifie pas nécessairement que ce pays n'a jamais entrepris d'investissement substantiel, ni qu'il n'a déjà connu de progrès technique. Les critères de base les plus utiles à définir un tel pays pourraient être: la

structure de l'emploi, les différences régionales de revenu, les niveaux d'éducation et les normes alimentaires. La majorité de la population étant obligée de vivre de l'agriculture dont le rendement est faible, il s'ensuit que le pays est pauvre⁶.

W. A. Lewis pense qu'un pays est dit sous-développé lorsque la technologie y est en retard, que ses institutions ne favorisent pas les investissements, que ses ressources en capital sont faibles, que le produit per capita est bas et qu'il n'a pas encore entrepris l'utilisation de ses ressources naturelles telles que l'eau, le sol et les mines⁷.

Selon E. E. Hagen, les méthodes de production sont essentiellement rudimentaires dans un pays sous-développé. La société y est très peu réceptive, du moins dans le domaine de la technique. La production est en grande partie agricole, et l'agriculture est pratiquée surtout par les paysans, rarement propriétaires, sur des parcelles de terre réduites. Il s'ensuit que la productivité marginale est faible dans le secteur primaire. La relation population/ressources matérielles varie considérablement, ces dernières étant peu développées. Dans un tel pays, la société est peu raffinée et se caractérise par une structure politique

6 B. Higgins, op. cit., pp. 11, 16, 17 et 20.

7 W.A. Lewis, Theory of Economic Growth, 1963, Novello and Company Limited, London, pp. 19 et 20.

LE SOUS-DEVELOPPEMENT ET L'ECONOMIE D'HAITI

20

autoritaire. Enfin le taux d'analphabétisme est élevé et il y a seulement une faible classe moyenne⁸.

G. M. Meier et R. E. Baldwin soutiennent qu'un pays sous-développé peut être identifié grâce aux caractéristiques suivantes: production primaire, pression démographique, sous-utilisation des ressources naturelles, population économiquement en retard, manque de capital, économie orientée vers le commerce international⁹.

E. LES IMPLICATIONS DU SOUS-DEVELOPPEMENT

Les implications du sous-développement sont à la fois d'ordre économique, politique et social.

Les rapports entre pays développés et non développés sont des rapports de subordination, de sujétion économique-sociale et de domination entre "nations mineures" sous tutelle et "nations majeures". Il n'y a pas d'égalité au niveau des échanges économiques dans le domaine international. Selon B. Higgins, les effets défavorables du commerce international sur l'économie des pays sous-développés peuvent être imputés à l'une ou l'autre des raisons suivantes: c'est d'abord la tendance, à longue échéance, manifestée par les termes de l'échange qui se retournent contre les producteurs de matières premières et

8 E.E. Hagen, op. cit., pp. 15 à 25.

9 G.M. Meier et R.E. Baldwin, op. cit., pp. 273 à 314.

de denrées alimentaires. Cette tendance adverse réduit la disponibilité des ressources nécessaires au développement des pays affectés. Les exportations de ces pays consistent en un ou quelques produits, de sorte que la politique commerciale des pays développés devrait aider les moins favorisés à varier la gamme de leurs exportations. En outre, le marché qui absorbe la plus grande partie de ces produits est très instable, ce qui compromet trop souvent pour les petits pays leurs recettes en devises étrangères¹⁰.

Le modèle économique et social de l'Occident ne suffit plus pour permettre aux pays sous-développés de combler l'écart sans cesse croissant qui affecte leurs niveaux de vie et de culture et qui les éloigne davantage des nations industrielles. L'expérience capitaliste est une expérience historique qui a répondu aux aspirations économiques et sociales des peuples de l'Occident, voilà plus de deux siècles. Le type d'organisation économique et sociale de l'Occident ne mord pas sur la structure inédite du monde non-occidental. Il pêche principalement par référence aux aspirations humaines des peuples sous-développés, du fait de la subjectivité de ces peuples.

Lorsqu'il s'agit d'appliquer l'expérience capitaliste, il en résulte des frictions et conflits d'intérêt et de culture, ce qui donne lieu à une "dualité

10 B. Higgins, *op. cit.*, p. 268.

socio-culturelle" définie par le Dr J. H. Boeke comme le conflit qui naît de l'adaptation d'un système social importé à un système social indigène d'un autre style. Très souvent ce système peut être le plus pur capitalisme; mais il peut être aussi du socialisme, du communisme, ou une fusion des deux. Cette dualité est une forme de désintégration due à l'introduction du capitalisme dans des économies à l'état pré-capitaliste¹¹.

Les peuples des pays sous-développés, "mineurs" sur le plan technique et matériel, ont acquis la "majorité" sur le plan de la conscience, de la connaissance du monde. D'après ces peuples, leur retard s'explique du fait de l'inadéquation des structures économiques et sociales de l'Occident, de la nature des rapports qu'ils nouent avec les pays développés. Ils accusent l'Occident, injustement à notre avis, d'être responsable de leur bas niveau de vie et de culture.

Il n'y a de développement économique que par une réforme des structures existantes. S'il y a sous-développement, la solution ne peut être l'oeuvre, même pour un début, que des peuples des pays sous-développés eux-mêmes. La réforme des structures n'est possible que si les pays qui la désirent prennent le risque de les bousculer. Pour ce faire, il n'y a pas de voie tracée à l'avance, pas de

¹¹ B. Higgins, *op. cit.*, pp. 227 et 228.

formules toutes faites. Il faut innover, créer; il faut jouer, courir l'aventure, prendre un risque, mettre théoriquement et pratiquement en question le type d'organisation économique et sociale que l'Occident propose au monde sous-développé. Une telle initiative prend la forme d'un "risque historique". Hors de ce défi, le sous-développement demeurera le fait angoissant de la génération actuelle.

L'inadaptation des structures sociales, par rapport aux exigences du développement économique et social des pays sous-développés, révèle la non mobilité des classes sociales à l'intérieur même de ces pays. Cet immobilisme et la disparité des niveaux de vie et de culture entre les différentes couches de la population constituent des obstacles majeurs au progrès économique. En fait, la mobilité verticale, dans les deux directions, est intimement liée au développement économique. Toute société qui néglige de renouveler ses cadres supérieurs en opérant un recrutement parmi les éléments compétents des échelons inférieurs, condamne ces éléments à s'étioler biologiquement et culturellement. Les postes d'initiative et de responsabilité seront confiés aux descendants de la petite élite qui contrôle cette société dans les domaines économique, politique et social, alors que ces descendants d'un petit nombre de familles ne sont pas nécessairement intelligents et compétents, leur statut ne leur octroyant

pas inévitablement la science infuse. C'est le cas de signaler que dans les pays sous-développés, qui se caractérisent par une inégalité foncière des revenus, les latifundistes et les "compradores" détiennent l'appareil d'état qu'ils utilisent en vue de maintenir le statu quo et de bloquer toute velléité de développement.

La force de la tradition et de la routine exerce une influence nocive sur les structures mentales des peuples des pays sous-développés. Il n'y a pas de place chez eux pour l'innovation et l'esprit de recherches. L'aventure intellectuelle effraie les traditionnalistes et nourrit leur soupçon. Ils y voient une preuve d'irrévérence envers la coutume et la tradition. La société sous-développée pétrifie la culture, brise l'élan créateur de la pensée. Inconsciemment, elle fait l'éloge du non-savoir. En résumé, la loi fondamentale d'un pays sous-développé vu du dedans, c'est la non mobilité: celle du savoir, de la richesse nationale, des techniques de production, du développement économique.

A la lumière des considérations qui précèdent, il conviendrait maintenant de mettre en relief les principales caractéristiques du sous-développement applicables à l'économie d'Haïti.

F. LE CAS D'HAÏTI

Les plus importantes caractéristiques de l'économie

haïtienne peuvent être résumées en un seul mot: sous-développement. W. A. Lewis soutient que la révolution haïtienne de 1796-1803 a détruit une prospérité basée sur l'esclavage pour la remplacer par la pauvreté et la liberté. La nouvelle société, en effet, qui est née de cette révolution, n'a pas réussi à maintenir le niveau de production atteint durant la période coloniale. S'occupant exclusivement à la fois de la vente de produits agricoles et de l'achat de produits manufacturés, le secteur commercial ne s'est pas soucié d'investir ses profits dans les activités productives de l'économie. L'agriculture n'a donc pas pu jouer son rôle de "moteur du développement".

Ces considérations ne signifient nullement qu'une sorte d'"idéal" consisterait à essayer de retrouver la formule économique de Saint-Domingue.* Autres temps, autres conditions de production, autres structures sociales notamment. Il n'en demeure pas moins, cependant, que ce fait explique le bas niveau de vie de la population haïtienne. L'observation du tableau I révèle que 85% de la population gagne un revenu mensuel d'^{environ} \$3, ^{en 2000} tandis que seulement 1% jouit d'un revenu mensuel dépassant \$300.

* Formule de production basée sur l'esclavage.

TABLEAU I

POURCENTAGE DE LA POPULATION ET REVENU MENSUEL

Pourcentage de Population	Revenu Mensuel
85%	ENTRÉE \$ 3.00 et 20.00
8%	Entre \$20.00 et 30.00
4%	Entre \$30.00 et 70.00
2%	Entre \$70.00 et 300.00
1%	Au-dessus de \$300.00

Source: Pierre Cauvin, Conférence sur l'Economie Haïtienne, 1968, Port-au-Prince (inédit).

LE SOUS-DEVELOPPEMENT ET L'ECONOMIE D'HAÏTI

27

1. Population et Production.

Cette situation peut s'aggraver, à moins que des mesures efficaces ne soient prises en vue d'y remédier, car, selon les projections de l'Institut Haïtien de Statistique, la population en 1980 atteindrait de 7 à 9 millions d'habitants. En outre, cette population est encore au stade de la sousconsommation et ne jouit pas d'un niveau minimum de vie. La structure économique du pays et sa capacité de production sont loin de promouvoir le développement économique. Le niveau de production, comme le démontre le tableau II, est nettement insuffisant pour faire face à l'accroissement démographique.

En Haïti, il existe une distorsion fondamentale entre population active et population consommatrice. Cette dernière catégorie est de beaucoup plus forte que la première. Environ 45% de la population totale représente des jeunes de moins de 20 ans, 7% des vieillards au-dessus de 70 ans. Compte tenu des cas d'invalidité pour maladie, infirmité, chômage apparent et déguisé, le pourcentage de population consommatrice s'avère encore plus élevé; il ne serait pas exagéré de le fixer à 70% de la population totale. En Haïti, en effet, près de 7 personnes inactives sont à la charge de 3 personnes valides.

LE SOUS-DEVELOPPEMENT ET L'ECONOMIE D'HAÏTI

28

TABLEAU II
POPULATION ET PRODUIT NATIONAL BRUT
HAÏTI, 1804-1966

ANNEE	Population Million d'habitants	P.N.B. US. \$ Mill (a)	P.N.B. per capita US. \$ (a)
1804	0.50	-	-
1919	1.63	-	-
1928	2.50	-	-
1934	2.65	-	-
1937	2.66	-	-
1940	3.00	-	-
1950	3.10	262.00	77.50
1951	-	265.92	77.18
1952	-	281.00	80.00
1953	-	272.00	75.96
1954	-	294.28	80.60
1955	-	282.44	74.48
1956	-	307.10	80.84
1957	3.77	288.88	74.90
1958	3.84	311.70	76.72
1959	3.91	297.00	73.36
1960	3.99	316.18	76.38
1961	4.06	310.34	73.28
1962	4.14	333.60	77.04
1963	4.22	309.00	73.00
1964	4.31	339.00	79.00
1965	4.39	353.00	80.00
1966	4.48	-	-

(a) Dollars américains de 1954-1955.

Sources: Institut Haïtien de Statistique, Bulletins Trimestriels. United Nations, Statistical Monthly Bulletin, octobre 1967.

L'accroissement de la population consommatrice exige donc une formation de capital nouveau pour accroître le revenu indispensable à la survie de cette population plus nombreuse. L'accroissement de la population active exige lui aussi du capital nouveau pour donner à chaque homme accédant au marché du travail, l'équipement nécessaire à la production. Dans une perspective de développement à long terme, l'accroissement du revenu ne peut être sérieusement envisagé que s'il y a possibilité d'accumulation de capital. Si on ne peut faire face à un accroissement démographique qu'avec un taux d'épargne faible, on aboutit inévitablement à une économie régressive.

2. Structure de l'Emploi.

La croissance aboutit à un continuel transfert de la population active du secteur primaire vers le secteur secondaire. Or dans l'économie haïtienne, les statistiques confirment sinon une tendance contraire, du moins une situation stationnaire: la prédominance de la population engagée dans l'agriculture.

Faisant un tour d'horizon de la vie économique mondiale, Colin Clark a constaté qu'Haïti se trouvait encore au stade d'activités primaires. Les faits semblent de nouveau lui donner raison. Le recours d'Haïti à l'étranger pour son approvisionnement presque total en produits manufacturés dénonce la prépondérance de l'agriculture dans son économie; il dénote également l'insuffisance d'activités

industrielles, mais non leur inexistence. Car, même sur une très modeste échelle, Haïti peut prétendre avoir droit de cité dans le secteur secondaire et se livrer à des activités industrielles. Naturellement, cette industrie repose de tout son poids sur une infrastructure agricole. A la lumière de ces brèves considérations se dessine l'esquisse de la structure de l'emploi en Haïti.

Aux termes du recensement de 1950, la population globale du pays se chiffrait à 3,097,220 habitants. La population active, comprenant 1,705,139 habitants, est répartie de la façon suivante: 85.7% dans l'agriculture, 5.6% dans les activités secondaires et 8.5% dans le secteur des services. Un infime pourcentage de 0.2% s'adonne à des occupations inconnues.

Comme l'indique le tableau III, il y a en Haïti 1,461,227 agriculteurs; ce montant comprend environ 716,893 travailleurs engagés dans l'agriculture mais qui ne reçoivent aucun salaire; il s'agit de travailleurs familiaux non rémunérés. Ce fait est significatif de l'intensité du chômage déguisé dans les activités primaires. Il y a 85,661 artisans, ouvriers spécialisés, apprentis, et 60,530 commerçants (grossistes et surtout détaillants). Le nombre de salariés ne dépasse pas 200,000, celui des professions libérales 8,544 et 10,000 pour l'administration publique. Sans doute, de 1950 à 1968 la répartition professionnelle de la population a-t-elle changé sensiblement: par exemple,

TABLEAU III
POPULATION ACTIVE PAR GROUPE D'OCCUPATIONS ET SEXE
HAITI, 1950

GROUPE D'OCCUPATIONS	Chiffres absolus			Chiffres relatifs		
	Deux Sexes	Hommes	Femmes	Deux Sexes	Hommes	Femmes
Toutes les occupations	1,705,139	872,886	832,253	100.0	100.0	100.0
Professions libérales et techniciens	8,544	5,795	2,749	0.6	0.6	0.4
Directeurs, personnel administratif, employés de bureau	9,505	8,149	1,356	0.6	0.9	0.2
Commerçants, intermédiaires, vendeurs	60,530	6,730	53,800	3.5	0.8	6.5
Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, travailleurs agricoles	1,461,227	776,804	684,423	85.7	89.0	82.0
Travailleurs des mines et carrières	511	128	383	0.0	0.0	0.0
Conducteurs de moyens de transport	4,994	4,958	36	0.3	0.6	0.0
Artisans, ouvriers spécialisés et apprentis	85,661	39,603	46,058	5.0	4.5	5.5
Manoeuvres	10,752	5,354	5,398	0.6	0.6	0.7
Travailleurs des services personnels	59,245	23,187	36,058	3.5	2.7	4.3
Occupation inconnue	4,170	2,178	1,992	0.2	0.3	0.2

Source: Institut Haïtien de Statistique, Guide Economique de la République d'Haïti, 1964, Port-au-Prince, p. 24.

les employés de l'administration sont passés de 10.000 à 14.364 en 1962, mais dans l'ensemble la structure reste la même, avec une nette prédominance de la population engagée dans le primaire¹².

3. Sous-Développement des Ressources Naturelles et Humaines.

L'économie haïtienne peut être considérée comme sous-développée en ce sens qu'elle a des ressources naturelles qui sont sous-développées. Sans le concours de ressources naturelles complémentaires, l'abondance de main-d'oeuvre non entraînée et le bas niveau de capital ne peuvent fournir qu'une infime contribution au revenu de la nation. De fait, la faible dotation de facteurs constitue un obstacle majeur au progrès d'une économie qui, par surcroît, n'utilise pas à pleine capacité ses maigres ressources existantes. Le manque de prospections minières compromet la découverte possible de ressources encore inconnues.

Une étude exhaustive des ressources naturelles d'Haïti ne peut être entreprise ici. On peut cependant signaler, par exemple, que d'un total de 1.4 millions d'hectares de terres cultivables, seulement 870.000 hectares sont actuellement cultivés. Malgré ses 1.450 kilomètres de côtes, le pays n'a pas su développer la pêche; 4.000 hommes s'adonnent à cette activité et, de ce nombre, seulement 600

12 Revue du Travail, Mai 1962, Volume 11, Port-au-Prince.

le font de façon exclusive, et le nombre de jours de travail qui y sont affectés varie entre 250 et 300 par an. A cause de l'équipement rudimentaire et du manque absolu d'organisation, le total de la production annuelle de la pêche, selon une évaluation faite pour les années 1949-1950, atteint environ 5 millions de livres de poissons et fruits de mer. Ces chiffres n'ont presque pas varié, puisqu'il n'y a eu aucun changement notable dans les méthodes ni dans l'outillage. Le contrat de concession accordé en 1958 à une entreprise japonaise pour l'exploitation rationnelle des ressources marines n'a pas modifié la situation dans ce secteur.

La pratique de certaines activités de production est souvent accompagnée d'un gaspillage de matières premières qui pourraient servir à la préparation de produits industriels. Il suffit de signaler, par exemple, les déchets de pite et la bagasse de canne à sucre utiles à la fabrication du papier, la résine des pins entrant dans la préparation de la thérébentine et de ses dérivés.

L'élevage a encore un caractère embryonnaire, tant par son manque d'organisation que par ses attaches à une économie de subsistance. Sa signification économique se confond avec celle des activités purement agricoles. Sur le plan national, les exploitations exclusivement dédiées à l'élevage sont très limitées à cause de la configuration topographique du pays, du manque de pâturages et de la forte

pression démographique dans les zones non montagneuses pouvant convenir à l'élevage mais où l'homme a préféré s'installer. Il s'ensuit que, de la population économiquement active, le pourcentage dédié à l'élevage est très bas.

A propos des ressources humaines, dans le contexte des qualifications de la population en tant qu'agents productifs, on peut dire qu'Haïti possède un très fort pourcentage de population économiquement en retard. Cette population ne parvient pas encore à résoudre les problèmes que confronte l'économie du pays. Cet échec peut être imputé à divers facteurs, savoir: une main-d'oeuvre peu productive, l'ignorance économique, un manque d'esprit d'entreprise, de mobilité professionnelle, un déterminisme culturel et social réduisant le stimulant nécessaire au changement.

Le faible rendement de la main-d'oeuvre provient de la sous-alimentation, d'une santé déficiente, d'un manque de formation professionnelle, de l'expansion de maladies endémiques et de l'insuffisance de soins médicaux et hospitaliers adéquats. En Haïti, le taux d'analphabétisme s'élève à environ 78%. Les maladies tropicales comme la malaria, le paludisme et les affections cutanées sont largement répandues au sein de la population rurale.

Il y a en effet, seulement un médecin pour 15.000 habitants¹³. De plus, la mobilité professionnelle est très faible, car les ouvriers réagissent rarement au stimulant d'un niveau plus élevé de revenu. Cette attitude est typique d'ouvriers antillais "qui ne veulent pas travailler régulièrement pour un salaire cinq ou six jours par semaine durant toute l'année... Ils se contentent volontiers d'un bas niveau de vie accompagné de plus de loisirs. Ils ne sont pas suffisamment éduqués pour apprécier les avantages d'un niveau de vie élevé. Aussi préfèrent-ils vivre dans leur état actuel plutôt que de se soucier du confort matériel"¹⁴.

13 Selon des données statistiques remontant à 1964, il y avait, en Haïti, environ 302 médecins, 305 infirmières, 129 dentistes (dont 1 pour 35.000 habitants), 99 officiers de police sanitaire et 2.571 lits d'hôpitaux, de dispensaires-hôpitaux, de cliniques et hôpitaux privés (dont 1 pour 1.750 habitants).

Depuis 1952, la Faculté de Médecine de l'Université d'Etat d'Haïti forme en moyenne 35 médecins annuellement. Ces derniers, ainsi que les infirmières, et dentistes, vu le manque d'opportunités d'emploi, se livrent à un exode continu. On les retrouve aux États-Unis d'Amérique, au Canada (dans le Québec surtout), en Europe, en Afrique et dans les organismes spécialisés des Nations-Unies. L'Etat haïtien, en effet, ne peut pas les engager tous, et seule une catégorie privilégiée de la population peut faire face aux frais de soins médicaux. Comme l'enseignement est gratuit au niveau universitaire, l'investissement dans ce domaine se révèle très peu rentable.

14 T.S. Simey, Welfare and Planning in the West Indies, 1946, The Clarendon Press, Oxford, pp. 133 et 134. Traduction approchée de la citation.

L'analphabétisme existe particulièrement au sein de la population rurale, et cela crée un grand écart entre celle-ci et la minorité instruite. Plus cet écart est difficile à combler, plus il constitue un frein au développement économique et social du pays dont le système d'éducation, en outre, est tel qu'il prépare trop d'intellectuels et trop peu de techniciens. Le pays manque de géologues pour prospector ses ressources, d'ingénieurs électriciens pour mobiliser son énergie naturelle, de mécaniciens pour monter et mettre en marche des usines, de chimistes pour transformer ses matières premières. Il manque surtout au pays des administrateurs pour diriger ses entreprises. Les facultés de l'Université d'Etat d'Haïti forment une pléiade d'avocats, de littéraires, d'internationalistes, d'ethnologues, mais pas assez de techniciens dont doit dépendre le progrès économique¹⁵. Quant aux cadres intermédiaires, ils se révèlent nettement insuffisants. En 1965, par exemple, Haïti a formé seulement 4 cordonniers, 2 ébénistes, 17 électriciens, un plombier, 4 maçons, 10 mécaniciens ajusteurs, un ouvrier pour les

15 Le même problème d'exode peut être signalé pour les ingénieurs civils, architectes et agronomes. En outre, c'est depuis trois ans seulement qu'a été créée, à la Faculté des Sciences, une section de génie mécanique et électrique.

travaux de tissage. Ceci ne peut répondre aux besoins d'une population de plus de 4 millions comprenant 1.428.000 enfants d'âge scolaire et 344.000 adolescents d'âge universitaire.

Loin d'être fonctionnel, ce système d'éducation ne correspond nullement aux exigences requises pour le développement économique et social; il crée aussi une "dualité socio-culturelle" constituée d'un côté par la masse d'illettrés et, de l'autre, par la minorité lettrée.

Pour conclure, une mise au point s'impose. Les considérations qui précèdent ne doivent pas être interprétées comme significatives d'un pays absolument dépourvu de ressources. Il s'agit plutôt d'un pays qui n'a pas encore réussi à trouver et à appliquer les moyens propres à utiliser ses ressources existantes, et à obvier à la précarité de ces ressources naturelles en introduisant les changements nécessaires dans sa technologie ainsi que dans son organisation économique et sociale.

CHAPITRE II

ASPECT HISTORIQUE ET SOCIAL DU DEVELOPPEMENT D'HAÏTI

On peut distinguer deux grandes périodes dans l'histoire d'Haïti. La première s'étend de 1492 à 1804, sous la direction des puissances européennes. La deuxième s'ouvre avec l'Indépendance d'Haïti, le 1er janvier 1804, et caractérise l'ère de l'administration haïtienne. La grande épreuve de 1915, où le pays est occupé par les "marines" américains pendant dix-neuf ans (1915-1934), a secoué l'apathie haïtienne.

A. ASPECT HISTORIQUE.

Ce n'est pas sans raison que les conditions historiques apparaissent au premier plan d'une analyse des problèmes du développement économique d'Haïti. Les grandes lignes de l'histoire nationale, en effet, forment encore comme la trame sur laquelle se dessine la situation actuelle.

Les espagnols ont, les premiers parmi les Européens, foulé le sol d'Haïti. L'île connut un grand essor économique au début de la colonisation espagnole, mais en moins d'un quart de siècle, l'organisation espagnole accusa des failles évidentes. Dès la fin ^{du} XVIème siècle, les anglais tentèrent de s'accrocher à l'île d'Haïti. En dépit des coups hardis de certains marins anglais, tel l'amiral N. Drake qui infligea

un bombardement à Saint-Domingue¹ en 1587, les anglais n'ont pas pu imposer leur autorité aux habitants de l'île.

Les français furent les derniers conquérants de l'île. Haïti, indépendante, subit encore leur influence. Ils ont introduit dans la colonie la culture de la canne à sucre, du cacao, de l'indigo, du café, du coton. Le commerce étroit avec la métropole impulsa le développement des industries textiles et vinicoles de la France.

La révolution haïtienne surgit de l'énorme développement des forces productives accumulées durant les trois cents ans de vie coloniale et basées sur une exploitation de type esclavagiste. Les installations primitives de production coloniale établies par les espagnols à la fin du XV^{ème} siècle et par les aventuriers français à partir du milieu du XVI^{ème}, s'étaient multipliées et transformées, grâce au travail des esclaves, en de vraies entreprises industrielles dont la technique de production s'améliorait de jour en jour.

En 1789, les propriétaires de 8.500 plantations couvrant 500.000 hectares et employant 400.000 esclaves livrent au commerce extérieur près de 24.000 tonnes de sucre blanc, 47.000 tonnes environ de sucre brut, quelque 38.500

¹ Saint-Domingue: nom colonial de la partie occidentale d'Hispaniola. Ne pas confondre avec Santo Domingo, aujourd'hui République Dominicaine, qui désigne la partie orientale.

ASPECT HISTORIQUE ET SOCIAL DU DEVELOPPEMENT D'HAITI 40

tonnes de café et 3.500 tonnes de coton (en valeur: Sucres: 48%; café: 33.6%; coton: 7.7%). En 1960, cependant, 560.000 familles paysannes exploitant 600 à 700.000 hectares produisent pour l'exportation 15.500 tonnes de sucre, 25.000 tonnes de café, 1.000 tonnes de coton et 24.000 tonnes de sisal (en valeur: sucre: 8%; café: 52%; coton: 1%; sisal: 24%).

Le mode de production esclavagiste avait permis aux colons venus de la France précapitaliste du XVIIème siècle, de réaliser de grands bénéfices qui servirent à amplifier et à améliorer l'équipement de l'industrie coloniale. La bourgeoisie commerciale de la Métropole, grâce au "Pacte Colonial", accumulait le capital nécessaire au financement de la manufacture française naissante.

Conscients des particularités que présentait Saint-Domingue et des rigidités du système exclusif, les planteurs manifestèrent des tendances séparatistes. Les esclaves de la colonie firent leur, le rêve autonomiste des colons. Conduits par un chef génial, Toussaint Louverture, et par son meilleur disciple Jean-Jacques Dessalines, ils fondèrent, au début du XIXème siècle, la nation haïtienne.

Les grands investissements entrepris par les financiers français à l'époque coloniale et les progrès techniques, comme l'introduction du moulin à eau pour le traitement de la canne dans la préparation du sucre et des alcools, apportèrent un élément nouveau dans les relations de

ASPECT HISTORIQUE ET SOCIAL DU DEVELOPPEMENT D'HAÏTI 41

production: la concentration de milliers d'esclaves dans les plantations et les ateliers. Les contradictions entre les intérêts des colons et ceux des esclaves assujettis à des conditions inhumaines de vie matérielle, devaient être le catalyseur de l'explosion de violence qui secoua la colonie. La révolution haïtienne prit alors un caractère destructeur, et on vit les exploiters et les exploités rivaliser en violence et cruauté.

Cette particularité de la révolution haïtienne ne doit pas être sous-estimée; elle a marqué l'évolution ultérieure du pays et a constitué un lourd héritage dont la majorité des nations américaines se sont vues libérées. La tactique de la terre brûlée, appliquée par les esclaves à la phase finale de la guerre d'indépendance, détruisit à la fois ateliers, plantations et villes. Au moment de l'indépendance, il ne restait donc plus rien de cette richesse matérielle évaluée plus haut. Il devenait alors difficile de gouverner la jeune nation qui portait le fardeau d'une guerre de quatorze années, où la destruction de tous les travaux d'infrastructure et de toutes les richesses de Saint-Domingue fut le gage de la victoire sur les colons français. Victorieuse sur les théâtres de la guerre, Haïti sera défaite sur le plan économique. L'anarchie politique et les guerres civiles qui marquèrent l'ère haïtienne, soulignent la défaite de la nation au coeur de sa victoire². Des préoccupations

² Cette partie sera analysée en détails au chapitre suivant.

ASPECT HISTORIQUE ET SOCIAL DU DEVELOPPEMENT D'HAITI 42

d'ordre politique primèrent les objectifs économiques.

De la libération du territoire aux environs de 1840, le nouvel Etat, privé des bases de la prospérité coloniale - établissements techniques, travail servile - essaie de trouver son assiette économique et de prendre figure de nation. Cette difficile mutation - qui, sur certains points, d'ailleurs, s'annonçait dès 1793, avec la proclamation de la liberté générale - va fixer pour de longues années quelques-uns des traits essentiels de la structure économique du pays: décadence rapide du système de la grande plantation et des denrées de plaine (sucre); prépondérance de la petite exploitation familiale et des productions des mornes (café, bois); mise en valeur irrationnelle des ressources naturelles; gaspillage des revenus de l'Etat. Sur le plan social³, l'attrait de l'aristocratie pour la fonction publique et le commerce avec l'étranger préparent la scission entre le monde des villes et le monde des campagnes, entre le secteur politique et le secteur productif.

Les bases de l'économie nationale, constituées au cours de la période postérieure à l'indépendance, ont évolué avec le temps. Elles ont déterminé un cadre institutionnel dont les traits essentiels correspondaient à ceux d'une société féodale: développement excessif du militarisme, création de "caciques" locaux omnipotents, lutte constante

³ Voir la deuxième partie de ce chapitre.

ASPECT HISTORIQUE ET SOCIAL DU DEVELOPPEMENT D'HAITI 43

pour le pouvoir entre chefs de caste militaires ou "seigneurs féodaux", manque de consistance du sentiment national et tendance à la scission politique, aux luttes civiles, aux destructions. En outre, à cause même de la superstructure politique existante, apparaît une complaisance très marquée face à la pénétration de l'influence économique et politique étrangère. Profitant des divisions et luttes intestines, les commerçants étrangers et les grandes puissances essaient de fortifier leur influence économique et politique sur le pays.

La réaction contre la politique économique des dirigeants de l'époque aboutit à la crise des années 1840 qui serait comme une seconde Indépendance, interne si l'on veut, celle de la masse paysanne qui tend à se libérer des séquelles coloniales maintenues par une élite urbaine parasite. La nation haïtienne ne réussit pas à se constituer, tandis que son économie, toujours asservie aux marchés extérieurs, s'émiette et perd une grande partie de son efficacité.

Au cours du demi-siècle qui suit, un certain équilibre parvient cependant à s'établir, grâce à la prospérité relative de la production agricole et de la paysannerie qui achève de se définir, grâce aussi à une remarquable stabilité des débouchés, européens notamment. Mais déjà, l'augmentation rapide de la population, la stagnation des rendements et le gaspillage parfois effréné des ressources publiques amorcent,

ASPECT HISTORIQUE ET SOCIAL DU DEVELOPPEMENT D'HAITI 44

avec les premières années de ce siècle, une seconde ère de crise qui accuse la faillite de l'Etat, le "sabotage" de l'économie par le politique, l'archaïsme des méthodes de production et des structures sociales, et qui met en cause la viabilité même de l'expérience haïtienne et la réalité de l'Indépendance.

La tutelle nord-américaine (1915-1934) s'exerce surtout par le contrôle douanier et la relance du système de la grande exploitation. Maladroite dans ses moyens d'action, peu efficace dans les modifications qu'elle essaie d'apporter à l'économie du pays, ignorant les vrais besoins de celui-ci, elle laisse comme principal bilan une nouvelle allégerance financière et commerciale, l'illusion de l'ordre administratif et la prise de conscience du nationalisme.

Après la "désoccupation", le peuple haïtien s'intégra dans le courant de la civilisation mondiale, tandis qu'au XIXème siècle, il vivait replié dans une sorte d'isolationisme. L'étranger le força à renoncer à ses aspirations nihilistes du XIXème siècle, le siècle des guerres civiles, des révolutions anarchistes et permanentes. Le contact brutal avec le style de vie américain lui imposa l'adhésion à de nouvelles valeurs de l'existence: le goût du travail, le sens de l'effort. Après le départ des "marines" américains, le pays a poursuivi la recherche du bien-être économique et social. Les initiatives industrielles nées pendant la deuxième guerre mondiale, participèrent de cette inspiration.

ASPECT HISTORIQUE ET SOCIAL DU DEVELOPPEMENT D'HAÏTI 45

Il est vrai que ni la chiquenaude américaine, ni les efforts haïtiens de l'après-guerre (1946-1956) n'ont atteint le seuil à partir duquel serait entamé le problème du sous-développement de l'économie d'Haïti.

La vérité est que, après la pause de 1915, la République d'Haïti, mal armée pour la concurrence internationale, voit ses anachronismes s'accentuer, ses problèmes s'aggraver. La production stagne; les niveaux de vie s'affaissent; l'exploitation du sol fournit des ressources de plus en plus aléatoires. Le débat social relègue au second plan les aspects techniques de la gestion du pays. Les entreprises d'infrastructure et d'équipement cèdent le pas aux spéculations à court terme et aux réalisations de prestige.

Certes, l'euphorie de l'après-guerre et la découverte d'une remarquable vocation touristique peuvent masquer pour un temps la fragilité du support économique de la nation et la tension sociale qui n'a cessé de croître depuis "la génération de l'occupant". Mais survient la dramatique échéance de 1956-1957, la troisième grande crise de l'histoire haïtienne. L'avenir immédiat du pays paraissait de nouveau menacé, et son indépendance économique compromise.

L'économie du pays a connu un grand recul depuis son accession à l'indépendance. La diminution de la production commercialisée dont il est fait mention au début de ce

ASPECT HISTORIQUE ET SOCIAL DU DEVELOPPEMENT D'HAITI 46

chapitre, s'est accompagnée d'un très net déplacement régional. En 1789, d'après le relevé des indemnités, la partie Nord de Saint-Domingue possédait 32.8% de la richesse foncière établie; le Nord-Ouest, 7.2%; le Centre, 12.2%; l'Ouest, 24.4% et le Sud, 23.4%. Actuellement, la productivité agricole des mêmes régions semble s'établir comme suit: Nord: 22%; Nord-Ouest: 6%; Centre: 10%; Ouest: 25%; Sud: 37%. On peut donc schématiser ainsi les transformations qui ont caractérisé le passage de l'économie agricole coloniale à l'économie agricole actuelle: baisse importante de la valeur de la production commerciale; établissement de la primauté du café; déclin des sucres et diversification de la production exportée (sucres et café: en 1789: 81.6%; en 1960: 60%); décadence du Nord et révélation du Sud.

B. LA STRATIFICATION SOCIALE ET LA CROISSANCE ECONOMIQUE.

Dans le tumulte des passions survoltées, dans l'affrontement des intérêts antagonistes, les esclaves de Saint-Domingue, ayant pris une conscience nette de leurs conditions inhumaines d'existence et résolus à forger eux-mêmes leur destin, ont brisé les barricades séculaires qui les coupaient du pouvoir politique et entretenaient les profondes disparités sociales qui écartelaient la colonie.

ASPECT HISTORIQUE ET SOCIAL DU DEVELOPPEMENT D'HAITI 47

Il ne faudrait pas commettre l'erreur de penser que la prise du pouvoir politique met un terme à l'action révolutionnaire: elle n'en est au contraire que la première étape. La tâche d'organiser la révolution par l'aménagement des ressources matérielles et humaines, qui lui fait suite logiquement, est certes plus délicate et plus difficile. Elle postule notamment une connaissance approfondie du milieu humain à transformer, de sa plus ou moins grande plasticité, compte tenu de ses composantes ethniques, historiques, sociologiques, autant de facteurs qui échappent à l'analyse sommaire et débordent le champ de la pensée purement économique. Il importe d'embrasser dans une même vision les aspects extra-économiques aussi bien qu'économiques du problème à résoudre, puisque ces derniers, isolés de leur contexte extra-économique, peuvent perdre toute signification: chaque aspect du problème vaut en importance autant que tous les autres.

Dans ces conditions, on comprend bien qu'une politique de croissance économique, en apparence savamment conçue, puisse buter contre la résistance du milieu social quand le processus d'implantation de la croissance vient heurter trop brutalement des coutumes, des traditions enracinées et parfois conformes à certaines aspirations profondes parfaitement respectables. L'approche du problème relève donc du sociologue aussi bien que de l'économiste; et l'un des aspects désespérants de l'économie semble être

ASPECT HISTORIQUE ET SOCIAL DU DEVELOPPEMENT D'HAITI 48

précisément que la réponse à de nombreuses et importantes questions que se posent les économistes doit être recherchée hors de leur propre discipline.

Les résistances du milieu humain, ses inaptitudes ou son inertie, d'une manière générale son comportement sociologique, font trop souvent obstacle à la réalisation de ce que semblait promettre le milieu physique pour qu'on n'en tienne pas grand compte. Les données sociologiques et leur action de ralentissement donnent la clé de maints problèmes que l'analyse économique, réduite à ses seuls instruments, est incapable de résoudre ou qu'elle résout imparfaitement. Ces facteurs jouent autant pour freiner ou accélérer la croissance que les données purement économiques: ce sont deux aspects intimement liés d'un même problème d'ensemble. Le fait demeure que l'efficacité des solutions est fonction autant de l'approche qu'on aura choisie que de l'importance des moyens matériels.

Ces prémisses posées, il convient de se demander comment, à l'analyse, se présente la structure sociale haïtienne, et quelles limitations elle est susceptible d'imposer à la croissance économique du pays.

Cette structure sociale est fille de la colonisation, et on y décèle encore aujourd'hui, après plus de 165 ans d'indépendance, des séquelles du vieux régime colonial, dans les faits comme dans l'ordre de la pensée. Le tableau qui s'offre à l'observateur se présente, en résumé, comme suit:

ASPECT HISTORIQUE ET SOCIAL DU DEVELOPPEMENT D'HAÏTI 49

A une extrémité de l'éventail social, une oligarchie quasi-féodale, cosmopolite, numériquement insignifiante mais économiquement toute puissante, prolongement de la bourgeoisie internationale, solidaire de cette dernière et ayant partie liée avec elle. Ce premier groupement social évolue et exerce ses activités dans un secteur d'économie d'échange directement souché aux marchés internationaux, mais présentant par rapport à l'économie nationale un caractère appendiculaire.

A l'autre extrémité, une paysannerie pauvre, vivant presque exclusivement en régime d'auto-consommation, repliée sur elle-même dans la plus complète prostration et supportant malgré tout, par le jeu d'institutions et de pratiques séculaires, tout le fardeau social.

Ces deux groupements juxtaposés coexistent, mais ne vivent pas en symbiose comme les composantes d'une même entité socio-économique. Ils ne communiquent ni dans l'action ni dans la pensée, les uns se réclamant avec quelque nostalgie de leurs ancêtres les gaulois, les autres perpétuant encore les coutumes et traditions de leurs aïeux congolais ou dahoméens. D'où un antagonisme presque irréductible, délibérément entretenu par les premiers, passivement subi par les autres. Dans un tel contexte, aucune impulsion née dans l'un des secteurs ne trouve son écho, sa résonance dans l'autre, le milieu de propagation n'existant pas ou bien étant fortement absorbant.

Les conséquences de cette dislocation, dans l'ordre des faits économiques, sont incalculables. Le noyau d'économie d'échange qui devrait exercer sur le secteur retardataire un effet d'entraînement salutaire vers la croissance, exerce au contraire une influence débiliteuse parce que asymétrique et irréversible du fait de l'exploitation sans contrepartie de ses maigres ressources matérielles et humaines.

Des problèmes nés de la dislocation sociale, le plus important est la fuite, à l'étranger, des capitaux accumulés par le groupement social fortuné, ce qui constitue l'un des plus sérieux obstacles à la croissance de l'économie. Sur le circuit qui va de l'épargne à l'investissement, moteur du développement économique, l'évasion des revenus joue à la manière d'une trappe de monnaie engloutissant le plus clair des moyens financiers qui pourraient assurer à l'économie d'Haïti une croissance autonome. Quoiqu'il en soit, cette trappe creusée dans le circuit monétaire de l'économie haïtienne, provoquant l'écoulement incontrôlé de ses revenus vers l'extérieur, fait disparaître tout pouvoir de rétention du capital qui serait disponible pour l'investissement.

Dans ces conditions, l'économie haïtienne, par suite du comportement du groupement social dominant, tend vers un certain état stationnaire caractérisé par la fourniture de quelques matières premières et l'importation d'une gamme plus ou moins variée de produits manufacturés, au profit et par

l'intermédiaire d'une petite minorité qui, par le jeu des liaisons internationales, s'est assuré un pouvoir de monopole et de négociation.

Cette société écartelée a pour corollaire obligé une économie désarticulée, formée ici et là de marchés non communicants, sans liaisons d'aucune sorte ni forces de propagation. Les deux groupements sociaux antagonistes, organiquement dissociés, aux intérêts essentiellement divergents, aux comportements profondément différenciés, ne peuvent constituer l'armature d'une communauté politico-économique homogène.

Une telle structure sociale a encore entraîné, dans l'ordre des faits socio-économiques, une déperdition des forces productives de la nation haïtienne. Par le jeu naturel des forces économiques dominantes, le groupement social privilégié constituait, jusqu'à une époque encore récente, l'unique réservoir où se recrutaient les cadres techniques et dirigeants de la nation, sans autre critère de sélection que la puissance économique, l'alliance ou les liens du sang. Il manquait à ce noyau trop restreint la caractéristique fondamentale d'une profitable élite qui est d'être ouverte à tous, l'admission n'étant subordonnée qu'au mérite, aux aptitudes et aux qualifications personnelles de chacun. Et c'est ce cloisonnement social qui explique l'absence ou l'inconsistance de ce qu'on appelle la classe moyenne ou les classes moyennes, groupement dynamique dans

ASPECT HISTORIQUE ET SOCIAL DU DEVELOPPEMENT D'HAITI 52

toute société en évolution, classe tampon appelée par vocation à jouer les arbitres dans les conflits entre les groupements extrêmes.

Faute de ce palier d'évolution, la promotion de la classe paysanne s'en est toujours trouvée fortement contrariée. Historiquement, aucun phénomène d'ascension en groupe n'a pu être observé, mais seulement, de façon sporadique, des phénomènes de "capillarité sociale" du fait que certains éléments exceptionnellement doués et servis par des circonstances également exceptionnelles sont arrivés à briser la coquille et à émerger. Mais ceux-ci, assimilés ou tolérés par le milieu, se sont à leur tour souvent complus dans le conformisme et le conservatisme. Parmi les autres à qui n'ont pas souri les mêmes opportunités, et c'est ici qu'apparaît la déperdition des ressources, on ne sait combien de techniciens, d'hommes de science, d'administrateurs n'ont jamais eu la chance de mettre à profit les possibilités physiques et psychiques dont ils étaient le siège. Aucune science ne pourra jamais chiffrer la manque à gagner résultant, pour l'économie du pays, du gaspillage de toutes ces ressources humaines.

Cette déperdition en engendre une autre. Si l'élite est par définition l'équipe des meilleurs, le recrutement, pour être honnête et rationnel, doit appliquer la loi des grands nombres. Mais, dans le contexte social haïtien, l'exiguïté du réservoir humain qui a traditionnellement

alimenté les cadres techniques et administratifs, a abouti à l'octroi de fonctions sociales importantes et délicates à des compétences moyennes. D'où un immense gaspillage de ressources de toutes sortes du fait de la productivité sociale précaire des cadres.

Une autre séquelle coloniale qui a pesé et pèse lourdement encore sur la vie nationale, consiste dans ce que l'on pourrait appeler la "dépersonnalisation" de l'homme haïtien. Il s'agit de cette disposition presque naturelle à considérer avec discrédit tout ce qui porte l'étiquette haïtienne. La préférence marquée du consommateur pour le produit importé donne prime à la camelote étrangère sur les produits de fabrication locale même lorsqu'ils sont de meilleure qualité. Ce conditionnement mental fausse tout système de références, ébranle la confiance en soi et dans les siens, émousse l'aptitude à briser les résistances du milieu physique et aboutit parfois inconsciemment à un comportement anti-national. En outre, des milliers d'ouvriers haïtiens sont condamnés au chômage chaque année à cause de cette seule disposition d'esprit. Quant aux conséquences néfastes de ce comportement sur le terrain économique, elles obligerait le raisonnement à conclure à un véritable suicide collectif.

CHAPITRE III

ASPECT POLITIQUE ET INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT D'HAÏTI

L'Etat haïtien naquit au milieu de ruines. La destruction systématique des plantations, des ateliers, de toute la richesse accumulée au cours de trois siècles de colonisation, et la perte de milliers de vies humaines, tel fut le prix payé pour l'indépendance.

A. PREOCCUPATIONS MILITAIRES.

Outre la reconstruction économique, une tâche essentielle se posa à la nouvelle nation: la consolidation et la protection militaire de l'indépendance.

Pour réaliser cette tâche, il fut indispensable, sur le plan institutionnel, de maintenir sur pied de guerre l'armée populaire qui avait créé la nation. Les forces haïtiennes de terre comptaient 49.500 hommes et celles de mer 3.000, soit un total de 52.500 soldats pour une population d'environ 825.000 âmes¹. Les achats d'armes et de munitions des commerçants de Philadelphie, la construction de nombreuses forteresses, comme la Citadelle du Roi Christophe, la nécessité de conquérir la partie orientale de l'île afin d'enlever aux contre-révolutionnaires français une tête de pont contre la nouvelle République, toutes ces obligations, intimement liées aux conditions de l'époque, furent une

¹ Thomas Madiou, Histoire d'Haïti, 1947, Imprimerie J. Courtois, Port-au-Prince, 3^{ème} Volume, p. 110.

ASPECT POLITIQUE ET INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT D'HAÏTI 55

lourde charge pour le pays et orientèrent, à des fins non productives, une large part des ressources financières et humaines qui normalement auraient servi à promouvoir son développement économique.

B. GUERRES CIVILES ET INSTABILITE POLITIQUE.

De 1804 à 1915, seuls des militaires ont dirigé le pays. Ils ont été les instigateurs des nombreuses insurrections et rébellions qui ont marqué l'histoire d'Haïti durant cette période. Cette pratique militariste insurrectionnelle a exercé une influence néfaste sur l'économie du pays. Ce bref exposé des effets d'une des nombreuses guerres civiles haïtiennes (1867-1869) demeure très significatif:

Que de ruines accumulées en 18 mois... Les palais édifiés avec la sueur du peuple, brûlés. L'épargne nationale, fruit de 50 années de labeur et de travaux patients, dilapidée: les plus riches convertis en misérables. La dette nationale augmentée, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Le champ envahissant la ville, le paysan armé contre les gens de la ville. Au moins 100 millions de dépense en plus des pertes matérielles de tout type qui peuvent s'évaluer à 200 millions².

En 1878, alors qu'aucun danger de guerre ne menaçait la République, et que l'on prévoyait pour l'exercice fiscal 1878-1879 des recettes s'élevant à 26 millions de piastres,

2 Louis Joseph Janvier, Haïti et ses Visiteurs, 1882, Flammarion, Paris, p. 489

Les montants sont évalués en "piastre", unité monétaire de l'époque, qui équivalait au franc français de la même époque.

ASPECT POLITIQUE ET INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT D'HAÏTI 56

le budget national maintenait en état de service 187 généraux en plus d'un nombre plus élevé de "généraux par courtoisie". De son côté, la guerre civile de la bourgeoisie libérale contre l'ordre établi a causé des dommages de l'ordre de 800 à 900 millions de piastres³.

A chaque insurrection, et au pillage qui l'accompagnait nécessairement, le commerçant indigène était victime de la soldatesque. Le commerçant étranger, sous le drapeau de son consulat, jouissait d'une sécurité absolue. Il trouvait le moyen d'exploiter le moindre incident pour recourir aux forces navales de son pays et exiger des indemnités élevées. Au cours de l'histoire haïtienne, certaines grandes puissances envoyèrent au moins une flotte chacune en Haïti pour exiger, sous la menace des canons, leur part du butin: la France d'abord, pour réclamer le paiement d'indemnité en faveur des colons expulsés. En 1850, les Etats-Unis expédièrent trois bateaux de guerre pour exiger une indemnisation d'un demi-million de dollars. Le Kaiser allemand suivit l'exemple plus tard. Le 11 juin 1872, deux frégates vinrent réclamer le paiement de dédommagement (15.000 marks) en faveur de deux commerçants, prétendues victimes de dommages à la propriété. En 1877, ce fut le tour de l'Angleterre: réclamation de \$682.000 en faveur des "concessionnaires Hauder". En 1874-1884, "l'affaire Lauzanne

³ Louis Joseph Janvier, Les Affaires d'Haïti, 1885, Flammarion, Paris, p. 260.

ASPECT POLITIQUE ET INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT D'HAÏTI 57

et Pelletier" souleva, en faveur de deux aventuriers, les exigences de la France: \$174.750 à payer. Le 6 décembre 1897, les navires de guerre allemands sont revenus pour ramasser \$20.000 au nom d'un nommé C. Luders⁴.

Le 17 décembre 1914, ce sont les "marines" qui débarquent en ordre de combat du navire de guerre américain "Machias", sous l'instigation d'un vice-président de la National City Bank, M. Farhan, qui possédait des intérêts en Haïti. Les "marines" prirent des coffres de la banque nationale \$500.000, propriété incontestable du gouvernement haïtien et valeur affectée au retrait du papier-monnaie. Ces fonds furent transférés sans incident à bord du navire de guerre, à destination de la National City Bank qui, de concert avec le Département d'Etat, avait décidé ce transfert inusité, alléguant tous deux, dans la suite, l'insécurité politique en Haïti et la crainte de voir des émeutiers ou des révolutionnaires s'emparer par la force de la réserve d'or. Peu de mois après, le 28 juillet 1915, les "marines" sont revenus, assurant le contrôle des vies et des biens pendant dix-neuf ans.

⁴ Abel Nicolas Léger, Histoire Diplomatique d'Haïti, 1930, Imprimerie Auguste Héraux, Port-au-Prince, pp. 204 à 206.

C. LA COOPERATION INTERNATIONALE.

Malgré toutes ces exigences, justifiées ou non, de puissances étrangères, exigences qui, dans le passé, ont largement freiné le développement économique d'Haïti, il est cependant réconfortant de souligner que le pays a bénéficié, de façon insuffisante il est vrai, de la coopération internationale depuis la fin de la deuxième guerre mondiale et la création de l'Organisation des Nations Unies et de ses organismes spécialisés. Le but des paragraphes qui suivent sera d'analyser dans quelle mesure les investissements indirects, provenant d'institutions internationales, peuvent constituer des apports appréciables de capital susceptibles de stimuler l'économie haïtienne dans la présente situation.

1. Quelques exemples.

En mai 1956, Haïti a reçu de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), un emprunt de \$2.6 millions pour un programme de réparation de 1.160 kilomètres de routes. De son côté, la Banque Interaméricaine de Développement (BID) accorda au pays en 1961 un emprunt de \$3.5 millions pour des travaux d'infrastructure. Dans le cadre de l'Alliance pour le Progrès, un prêt de \$2.5 millions a été consenti en 1962 aux mêmes fins. Au 31 décembre 1958, le total de la dette extérieure se chiffrait à \$37.4 millions

ASPECT POLITIQUE ET INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT D'HAÏTI 59

dont \$24 millions revenaient à la Banque Export-Import⁵.

2. Assistance Technique de l'ONU.

Un document préparé par l'Organisation des Nations Unies sur l'aide technique à Haïti comporte la conclusion suivante:

On doit tenir compte des obstacles considérables que rencontre l'assistance technique dans un pays comme Haïti et comprendre en premier lieu, qu'il n'est pas possible d'obtenir des résultats spectaculaires pour des raisons inhérentes à la nature des problèmes et du milieu. Mais précisément parce que les problèmes existent sous une forme peut-être plus aiguë qu'ailleurs, l'assistance technique est indispensable et elle ne peut impliquer en Haïti toutes les normes qui sont exigées ailleurs. Elle doit se poursuivre même si elle ne présente pas un caractère d'efficacité maximum⁶.

L'assistance technique de l'ONU et de ses organismes spécialisés, au cours de ces dernières années, se présente sous plusieurs formes. D'abord, au chapitre de l'assistance technique proprement dite, de 1950 à 1960, Haïti a reçu la visite de 90 experts qui y ont fait des études spécifiques, donné des conseils et présenté des recommandations. Ils ont travaillé comme conseillers ou directeurs de projets variés dans l'agriculture, l'enseignement, le développement communautaire, les finances publiques, le développement

⁵ Horst Eschenberg, Comparative Data on Latin America, 1960, Tableau VIII, BIRD, Washington.

Le service annuel de la dette extérieure se distribue comme suit: En 1959-1961: \$4 millions; en 1962-1964: \$3.3 millions; en 1965-1967: \$2.3 millions; en 1968-1970: \$1.7 million.

⁶ Jean Richardot, Evaluation du Programme d'Assistance Technique en Haïti, 1962, Nations Unies, New York.

ASPECT POLITIQUE ET INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT D'HAITI 60

économique. En moyenne, ces experts sont restés de deux à trois ans dans le pays. Vient ensuite le perfectionnement technique, à l'étranger, de techniciens et professionnels haïtiens. Bénéficiaires de bourses d'études, ils se sont spécialisés dans des disciplines diverses. A la fin de 1967, un total de 270 bourses a été accordé à ces fins. En troisième lieu, il convient de mentionner la concession de matériel technique et d'instruments nécessaires à la réalisation des projets entrepris sous le patronage de l'organisation mondiale.

Le montant global de l'aide accordée à divers titres et formant le "Programme Elargi d'Assistance Technique", s'est chiffré aux environs de \$1.660.000 pour la période 1954-1960. Le "Programme Régulier" s'est traduit de son côté par un montant à peu près égal, soit \$1.6 million. L'UNICEF a déjà dépensé \$1.3 million pour un programme d'éradication de la malaria et de protection de l'enfance nécessiteuse. L'aide technique globale de l'ONU s'élève donc à environ \$4.5 millions pour la période envisagée.

3. L'Assistance Bilatérale.

L'assistance technique américaine se situe dans le cadre de la "solidarité panaméricaine" et se présente sous des formes variées: équilibre du budget de l'Etat haïtien, donations d'aliments, de médicaments, d'équipement militaire pour la "défense nationale ou continentale". Malgré le caractère confidentiel de certains chapitres de cette

ASPECT POLITIQUE ET INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT D'HAITI 61

assistance, on peut, à travers les données suivantes, établir une évaluation approximative de son montant et de son efficacité.

La "United States Operation Mission" (USOM) a été jusqu'en 1963 l'organisme de coordination de cette assistance laquelle s'est manifestée dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'enseignement, des travaux publics et de la défense, grâce aux services d'une centaine de fonctionnaires et d'agents américains à divers échelons. Les données chiffrées montrent que de 1950 à 1959, Haïti a reçu, sous le couvert d'assistance, un total de \$31.569.000. En 1959, la valeur des donations s'est élevée à \$8.398.000, et à \$7.250.000 pour l'année 1962. Etablissant une moyenne pour les années 1960 et 1961, à partir des sommes allouées en 1959 et 1962, on peut estimer à environ \$63 millions le montant global de cette assistance bilatérale pour la période 1950-1962. Cette somme, ajoutée à l'aide multilatérale de l'ONU, porte à \$68 millions environ le montant de l'aide extérieure pour la période considérée.

4. Appréciation de la Coopération Internationale et Bilatérale.

Selon l'extrait, reproduit plus haut, du document de l'ONU, l'assistance technique ne peut avoir qu'une portée limitée, car les conditions générales de l'économie haïtienne ne sont pas aptes à favoriser, dans l'immédiat, le progrès et l'utilisation optimum de cette assistance. Cependant,

ASPECT POLITIQUE ET INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT D'HAÏTI 62

distribuée sous une forme sporadique et sans être intégrée dans un plan économique-social bien formulé, cette assistance peut constituer seulement une maigre contribution au soutien de l'équilibre instable de la structure économique. En résumé, l'économie nationale n'a pas profité sensiblement de ces injections de capital; non plus les institutions étrangères ont pu enregistrer l'utilisation de leur assistance au maximum de son efficacité.

L'aide provenant du gouvernement américain constitue trop souvent un instrument politique de pression. Elle essaie de donner un aspect de générosité à un ensemble de rapports économiques dans lesquels la nation haïtienne se trouve désavantagée. Cela se rencontre dans les conditions mêmes de concession des prêts, dans les clauses d'échanges, et dans les exportations de dividendes. L'expérience a démontré comment l'aide américaine sert à appuyer ou combattre telle ou telle administration haïtienne, selon qu'elle est agréable ou non au Département d'Etat. Qu'il suffise de signaler que l'aide américaine à Haïti a été unilatéralement supprimée, au printemps de 1963, pour des raisons extraéconomiques.

Certains dispensateurs d'aide et d'assistance rejettent souvent sur les bénéficiaires la responsabilité de la faillite. Ils ont parfois tendance à reprocher à ces derniers leur refus de s'aligner dans la voie qu'ils s'obstinent à leur tracer de l'extérieur; ils leur font grief

ASPECT POLITIQUE ET INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT D'HAITI 63

de vouloir appliquer à leurs problèmes spécifiques des solutions qui tiennent compte des réalités locales; ils leur en veulent de ne pas adopter des formules importées de toutes pièces, des formules préfabriquées et qui n'épousent pas les contours spécifiques de leurs problèmes. De tels reproches dénotent de la part de ceux-là qui les formulent ou les approuvent, une conception hérétique de la psychologie des peuples, une notion étriquée, voire même une méconnaissance totale de la typologie différentielle des groupements humains. Il est inconcevable, en effet, de vouloir imposer à une nation une forme de civilisation ou un processus d'évolution non adaptés à ses composantes historiques et sociologiques propres.

Certes, les bénéficiaires d'aide au développement seraient tout aussi blâmables de méconnaître ou de sous-estimer l'importance de la coopération internationale et le rôle qu'elle est appelée à jouer en tant que facteur d'accélération de la croissance économique et sociale. Mais coopération n'est pas synonyme d'assujettissement ou de tutelle; elle postule plutôt la compréhension mutuelle et le désir de servir avec désintéressement.

5. Indifférence des Organisations Internationales de Financement.

La situation économique de la République d'Haïti a déjà été l'objet de nombreuses études. Ce ne sont pas des informations valables qui manquent à ce sujet. Face à la

ASPECT POLITIQUE ET INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT D'HAÏTI 64

situation de pénurie, exposée plusieurs fois aux réunions annuelles du Comité Interaméricain de l'Alliance pour le Progrès (CIAP) et d'organismes spécialisés de l'ONU, la République d'Haïti s'est heurtée à l'indifférence des organisations internationales de financement. Depuis le mois d'août 1962, une mission tripartite comprenant des experts de l'Organisation des Etats Américains (OEA), de la Banque Interaméricaine de Développement et de la Commission Economique pour l'Amérique Latine (CEPAL), a étudié la situation économique et sociale du pays sans que ses conclusions alarmantes aient retenu l'attention des Organisations qui patronnaient l'enquête.

A quatre reprises, le CIAP a délégué des représentants en Haïti au cours des années 1964, 1965, 1966 et 1967 pour connaître de la situation. La première mission d'après-guerre qui visita le pays, déléguée par l'ONU, date de 1948. En outre, au cours des dernières années, les grandes organisations internationales ont également envoyé des missions d'information dans le pays. Bien que toutes les études aient abouti aux mêmes conclusions relatives au besoin urgent d'aide extérieure, malgré les appels lancés par le gouvernement haïtien, celui-ci s'est heurté à la passivité et l'indifférence de ces mêmes organisations internationales de financement. Seuls le Fonds Monétaire International (FMI) et la BID se sont parfois intéressés au cas d'Haïti.

ASPECT POLITIQUE ET INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT D'HAÏTI 65

Depuis le début de 1963, la mission tripartite OEA - CEPAL - BID concluait à la nécessité de réaliser à brève échéance, dans le cadre d'un plan biennal, des investissements de \$60 millions l'an, dont \$40 millions seraient d'apport étranger. Tout récemment encore, en août 1965, lors de la réunion du sous-comité du CIAP relative à la situation d'Haïti, le secrétariat technique de cette organisation reconnaissait qu'un niveau d'investissement public de quelque \$30 millions par an serait nécessaire pour assurer un progrès dans le développement économique d'Haïti. Il a même été envisagé une augmentation des investissements publics d'un niveau de \$7.5 millions en 1964-1965, à \$13 millions en 1965-1966 et à \$15.6 millions en 1966-1967. Ces derniers chiffres sont inférieurs aux objectifs de la Charte de Punta del Este⁷ qui prévoyait des investissements annuels de l'ordre de \$48 millions. Il est évident que sans aide extérieure, avec ses maigres ressources, le pays ne peut pas seul fournir un si grand effort.

L'ONU et la FAO viennent d'achever une étude de mise en valeur de 2.750 hectares dans une région de l'Ouest. Le coût du projet s'élève à \$2 millions. Les experts proposent un programme additionnel de mise en valeur de 6.000 hectares dans la même région pour une valeur totale de \$6 millions.

⁷ Punta del Este: station balnéaire de villégiature en Uruguay où se sont réunis les délégués des vingt pays membres de l'OEA pour élaborer la charte fondamentale de l'Alliance pour le Progrès, en août 1961.

ASPECT POLITIQUE ET INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT D'HAÏTI 66

L'ONU voudrait utiliser des valeurs de son "Fonds Spécial" pour aider Haïti. La difficulté vient du fait qu'il faudrait trouver des valeurs de contrepartie représentant la quote-part du gouvernement haïtien. Il est possible qu'avec l'accord de la BID, Haïti dispose des dix millions de gourdes⁸ qu'elle a en réserve à l'Institut de Développement Agricole et Industriel (IDAI) pour dégager ce fonds de contrepartie, ce qui permettrait au pays de bénéficier de l'aide élargie du Fonds Spécial de l'ONU pour la mise en valeur de nouvelles terres ou le financement de nouvelles industries de transformation. C'est une question que la BID pourrait envisager avec l'ONU et l'IDAI.

Le gouvernement haïtien a maintes fois sollicité le concours de la Banque Mondiale pour entreprendre la réfection du réseau routier, mais ce fut toujours sans succès. Pour la route du Sud, par exemple, le coût total d'achèvement des travaux a été estimé par une firme américaine qui avait préparé les études de base sur la demande du "Développement Loan Fund", l'actuelle Agence Interaméricaine de Développement (AID), à environ \$9 millions pour près de 200 kilomètres.

⁸ La gourde est l'unité monétaire haïtienne (elle peut être divisée en cent centimes haïtiens). Elle équivaut à vingt centimes américains. Depuis un accord conclu en 1916, le taux de change est fixe entre les monnaies haïtienne et américaine. Il s'agit d'un taux de 5 à 1, soit cinq gourdes haïtiennes pour un dollar américain. Les \$ 10 millions représentent donc US. \$2 millions. En outre les deux monnaies circulent concurremment en Haïti.

ASPECT POLITIQUE ET INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT D'HAÏTI 67

Depuis 1953, malgré ses faibles ressources, Haïti a dressé un barrage hydro-électrique, le plus grand d'Amérique Centrale, estimé à plus de \$30 millions. Il faut y ajouter environ \$8 millions pour l'achat de matériel et l'exécution des travaux de génie civil pour le transport de l'énergie à Port-au-Prince et aux régions avoisinantes. Tous ces problèmes ont été déjà débattus aux conférences annuelles du CIAP en 1964, 1965 et 1966.

Au nombre des investissements de structuration nationale, il convient de mentionner les télégraphes-téléphones et tous autres systèmes de télécommunications. Les investissements ont été estimés à \$6 millions pour Port-au-Prince et les environs. Plusieurs projets de ce genre ont été étudiés depuis longtemps, sans suite favorable, par la BID. Le projet d'aménagement du wharf de Port-au-Prince est estimé à \$6 millions. Ce projet a été également soumis, mais sans succès, à la considération des organisations internationales de prêts.

Bien qu'une lutte efficace soit engagée par l'Organisme Panaméricain de la Santé contre la malaria, la principale maladie débilite en Haïti demeure la tuberculose pulmonaire. Le problème a été soumis à l'attention de cet organisme en août 1965 lors de la réunion du CIAP sur Haïti, puis ultérieurement en décembre 1966. Aucune réponse n'y a été faite jusqu'à présent. Comme du côté des organisations

ASPECT POLITIQUE ET INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT D'HAITI 68

internationales de financement, ce sont les fonds qui manquent le moins, il en ressort que seule une certaine indifférence empêche de donner suite aux investissements d'infrastructure qui puissent permettre à l'économie nationale de sortir de cet état de régression dans lequel elle se trouve. Les problèmes qui se posent aux peuples latino-américains, et particulièrement au peuple haïtien, ne sont nullement insolubles. Il s'agit là d'une question d'entraide et de vouloir vivre collectif.

CHAPITRE IV

ASPECT ECONOMIQUE DU DEVELOPPEMENT D'HAÏTI

A. LE PRIX DE L'INDEPENDANCE.

L'économie haïtienne est née aux difficultés majeures au moment où le gouvernement du Président Jean-Pierre Boyer accepta de négocier la reconnaissance de l'indépendance avec la France, de la Restauration jusqu'à l'octroi de l'ordonnance de Charles X. Cette décision prise en 1825 fut lourde de conséquences désastreuses; elle engageait le pays, en effet, dans les liens d'une obligation hors de proportion avec sa capacité de paiement. Le gouvernement français le reconnut si bien qu'il dut réduire la réclamation à 90 millions de francs. Pour payer le premier terme de cette indemnité, Haïti a dû placer sur le marché financier français, en novembre 1825, un emprunt dont le produit net s'éleva à 24 millions de francs; mais les conditions furent telles que le pays se reconnut débiteur de la somme de 30 millions de francs. Le service de cet emprunt fut garanti par le produit d'une taxe sur l'exportation de café créée à cet effet.

Cette obligation joua immédiatement comme un frein au développement économique, en drainant une partie importante du revenu national vers la France. Elle constitua ensuite une hypothèque majeure sur le revenu public. Elle obligea l'Etat, dans une économie inarticulée à l'époque, à

mobiliser ses recettes précaires pour le paiement d'annuités au titre d'indemnités consenties aux anciens colons. Ces annuités représentaient à l'époque plus du tiers du budget.

B. LA PERPETUELLE DETTE PUBLIQUE.

Dès lors devait se succéder à partir de 1825, d'un gouvernement à l'autre, une série d'emprunts aux conditions les plus onéreuses les unes que les autres. En 1875, par exemple, fut négocié à Paris un emprunt de 60 millions de francs dont seulement une faible partie a été versée au Trésor haïtien. Le peuple en garda un très mauvais souvenir, car "il fut indignement trompé et se trouva, sans aucun profit, débiteur de valeurs relativement considérables"¹.

Anténor Firmin, Ministre des Finances de l'époque, donne le compte rendu suivant de la dette publique:

Vers la fin de 1889, lorsque j'arrivai à la tête du Département des Finances, après les dépenses ruineuses de la guerre civile de 1888-1889, la dette publique d'Haïti montait à près de \$20 millions en y comprenant \$4.400.000 environ de papier-monnaie; vers le milieu de 1890, avec un recouvrement sévère de nos droits de douane et une gestion régulière de nos revenus publics, elle était déjà réduite à \$18.5 millions. Avant l'espace d'une année, le 30 avril 1891, elle avait encore diminué de plus de \$2.5 millions. Le service de l'annuité de notre dette extérieure échéant au 30 juin 1891 étant déjà versé, le capital de notre dette publique, y comprenant toujours le papier-monnaie, était réduit à environ \$15.7 millions dont \$6.358.000 en or et le reste en gourdes nationales².

¹ Jacques Nicolas Léger, Haïti, son Histoire et ses Détracteurs, 1907, Neal Publishing Company, Washington.

² Anténor Firmin, Monsieur Roosevelt, Président des Etats-Unis et la République d'Haïti, 1905, Pichon et Durant, Paris.

C'est un cas exceptionnel, dans l'histoire des finances haïtiennes, de voir l'Etat se décharger de plus de 13% de sa dette dans l'intervalle d'une année, ce qui "pari passu" démontrait la possibilité rationnelle de sa libération intégrale en sept ans et demi. Mais cette libération n'était pas prête de se réaliser. En 1896, en effet, le gouvernement haïtien contracta un emprunt de 50 millions de francs à 6% l'an. A la fin de cette année 1896, la dette publique atteignit \$26.875.783.

Vers la fin du XIX^{ème} siècle, la situation économique s'améliora. Le service de la dette publique fut régulièrement assuré. Malgré tout, un emprunt fut négocié en 1910. Un économiste de l'époque, Frédéric Marcelin, porta le jugement suivant:

Avant 1896 le pays n'avait fait - j'écarte et pour cause l'emprunt de 1825 - qu'une fois appel aux capitaux étrangers, et il en était résulté l'opération financière dénommée: Emprunt 1875. Le résultat de cette opération n'était pas pour inspirer confiance aux haïtiens. Les souvenirs cuisants qu'il leur avait laissés n'étaient pas encore complètement effacés. Les temps étaient autres en 1910. Et il était élémentaire d'en tenir compte. En effet depuis 1896 le crédit du pays à l'Etranger n'avait fait que progresser. Les échéances de l'emprunt contracté cette année-là avaient été fidèlement tenues... D'un autre côté, les pays producteurs de café, après de nombreuses années de baisse persistante, voyaient presque à chaque bourse cette denrée franchir une nouvelle étape. Pour Haïti, la hausse avait été presque du double: en 1908, nos cafés valaient environ 39 francs et en 1910 ils dépassaient 75 francs. Ne fallait-il pas profiter de cette situation? Et parce qu'on avait fait une mauvaise opération en 1896, fallait-il la décalquer, la répéter en 1910? ³

Ce fut la Banque de l'Union Parisienne, qui, en contrepartie des avantages qui lui étaient accordés par le gouvernement haïtien, s'engageait par le contrat du 5 septembre 1910, à s'entremettre sur le marché français pour le lancement d'un emprunt de 6.5 millions de francs qui permettrait au gouvernement de liquider sa dette intérieure et de jeter les bases d'une réforme monétaire solide.

Apparemment, l'objectif de cette série d'emprunts était de colmater les difficultés financières pressantes et de consolider les emprunts antérieurs. Obéissant à une logique d'un mécanisme implacable, un emprunt succédait à un autre avec, en fond de tableau, un écheveau de crises monétaires, financières et politiques inextricables. Tout se passait comme si la vie économique - en particulier les revenus de l'Etat - n'avaient qu'un but unique: satisfaire par priorité les créanciers étrangers.

Il est évident que la croissance économique doit obéir à un certain taux pour assurer le développement équilibré et normal d'un pays. Si, comme dans le cas d'Haïti, ce taux est mis en brèche par la pression d'une dette publique trop onéreuse, le progrès économique se trouve compromis. Cette situation est à l'origine des lourdes taxes qui ont toujours grevé et grevent encore les denrées d'exportation. Les différents gouvernements, soucieux de faire face à leurs obligations extérieures, se sont toujours évertués à prélever

sur le revenu national, les fonds nécessaires à la garantie de l'intégrité territoriale au risque de compromettre le développement économique.

En face d'une Europe en pleine poussée impérialiste, qui se créait, un peu partout dans le monde, des comptoirs, des sphères d'influence, des régions d'exportation et territoires coloniaux, les dirigeants haïtiens devaient éviter de devenir la proie d'un partenaire éventuellement irrité; la diplomatie à coup de canon de l'Europe du XIX^{ème} siècle n'aurait pas hésité - comme d'ailleurs elle n'a pas hésité parfois - à faire payer au jeune Etat bien cher son esprit d'indépendance. Il n'y avait pas de protection contre le colonialisme économique, même si l'indépendance politique restait intacte. Aussi l'économie haïtienne, durant le XIX^{ème} siècle et les premières décades du XX^{ème}, marqua-t-elle une nette tendance à la stagnation. On pourrait même dire qu'elle n'a fait que survivre.

C. L'ECONOMIE NATIONALE ET L'OCCUPATION AMERICAINE.

Vinrent la première guerre mondiale et l'occupation américaine de 1915. Se manifesta alors un changement d'orientation radical dans les relations financières internationales du pays. La France qui, par l'intermédiaire de son marché financier, avait jusqu'ici dominé, exploité et influencé les affaires économiques et politiques haïtiennes, s'en vit évincer par la jeune puissance américaine. Un impérialisme fit place à un autre. Il mit immédiatement en application un

système dominant et contrôlant les finances du pays.

L'occupant commença par liquider l'hégémonie du marché financier français. Haïti se tourna vers le marché financier américain et contracta l'emprunt de 1922 dont les disponibilités devaient servir au remboursement des anciens emprunts français, à l'extinction de la dette intérieure et au financement d'un programme de développement économique. L'emprunt dont le montant négocié se chiffrait à \$40 millions, portait intérêt à 6% l'an et était remboursable dans 30 ans. Le montant intégral négocié ne fut pas versé, car le produit net de l'emprunt s'éleva seulement à \$23.660.000, comme l'indique le tableau IV.

ASPECT ECONOMIQUE DU DEVELOPPEMENT D'HAÏTI

75

TABLEAU IV
EMPRUNT DE 1922

Montant autorisé en dollars américains	Année	Titres	Montant versé en dollars américains
16.000.000	1922	Obligation Série A	16.000.000
5.000.000	1922	Obligation Série B	5.000.000
5.000.000	1926	Obligation Série C	2.660.000
26.000.000			23.660.000

Source: Pierre V. Benoit, Cent Cinquante Ans de Commerce Extérieur d'Haïti, 1954, Institut Haïtien de Statistique, Port-au-Prince, p. 107.

Les charges de l'emprunt de 1922 pesèrent lourdement sur les recettes de l'Etat en absorbant près de 30% au cours des années 1925 et 1926. Elles se révélèrent intolérables durant les années d'avilissement des prix à l'exportation, années qui furent celles de la crise économique mondiale qui débuta en 1929. En 1937, le gouvernement américain accepta de réduire provisoirement l'amortissement à un versement symbolique. Mais dès 1941-42, le service de la dette publique reprenait comme par le passé.

A l'occasion de cet emprunt, s'installa en Haïti (à Port-au-Prince) une succursale de la "National City Bank of New York" qui assura la relève de la Banque de l'Union Parisienne. En même temps, s'opéraient la réforme monétaire, puis la réforme fiscale. Toute cette armature vaut d'être quelque peu sondée, parce qu'elle a pesé énormément sur l'évolution économique du pays de 1915 à nos jours.

La mainmise du gouvernement américain sur les finances du pays fut totale. A cet égard, l'emprunt de 1922 doit être considéré comme l'armature de toute l'organisation qui fut mise sur pied. Cet emprunt prescrivait en effet que les recettes douanières devaient être affectées par priorité au paiement capital et des intérêts. Un réseau prodigieusement habile fut mis en place dans cet esprit. D'abord la Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH), succursale de la "National City Bank of New York", fut réorganisée en deux branches: 1) Le Département Commercial qui, en tant que

trésorier de l'Etat, fut désigné comme agent fiscal de l'emprunt; 2) Le Département Fiscal, chargé de coiffer et de contrôler l'organisation et la perception douanières, et qui exerça une véritable dictature sur le Ministère des Finances. En même temps était créée l'Administration Générale des Contributions, chargée de la perception des taxes internes. Toute cette armature financière relevait des officiels du traité, en particulier de l'agence fiscale de la BNRH, succursale de la "National City Bank of New York".

Une fois de plus, sous une forme moins voilée et sous le prétexte d'assainissement qui ne manquait malheureusement pas d'arguments, l'avenir du pays se trouvait entravé par le truchement d'une dette, dont seule l'extinction pouvait l'autoriser à orienter le revenu public. Une fois de plus, la majeure partie de l'effort national était mobilisée pour payer le capital et les intérêts de l'emprunt de 1922. Pendant plus de trente ans, on devait sacrifier le développement économique aux porteurs des titres. Il est vrai que les notions de "sous-développement" et de "croissance économique" ne sont devenues claires à la conscience de la plupart des économistes qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale. Mais il est simpliste de considérer qu'un pays faisant face à une dette publique importante doit pouvoir développer rationnellement son économie.

D. LA LIBÉRATION FINANCIÈRE.

A l'automne de 1947, intervint ce que l'histoire a retenu sous le nom de "Libération Financière". Cinq ans avant l'échéance prévue dans les contrats, le gouvernement haïtien remboursait le 1er octobre 1947 le solde de l'emprunt de 1922 et mettait définitivement fin, par cette opération, au régime de contrôle financier américain. La réalisation de cette politique avait été favorisée d'une part, par l'expansion continue du revenu public enregistré à partir des dernières années de la guerre mondiale, d'autre part, par l'existence à la Banque d'émission d'une situation de liquidité extrêmement forte. Sur le plan politique, l'extinction de la dette dégageait la nation haïtienne des dernières traces de la sujétion instaurée après l'intervention américaine de 1915 et marquait la phase finale de la lutte menée depuis 1930 pour la reconquête des prérogatives souveraines du pouvoir politique haïtien. Dans le domaine économique, c'est l'événement capital donnant à la puissance publique haïtienne la pleine propriété et le contrôle de la Banque Nationale de la République d'Haïti dont l'activité et les ressources ne devraient désormais avoir qu'une orientation: l'intérêt haïtien.

A la faveur de la seconde guerre mondiale, des réserves avaient pu être accumulées tant dans le secteur privé que dans le secteur public. En 1950, en effet, la dette publique ne dépassait pas environ \$12 millions. Les chances

étaient largement ouvertes pour une considération rationnelle des problèmes économiques et financiers. Depuis 1825, pour une fois, le pays se trouvait libre d'assurer son développement économique en mobilisant les disponibilités nationales.

E. LE LEGS DE L'ADMINISTRATION 1950-1956.

Ces chances devaient se renforcer de 1950 à 1955, période de prospérité extraordinaire, grâce aux prix élevés du café et du sisal. Malheureusement, l'administration haïtienne, au lieu d'éponger une partie du produit de cette prospérité pour jeter les bases d'une économie organisée, au lieu de profiter de l'occasion inespérée pour mettre en place un système financier répondant aux besoins d'un pays sérieusement en retard, préféra recourir aux solutions faciles de l'emprunt, sans envisager quel serait le poids de ces dettes sur une économie dont les facteurs n'auraient pas fondamentalement été transformés ou été préparés à l'être.

Comme bilan financier, l'administration haïtienne présentait, en 1956, une dette publique d'environ \$60 millions, une économie frappée de paralysie par la chute des prix du café et du sisal, des réserves de devises épuisées, une organisation fiscale démembrée et nullement préparée à se coller à une situation financière de crise. Il conviendrait d'ajouter que cette époque devait se révéler comme une sorte de point critique où allaient se poser les problèmes des services essentiels d'utilité publique: eau potable, énergie électrique, installations portuaires, aéroport, téléphones.

En raison soit de l'augmentation de la population, soit du progrès technique, soit de la vétusté des installations, la modernisation de ces services devait constituer le souci majeur de toute administration.

F. APRES LA CRISE DE 1957.

L'administration haïtienne, dès 1957, a dû faire face à une situation de pleine banqueroute financière. A la suite de tâtonnements compréhensibles en face d'un appareil d'Etat accoutumé à vivre suivant un train de vie que ne justifiaient plus le marasme économique et les charges de la dette publique, le pays fut contraint d'entrer dans l'ère d'une politique d'austérité. Equilibrer le budget, source importante de distribution de moyens monétaires, c'était la condition première pour que le Fonds Monétaire International acceptât de garantir la convertibilité de la gourde. Les salaires furent brutalement coupés de 10 et 20%, les crédits de fonctionnement des départements ministériels ramenés au niveau de la subsistance. Malgré tout, la situation continua d'être précaire et désespérée, confinant parfois à la panique. C'est ici qu'intervint l'aide budgétaire américaine. Durant les exercices fiscaux 1960-1961 et 1961-1962, celle-ci vint renflouer les recettes publiques défailiantes afin d'assurer l'équilibre du budget. La situation se stabilisa à un niveau de misère, cependant que les exigences des créanciers demeuraient implacables. Toutes les tentatives du gouvernement haïtien pour reconsidérer avec eux les échéances de la dette

publique internationale furent repoussées.

Les deux exercices fiscaux 1960-1961 et 1961-1962 comportaient de nombreux enseignements. A la lumière des difficultés affrontées et des démarches entreprises pour les surmonter, il devenait clair d'aboutir aux considérations qui suivent.

L'appareil financier n'était nullement préparé pour faire face à une situation de crise. L'aide budgétaire américaine, par opposition aux crédits pour investissements productifs, si elle était appréciable, n'était en somme qu'une forme d'inflation, puisqu'elle correspondait à une injection de moyens monétaires sans la contrepartie d'une augmentation parallèle du produit national. Cette même aide créait une conjoncture de fausse sécurité où le sens des responsabilités finissait par se diluer dans l'attente béate de l'injection mensuelle des dollars américains. L'étude et la mise en application mécanique du budget, c'est-à-dire la simple balance comptable des recettes et des dépenses, ne pouvait aucunement influencer la conjoncture. En d'autres termes, le budget devrait se transformer en instrument de politique économique. Le poids de la dette publique internationale était tel qu'il ne laissait aucune chance à l'appareil financier existant de promouvoir le développement économique. Il était enfin du devoir de l'Etat d'entreprendre la reflation progressive de l'économie en orientant rationnellement la dépense publique fiscale et para-fiscale.

A partir de cette analyse et d'un sondage systématique des possibilités du pays, devait s'opérer un tournant. Au cours des quatre dernières années, en effet, des transformations profondes ont été apportées au système fiscal et à l'organisation financière. L'administration haïtienne, consciente de ses responsabilités devant le pays, en appelait à l'effort national et aux forces vives de la nation pour aborder et résoudre les problèmes de la communauté. Elle formulait une politique financière axée sur les possibilités de l'haïtien et où reprenaient droit de cité les problèmes de développement économique.

CHAPITRE V

PROBLEMES DE L'INDUSTRIE PRIMARE

La primauté du secteur primaire soumis aux aléas du marché international marque l'économie haïtienne du sceau de l'instabilité et de la dépendance. A côté de ces deux caractères fonctionnels, on peut également constater que l'économie haïtienne est en état de "blocage structurel", par suite de la présence de nombreux goulots d'étranglement qui sont, en résumé, les suivants: la surpopulation dans le secteur primaire où sévit un chômage déguisé à l'état endémique; l'extension des petites propriétés, les minifundia, qui donnent naissance à une agriculture de fortune ou de "grappillage" dont la productivité est presque nulle; la lenteur de transmission des flux réels et monétaires entre les marchés dont l'exiguïté s'explique par la faiblesse du revenu per capita.

La prédominance de l'économie naturelle de type villageois et autarcique renforce ce blocage structurel par suite de l'inexistence de l'épargne et de la faiblesse de la demande effective susceptible de faciliter et d'accroître les échanges. Il s'ensuit une offre rigide peu diversifiée, en provenance d'un secteur primaire mal relié et mal intégré à un infime secteur secondaire. L'économie haïtienne présente donc une structure dualiste et asymétrique.

PROBLEMES DE L'INDUSTRIE PRIMAIRE

84

Puisque le secteur primaire est prédominant, il convient d'abord d'examiner son rôle dans le développement de l'économie nationale aux différentes phases de ce développement, et d'étudier ensuite les changements qu'appelle cet important secteur.

A. IMPORTANCE DU SECTEUR AGRICOLE.

Un trait caractéristique du retard économique du pays est représenté par le fait que la majorité de la population dépend de l'agriculture et que celle-ci constitue une grande part de la production totale de l'économie. En outre, il s'agit d'un secteur qui accuse une très faible productivité.

Comme si un certain déterminisme semble condamner le pays à un destin purement agricole, Haïti a demandé à sa terre toutes les richesses auxquelles elle pouvait prétendre. Il conviendrait de signaler que 97% du peuple haïtien vit directement ou indirectement de l'agriculture. La population rurale qui constitue 86% de la population totale, a comme unique moyen de subsistance et seule source de revenu, la culture de la terre. Ce pourcentage est considéré comme le plus élevé de l'Amérique Latine¹. Ceci illustre la faible productivité du travail agricole. De fait, presque toute la population active dépend dans une certaine mesure du secteur agricole.

¹ Commission Economique pour l'Amérique Latine (CEPAL), ~~Estudio Economico de America Latina, 1966, Santiago, Chili.~~

En Haïti, comme dans tout pays sous-développé, les exportations sont spécialement importantes. Toute la vie économique repose sur les épaules du paysan; ce dernier est celui qui jouit le moins des fruits de son travail. Toutes les activités, du niveau commercial au professionnel, sont affectées par les cycles de la "récolte" (octobre-mars) et de la "morte-saison" (avril-septembre). Il suffit d'une bonne récolte et de prix favorables sur le marché international pour que toute la nation connaisse une euphorie qui disparaît brusquement l'année suivante à cause de la sécheresse ou de la baisse des prix des produits primaires. La participation de ce secteur et des mécanismes qui en dérivent dans la constitution du produit national est évaluée à environ 90% du total.

Dans le cas particulier de l'Etat haïtien, les importations et exportations, par le jeu des taxes douanières, alimentent le trésor public dans une proportion de 73% et constituent la principale source de recettes du budget national. Ce sont les droits de douane qui, de tout temps, ont permis d'assurer le service de la dette publique. Ordinairement, tout nouvel emprunt s'accompagne de la création d'une surtaxe qui en garantit le remboursement. Les exportations de produits agricoles revêtent donc un caractère d'extrême importance dans l'économie nationale. Cette importance du secteur agricole dans l'ensemble des mécanismes et structures de l'économie nationale, peut être mise en évidence par le tableau

PROBLEMES DE L'INDUSTRIE PRIMAIRE

86

TABLEAU V

EXPORTATIONS HAITIENNES PAR SECTEURS D'ACTIVITE ECONOMIQUE
1931-1932 à 1966-1967 EN POURCENTAGE

Année	Production Agricole	Elevage et Pêche	Produits Forestiers	Production agricole totale	Artisanat	Production Industrielle
1931-32	81.9	7.0	10.3	92.2	-(a)	0.8
1932-33	70.6	21.2	5.9	97.7	-	2.3
1933-34	90.2	3.9	3.2	97.3	-	2.7
1934-35	74.8	2.8	15.7	93.3	-	6.7
1935-36	69.1	2.5	16.5	88.1	-	11.9
1936-37	87.9	1.3	4.5	93.7	-	6.3
1937-38	91.7	0.9	4.0	96.6	-	3.4
1938-39	92.0	1.1	2.5	95.6	-	4.4
1939-40	94.1	1.1	2.9	98.1	-	1.9
1940-41	94.6	1.3	2.5	98.4	-	1.6
1941-42	89.7	2.3	3.5	95.5	-	4.5
1942-43	92.2	1.2	3.2	96.5	-	3.5
1943-44	92.2	1.6	3.1	96.9	-	3.1
1944-45	88.9	1.8	3.5	94.2	-	5.8
1945-46	88.2	2.4	4.4	94.6	-	5.4
1946-47	87.8	1.4	2.3	91.6	-	8.4
1947-48	91.7	0.9	1.4	94.0	-	6.0
1948-49	90.9	1.2	1.6	93.7	-	6.3
1949-50	84.5	1.7	1.0	87.2	-	12.8
1950-51	87.0	1.2	1.0	89.2	-	10.8
1951-52	84.5	2.4	1.1	88.0	-	12.0
1952-53	83.0	1.9	1.1	86.0	-	14.0
1953-54	80.9	1.7	0.9	83.5	-	16.5
1954-55	76.1	1.6	0.6	78.3	0.1	21.6
1955-56	86.1	1.4	0.5	88.0	2.1	9.9
1956-57	80.7	1.5	0.4	82.4	1.7	15.9
1957-58	85.6	3.5	0.3	89.4	1.7	8.9
1958-59	61.8	1.4	0.1	63.3	4.5	32.2
1959-60	72.4	1.4	0.8	74.6	8.9	16.5
1960-61	76.6	1.5	0.9	79.0	8.9	12.1
1961-62	83.7	1.3	0.3	85.3	3.0	11.7
1962-63	82.2	1.4	0.0	83.6	6.0	10.4
1963-64	87.5	1.4	0.1	89.0	4.3	6.7
1964-65	86.6	1.1	0.0	87.7	2.3	10.0
1965-66	85.3	0.7	0.0	86.0	2.1	11.9
1966-67	87.4	0.4	0.1	87.9	2.4	9.7

a) Aucune contribution

Source: Département Fiscal de la Banque Nationale de la République d'Haïti, Rapports Annuels.

De 1946 à 1952 un équilibre favorable de la balance des paiements a été réalisé grâce à la réponse de l'agriculture haïtienne aux demandes diverses du marché américain pendant la période d'après-guerre et le "boom coréen". Tel a été le cas du café et du sisal en particulier. Ceci avait créé une période de haute conjoncture favorable à une entrée de devises, l'accroissement des produits primaires exportables s'étant accompagné d'une hausse de prix.

Il est arrivé parfois que, dans le cas de certaines denrées exportables, la hausse de prix se soit heurtée à une rigidité de l'offre agricole haïtienne. L'économie nationale n'a pu être en mesure de profiter pleinement des hauts cours mondiaux par suite de facteurs inhibiteurs qui ont empêché l'accroissement de produits demandés. Ainsi Haïti n'a pu profiter des cours avantageux du cacao au cours de la décennie d'après-guerre, parce que ses sols ne répondaient pas convenablement aux exigences de la culture de cette denrée. En outre, à la même époque, elle vit s'effondrer la culture de la figue-banane alors que la demande du produit n'a jamais été aussi forte sur le marché américain. La raison est que, dans un esprit de nationalisme économique, les comptoirs de la compagnie américaine "Standard Fruit Company" qui achetait au prix fixe le régime de bananes furent remplacés par une foule de petites sociétés fantaisistes qui s'amusèrent à offrir de vils prix aux producteurs. Ceux-ci arrachèrent donc la banane pour planter d'autres denrées; et c'est ainsi

que la figue-banane qui rapportait de substantiels profits au trésor, a presque disparu de la liste des exportations haïtiennes.

C'est pour une autre raison que le coton haïtien, malgré la hausse des prix, n'a pu être maintenu à l'époque parmi les denrées d'exportation. Le "charançon mexicain"² qui s'est abattu sur les récoltes avait détruit tous les espoirs que permettait cette culture d'avenir. Malheureusement, aucun effort sérieux n'a été tenté depuis pour la revaloriser.

B. LES FACTEURS ADVERSES.

Si la prédominance de l'agriculture est aussi marquée, il faudrait supposer que cette activité est l'objet d'une attention spéciale de la part de tous les secteurs sociaux. Cet intérêt devrait se traduire par un effort constant et systématique d'organisation scientifique et rationnelle de cette activité. En 1952, cependant, un expert de l'ONU soulignait la situation de la façon suivante:

Quand on considère la nécessité de développement économique d'Haïti, on observe qu'il n'a été enregistré aucun progrès. Pire encore, on est obligé de constater que, dans certains secteurs, les plus importants, l'économie va de l'arrière au lieu de se développer. Les forêts de l'île ont continué de disparaître; l'érosion a augmenté, la fertilité du sol n'a pas cessé de décroître, le nombre de sans travail a augmenté... Les exportations de café, d'une moyenne annuelle de 31 millions de kilos en 1917-1936, sont tombées durant la période 1946-1950 à 25.1 millions de kilos. Pour les mêmes périodes, les exportations

² Insecte coléoptère qui s'attaque aux graines et aux plantes.

de coton ont baissé de 4.2 à 2.4 millions de kilos; celles de semences de coton, de 3.6 à 2.4 millions de kilos; celles de miel de 0.6 à 0.2 million de kilos; celles de bois de teinture, de 3.1 à 2.3 millions de kilos. Les exportations de figue-banane sont passées de 5.9 millions d'unités durant l'année fiscale 1945-1946 à 1.8 million d'unités en 1952. Au cours du même intervalle, les exportations de cire d'abeille sont tombées de 31.313 kilos à 32 kilos, et celles de rhum de 13.373 litres à 4.254 litres³.

Cet extrait appelle quelques questions et réponses.

Pourquoi l'économie agraire, qui constitue la base de la vie nationale, n'a-t-elle pu déclencher un processus de croissance qui pousserait vers le progrès et libérerait Haïti du sous-développement chronique? Qu'est-ce qui explique que, malgré la politique de développement économique annoncée par l'occupant et poursuivie par les administrations postérieures, l'économie agraire n'ait enregistré aucune avance? En un mot, quels sont les facteurs déterminants, et dans quelle mesure chacun intervient-il dans l'état de stagnation qui se manifeste si durement encore dans le secteur rural?

Tout d'abord le milieu physique dans lequel l'agriculteur haïtien exerce son activité influe considérablement sur les conditions de son existence. Etymologiquement, Haïti signifie "terre montagneuse"⁴. La topographie a ainsi imprimé son sceau non seulement sur la dénomination du pays, mais encore sur de nombreux traits de ses conditions de vie matérielle. Avec une superficie totale de 27.750 kilomètres

³ Ernest O. Moore, *Réforme de la Monnaie et des Finances d'Haïti*, 1952, Nations-Unies, New York, p. 34.

⁴ "Haïti" est une dénomination d'origine indienne.

carrés, le pays est couvert par une superficie montagneuse de 21.000 kilomètres carrés d'extension dont la hauteur varie entre 200 et 2.715 mètres. Il est important de signaler la grande dissémination de cette structure montagneuse, constituée par un nombre interminable de mornes, de chaînes de montagnes isolées et de deux grandes cordillères au Nord et au Sud. Cette dissémination engendre un aspect orographique très désavantageux du point de vue agricole, et différent de celui des immenses plateaux du Mexique ou du Nord de l'Amérique du Sud. Le tableau VI illustre cette dispersion topographique pour l'ensemble du territoire.

TABLEAU VI
DISPERSION TOPOGRAPHIQUE ET POURCENTAGES DU TERRITOIRE

Altitude	Pourcentage (%)
Moins de 200 mètres	21
De 200 à 500 mètres	39
De 500 à 800 mètres	19
Plus de 800 mètres	21

Source: Institut Haïtien de Statistique, Bulletin Trimestriel, octobre 1964, Port-au-Prince.

Dans certaines zones, le relief se présente avec plus ou moins d'uniformité; dans d'autres, au contraire, avec une complexité extraordinaire, intercalant des plaines, des pics et des plateaux minuscules dans des chaînes de montagnes désarticulées, coupées de torrents. Il en résulte une discontinuité de terres arables, de conditions climatiques qui influent sur l'utilisation des ressources et la tenure de la terre. Les plaines et plateaux, généralement entourés et traversés de montagnes, constituent rarement des ensembles structuraux pouvant être des centres de grande culture. Diversification climatique dans un cadre géographique réduit, variété notable des sols, conditions d'exploitation compromises par les accidents topographiques, tel est le milieu naturel dans lequel s'exerce l'agriculture haïtienne.

L'union des facteurs topographiques et climatiques et l'inéluctable besoin de combustible pour une population en continuelle augmentation sur un territoire où aucune sorte de combustible minéral n'a encore été découverte et exploitée, ont engendré une saignée constante et désastreuse des richesses végétales. Le problème de l'érosion pèse lourdement sur l'économie agraire, et son influence sur l'état stationnaire de la production agricole n'est pas moins grande. Selon une évaluation de l'Institut Haïtien de Statistique, seulement la consommation du bois, sous sa forme naturelle ou comme charbon végétal, n'atteint pas moins de 9 millions de mètres cubes par année. Considérant que la superficie des forêts

accessibles est de 600.000 hectares, ce volume atteint une moyenne annuelle de déboisement de 15 mètres cubes par hectare pour l'usage domestique et industriel, alors qu'il n'existe pas un plan rationnel de reboisement. Il en résulte donc, à la saison des pluies, un véritable "lessivage" des terres arables.

Déjà en 1948, on calculait que "près de 7 millions de tonnes de terres superficielles sont annuellement entraînées vers la mer par les torrents et rivières, soit donc 4.000 tonnes d'éléments fertilisants"⁵. La situation a empiré sensiblement ces dernières années, et les réserves hydrauliques du pays tendent à diminuer à un rythme inquiétant. En quinze ans, par exemple, les trois sources qui alimentent la Capitale en eau potable ont diminué de 2.971.000 gallons par jour. Le dépôt annuel de sédiments de 10.000 acres-pieds qui s'accumule dans le lac artificiel du fleuve Artibonite n'est pas moins significatif.

Les facteurs de la production agricole sont à un niveau de sous-utilisation. Les terres abandonnées ou partiellement exploitées ne bénéficient d'aucun programme efficient d'extension de culture, malgré la pression démographique. La main-d'oeuvre abondante est sujette à la sous-occupation, au chômage déguisé et à un rendement individuel très bas.

⁵ Département de l'Agriculture, des Ressources et du Développement Rural, Rapport de la Commission Nationale de Conservation des Ressources Naturelles, 1948, Imprimerie de l'Etat, Port-au-Prince, p. 16.

La capitalisation à partir de l'agriculture n'a pas pu se faire. Les profits réalisés n'ont pas été destinés à des fins d'investissement. Ils ont été orientés vers la consommation, soit de subsistance au niveau primaire, soit de luxe au niveau des propriétaires fonciers. L'investissement n'augmente pas au même rythme que la population. Les instruments de labour sont encore la houe, la faucille, le sabre court (machette), le pic; dans la grande majorité des cas, on ignore encore l'usage de la charrue et des engrais.

Les conditions de la vie rurale haïtienne atteignent de très bas niveaux. L'endettement du paysan est irréversible. Selon une enquête réalisée pour une superficie de 3.250 kilomètres carrés et peuplée par 96.275 familles, le montant de la dette contractée à des fins de consommation se chiffrait en 1962 à \$955.445. Si l'on prend ce niveau d'endettement comme une moyenne, on peut calculer, pour l'ensemble du pays, un chiffre global d'environ \$7 millions, représentant la dette paysanne⁶.

Le secteur agricole étant le moteur du développement national, toute déficience de ce côté freine l'économie générale. L'excédent économique produit par l'activité agricole est absorbé par le secteur commercial et par l'Etat, à des fins non productives. La stagnation et le déséquilibre économique sont les résultats directs de ces déficiences.

⁶ Haytian American Development Organization (HADO), Agriculture Development Plan for the Northern Department, 1962, mimeographie inédite, Fort-au-Prince, RD, # et 5.

C. CONDITIONS DE PROGRES DANS LE SECTEUR AGRICOLE.

Des conditions climatiques défavorables (forte salinité, forte insolation, faible pluviométrie, conditions désertiques, rareté de la vie végétale et animale), la baisse croissante de la fertilité des sols, un système anarchique de tenure du sol facilitant la prolifération des minifundia qui entravent l'essor de la production, tel est, de façon schématique, l'état dans lequel se débat l'agriculture haïtienne. Le problème majeur qui se pose est le suivant: comment introduire dans cette économie traditionnelle de nouvelles formes d'exploitation et de nouvelles méthodes de production pour y amener des transformations décisives. Ce qu'il faut envisager avant tout, c'est un ébranlement de la structure agraire du pays et des innovations majeures dans l'infrastructure.

1. La Réforme Agraire.

En Haïti, il n'est pas rare qu'une vingtaine d'hectares réunisse cent propriétaires. De véritables maquis de haies vives dressent ainsi une infinité de barrières sur un sol morcelé à l'extrême. Tout accroissement de la production agricole suppose au préalable que soit mise en oeuvre une politique de remembrement des terres. Ce remembrement suppose un relevé cadastral complet, soit à l'aide de photographies aériennes, soit grâce aux méthodes de triangulation. Des cartes topographiques régionales pourraient ainsi être relevées qui permettraient de fixer les limites des propriétés et

de classer les zones agricoles d'après l'étendue des exploitations. Cela permettrait aussi à l'Etat haïtien de connaître les terres domaniales avec précision. D'après des experts de l'ONU, "une enquête sur le mode d'utilisation et le régime foncier des terres, portant successivement sur les différentes zones à mettre en valeur révélerait que l'Etat possède de vastes régions"⁷.

Quand le relevé cadastral sera terminé, les pouvoirs publics devront tout mettre en oeuvre pour s'attaquer au problème des minifundia qui provoquent une perte de plusieurs millions d'heures de travail par jour, par suite de l'incessant va-et-vient d'une parcelle à l'autre sur plusieurs kilomètres, entraînant ainsi un gaspillage de temps et d'efforts productifs dans le déplacement de la main-d'oeuvre, des animaux, des outils, des semences, des engrais, des insecticides.

Le remembrement des terres peut se heurter à la barrière psychologique que constituent la méfiance et le conservatisme du monde rural. De plus, l'absence de sécurité dans la possession de la terre, l'état défectueux du système d'enregistrement des titres de propriété, les nombreux conflits de légitimité que tranchent les tribunaux, constituent des obstacles pouvant compromettre le succès d'une politique de remembrement des terres en Haïti.

⁷ Nations-Unies, Mission en Haïti, 1949, Lake Success, New York, p. 124.

L'organisation de coopératives à l'échelon local peut faire tomber les barrières psychologiques, et ces coopératives peuvent rendre d'immenses services en tant qu'agents de liaison et de transmission entre les cadres scientifiques et techniques et la masse de la population, et en véhiculant des idées neuves susceptibles de fermenter dans un monde rural replié sur lui-même et sur ses valeurs traditionnelles.

Les difficultés d'ordre financier ne doivent pas être sousestimées, le remembrement étant une opération assez onéreuse. Au départ, il faut prévoir des sommes importantes pour indemniser les propriétaires ou les exploitants déplacés ou dépossédés. Le reclassement nécessite aussi des frais d'installation, sans parler des relevés cadastraux, des opérations d'évaluation foncière, des travaux d'infrastructure comme les voies de communication, les canaux d'irrigation, de drainage, la conservation du sol. De plus, il faut prévoir la mise sur pied de toute une administration préposée au remembrement et à la mise en valeur ultérieure des terres regroupées. Des prêts à moyen terme doivent aussi être consentis aux exploitants pour leur permettre de faire face aux nécessités nouvelles de mise en culture. Il s'agit, en effet, de changer radicalement les modes de production antérieurs, puisqu'on passe de la petite ferme familiale étroitement bornée à la grande exploitation collective. Un outillage nouveau intégrant le progrès technique est donc nécessaire pour accroître la production et la productivité

des terres. C'est ici qu'apparaît l'opportunité d'une aide des organisations internationales de financement.

En supposant même que tous les obstacles au remembrement soient surmontés, il sera nécessaire d'élaborer une législation destinée à prévenir un retour aux conditions d'anarchie foncière antérieure. Etant donné que le morcellement excessif de la terre a sa source dans la pénurie des sols arables insuffisants pour faire face à une pression démographique croissante, dans le libre transfert de la propriété d'après la législation immobilière en vigueur, dans l'absence de liquidité qui oblige un copropriétaire à recourir souvent à un prêt gagé sur son bien personnel, l'intervention des pouvoirs publics s'avère indispensable. Il s'agira enfin d'édicter des mesures susceptibles d'interdire la spéculation sur la terre, de protéger les fermiers contre les expulsions arbitraires et de sauvegarder leur droit aux améliorations qu'ils auront apportées aux plantations. Dans ce domaine interviennent l'influence de l'éducation et la valeur de l'exemple que donnent les coopératives.

2. Création de Coopératives Agricoles.

Plus que les lois ou l'exercice de la contrainte, les coopératives permettront la fusion de petites exploitations, la création de petits groupes d'exploitants, associés effectuant en commun, à l'aide d'un matériel mécanique, des travaux rentables et à haute productivité. Les coopératives de production permettront une gestion plus rationnelle en

matière d'emploi du matériel motorisé, d'assolement, d'irrigation et de drainage, d'utilisation d'engrais, de fongicides et d'insecticides⁸. En Haïti, depuis des temps anciens, diverses sortes d'associations coopératives ont pris racine dans le terreau du système colonial. Ces associations coopératives embryonnaires existant encore de nos jours, sont la voie toute indiquée pour encourager les petits exploitants à mettre leurs terres en commun.

L'exploitation de la terre par les coopératives agricoles n'est pas une fin en soi, ni un système capable, seul, de donner une solution aux problèmes que confronte l'agriculture haïtienne. Pour faire face aux difficultés de fonctionnement, les coopératives agricoles devront bénéficier de l'aide des pouvoirs publics notamment sous la forme du crédit agricole. Depuis longtemps déjà, une commission d'experts de l'ONU avait recommandé la création en Haïti d'une banque agricole "pour accorder des prêts aux agriculteurs en vue du développement, de l'aménagement et de l'amélioration des terres, de la construction des bâtiments indispensables, de l'achat d'outillage et, d'une manière générale, de l'équipement des exploitations"⁹. C'est d'ailleurs dans ce but que fut créé, le 12 septembre 1951, l'Institut Haïtien de Crédit Agricole et Industriel (IHCAI).

8 M. Digby, Les Coopératives et l'Utilisation des Terres, 1957, FAO, Rome.

9 Nations-Unies, Mission en Haïti, 1949, Lake Success, New York, p. 297.

Il est évident que le plein succès de la réforme agraire par le remembrement avec l'aide des coopératives d'exploitation demeure conditionné par l'octroi de crédit aux petits exploitants. Il n'y a pas que le facteur sol qui soit le seul rare en Haïti. Le capital y manque aussi, et la rareté de liquidité ne permet aucune amélioration de l'outillage existant ni des avances à la terre susceptibles d'élever sensiblement la productivité agricole.

3. Expansion du Crédit Agricole.

Le crédit agricole élargi est appelé à jouer un rôle important dans le développement économique d'Haïti en encourageant l'essor de la petite industrie rurale. Il ne faudrait pas négliger l'apport, dans le revenu national, des fours à chaux, des "écosseuses" à café, des séchoirs, des décortiqueurs de fibres du sisal, des moulins à canne, des alambics et d'autres petits appareils utilisés à la campagne. C'est ce simple matériel qu'il faut d'abord commencer par perfectionner et améliorer pour accroître la productivité du secteur agricole. Aucun progrès ne peut être accompli dans ce sens si les petits exploitants n'ont pas accès au progrès technique.

Le secteur agricole ne peut contribuer au développement économique de la nation que s'il est animé par des flux monétaires continus. Les mécanismes efficaces de crédit peuvent contribuer à alimenter ces flux. Le crédit agricole est un puissant stimulant de la production, mais sa demande comme son offre peuvent varier selon les circonstances.

Dans les campagnes d'Haïti, la demande de crédit est permanente à cause, d'une part, des difficultés financières du monde rural, du loyer élevé des terres, des faibles revenus obtenus de l'exploitation des petites parcelles, du chômage saisonnier et permanent qui y sévit; d'autre part, des nécessités d'entretien des animaux et des dépenses occasionnées par les frais d'activités sociales. A côté de cette demande de crédit pour faire face aux nécessités pressantes, existe également, mais pour des catégories de revenus déjà plus élevés, une demande de crédit à court terme pour des frais d'exploitation.

Quant à l'offre de crédit, elle est très faible en Haïti, du fait de la politique réticente des banques; celles-ci, en effet, n'ont jamais tenté de relancer l'activité économique en pratiquant une politique de crédit à moyen ou à long terme. De plus, l'offre de crédit ne peut être accrue parce que les revenus épongés du monde rural par des propriétaires absentéistes, des spéculateurs, des usuriers et des négociants sont placés en dehors des activités agricoles proprement dites. A côté de l'action exercée par les particuliers, l'Etat haïtien opère également une ponction nette de capitaux du monde rural par le canal de la fiscalité. Cette situation se trouve aggravée par la politique de crédit trop conservatrice qui a toujours été adoptée par l'Institut Haïtien de Crédit Agricole et Industriel. Sa tendance est d'octroyer des prêts à court terme aux grands propriétaires

terriens solvables, tandis qu'il néglige les petits paysans à solvabilité fragile.

Un accroissement de l'épargne paysanne, donc des sources de crédit pour les activités agricoles, ne peut être obtenu que par l'allègement de toute une gamme de taxes qui frappent les petits producteurs, et par un transfert de capitaux vers le secteur agricole grâce aux subventions à la production des denrées de base et à l'octroi de prêts directs aux agriculteurs ou aux coopératives de gestion et d'exploitation.

L'un des obstacles majeurs à l'expansion du crédit rural en Haïti réside dans les garanties réclamées aux petits exploitants pour l'octroi d'un prêt. Ceux-ci reculent souvent devant la perspective d'utiliser leurs terres en garantie des prêts. Les spécialistes du crédit agricole recommandent plutôt des garanties sur les récoltes pour ne pas effrayer l'emprunteur¹⁰. Sa capacité de remboursement doit primer sur la solvabilité. En d'autres termes, il n'est pas nécessaire d'exiger la couverture intégrale des prêts par des biens fonds. Au cas où l'emprunteur serait membre d'une société coopérative, celle-ci pourrait l'avaliser auprès de l'IHCAI. C'est même là un moyen habile de pression pour l'obliger à faire partie d'une organisation coopérative qui

10 H. Belshaw, Le Crédit Agricole dans les pays Sous-Développés, 1959, FAO, Rome.

pourrait ainsi contrôler et surveiller l'utilisation des fonds obtenus, ce qui allègerait la tâche de l'IHCAI dans ce domaine.

Pour réduire les risques encourus à la fois par l'emprunteur et le prêteur, l'Etat haïtien doit encourager les coopératives, et c'est par leur intermédiaire que peut être obtenue l'amélioration des techniques de production agricole. C'est par les coopératives que les programmes de production peuvent être établis et le crédit contrôlé. En outre, des caisses régionales ou nationales de prévoyance ou d'assurance contre les désastres naturels peuvent être créées par l'intermédiaire de l'IHCAI qui doit bénéficier, dans ce cas, de l'aide et de l'appui de la Banque Nationale.

L'Etat haïtien doit intervenir pour organiser le crédit en encourageant au maximum l'épargne destinée aux investissements productifs. Des experts de l'ONU avaient recommandé à Haïti "la création d'un réseau de caisses d'épargne postales afin d'offrir aux habitants de toutes les parties du pays la possibilité de mettre leurs fonds en dépôt"¹¹. Ces fonds pourraient éventuellement être mobilisés sous forme d'octroi de crédit. Là encore, le rôle de la Banque Nationale est primordial pour renforcer l'action de l'IHCAI en souscrivant à son capital d'affaires ou en

¹¹ Nations-Unies, Mission en Haïti, 1949, Lake Success, New York, p. 286.

détenant en portefeuille les bons et obligations qu'il pourrait émettre, ou encore en lui accordant des prêts sous différentes formes.

En conclusion, quelle que soit la phase de développement de l'économie, le secteur agricole viendra toujours au secours du secteur industriel. Celui-ci, à son tour, soutiendra l'essor de la productivité agricole. Il s'agit de deux secteurs qui s'épaulent mutuellement, de deux secteurs en interdépendance fonctionnelle dont il serait vain de privilégier l'un au détriment de l'autre.

CHAPITRE VI

PROBLEMES DU SECTEUR INDUSTRIEL

Il existe des obstacles majeurs susceptibles d'entraver les perspectives de succès d'un développement industriel en Haïti. Il y a des obstacles dirimants qui empêchent et annulent totalement toute possibilité d'industrialisation. Parmi ceux-là on peut ranger l'absence de ressources naturelles ou l'insuffisance des facteurs de production. Il y a aussi des obstacles qui jouent le rôle d'inhibiteurs et qui constituent des entraves passagères pouvant être surmontées par l'aménagement des institutions, par un travail patient d'éducation, de formation et d'information. Ces obstacles comprennent, par exemple, l'inadaptation de la structure économique, l'incompatibilité du tissu social, le pouvoir tampon des mentalités traditionnelles conservatrices qui s'opposent à l'innovation. Tout effort d'industrialisation en Haïti doit donc tenter de vaincre ces obstacles.

A. OBSTACLES DIRIMANTS.

La pauvreté du sous-sol en ressources naturelles est de nature à freiner l'industrialisation du pays, celles qui sont connues et inventoriées se révélant nettement dérisoires.

1. Faiblesse des Ressources Minières.

La prospection des ressources minières d'Haïti est encore très incomplète. Il ne semble pas, cependant, dans

l'état actuel des connaissances, que le sous-sol haïtien renferme d'importants gisements, dont l'exploitation serait susceptible de modifier sensiblement la structure économique du pays. Il s'ensuit que les importations de matières premières d'origine minérale par les entreprises locales, grèvent lourdement le stock de devises du pays et limitent toute possibilité de développement équilibré. En résumé, outre les gisements de bauxite et de cuivre, il semble qu'on doive admettre que les ressources minières les plus intéressantes pour l'économie haïtienne sont, dans l'état présent de la prospection du sous-sol: les carrières de calcaires, d'argiles, de marnes, de "sables" calcaires, de pierre de taille; les sources d'eaux minérales et, éventuellement, les gisements de lignite.

En Haïti, la valeur de l'activité minière dans la distribution du produit interne brut était de 0.09% jusqu'en 1954. En 1956 elle avait atteint 0.15% et en 1958, un niveau de 1.22%, soit un montant de \$3.6 millions au prix de 1955¹. Cette hausse est due au fait qu'une mine de bauxite commença à être exploitée en 1955-1956. Peu après, en 1961, s'ouvrit une exploitation de cuivre dans le département géographique du Centre. Ces deux entreprises, aux mains de monopoles étrangers, contrôlent de fait la production minière.

¹ CEPAL - BID - OEA, Rapport de la Commission Tripartite, 1962, inédit, Tableaux I et III.

La part générale, dans le PNB, de la Reynolds Mining Corporation dans son exploitation de bauxite a évolué en valeur de la façon suivante: \$1.930.000 en 1957; \$2.550.000 en 1958; \$2.142.000 en 1959; \$3.2 millions en 1960 et \$2.702.000 en 1961². De ce produit brut, soit \$12.924.000 en cinq ans, l'Etat haïtien a perçu quelque \$100.000 en impôts. Quant à la valeur payée à la main-d'oeuvre, elle ne fut nullement importante si on considère le nombre des ouvriers (335) et les bas salaires versés par l'entreprise. La grande majorité du personnel, les "journaliers", recevaient \$0.80 par jour³.

La production du minerai de cuivre, d'une teneur de 30 à 35%, atteignait pour la deuxième année d'exploitation une valeur estimée à \$660.000. A partir d'un investissement de \$5 millions, un monopole anglo-américain, la SEDREN, S.A., réalise cette exploitation en employant 400 ouvriers.

2. Faiblesse des Ressources Energétiques.

En ce qui concerne les ressources énergétiques les plus couramment utilisées dans l'industrie, les combustibles liquides ou solides, on peut les considérer comme des facteurs rares qui en Haïti limitent le développement. Leur importation ne peut manquer de déséquilibrer fâcheusement la balance des paiements.

2 Département de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, Rapport du Service de Géologie et des Mines, 1965, Port-au-Prince.

3 Bulletin du Syndicat des Employés d'Hôtels "Auberge", 1er novembre 1961.

La rareté des chûtes d'eau ou de sites favorables à la production d'énergie hydro-électrique entrave l'essor des industries de transformation qui ont besoin d'eau en abondance et d'énergie électrique à bon marché. Quant aux possibilités d'utiliser l'énergie éolienne, solaire ou marémotrice, il faut encore attendre les progrès décisifs de la science dans ce domaine.

L'industrie électrique, en Haïti, base de tout développement industriel, se caractérise par la vétusté de son équipement et son incapacité à satisfaire les nécessités les plus élémentaires de la vie citadine. Durant la période 1955-1958, la génération d'énergie électrique est passée de 23.362.828 à 47.307.160 kw/h. La génération globale pour l'année 1959 était de 90 millions et pour l'année 1961, de 100 millions de kw/h, ce qui représente une moyenne de 24 kw/h per capita, la plus basse de l'Amérique Latine (moyenne de l'Amérique Latine, 282; Etats-Unis, 2.801)⁴.

A la rareté ou l'inexistence d'électricité dans de vastes extensions géodémographiques, il convient d'ajouter l'irrégularité du service dans les communautés théoriquement éclairées à l'électricité. La capitale, par exemple, souffre constamment d'interruptions dans la distribution du courant. La "Compagnie d'Eclairage Electrique de Port-au-Prince et du Cap-Haïtien", propriété américaine, violant les termes de son

⁴ Commission Economique pour l'Amérique Latine (CEPAL), Estudio Economico para América Latina, 1963, Santiago, Chili, pp. 127 à 129.

contrat, fait payer extrêmement cher le kilowatt de consommation. En même temps elle fournit un service inadéquat qui détériore certaines installations et des appareils industriels ou domestiques.

La situation de la ville de Jacmel, la cinquième du pays (20.000 habitants), est encore plus défavorisée. Une installation hydro-électrique y fonctionne depuis quelques décades, en vertu d'une concession exclusive à la firme "Boucard et Co" qui représente en Haïti la firme Westinghouse. Cette installation qui fournissait 86.412 kw/h en 1956 n'est jamais parvenue à satisfaire la demande de la ville. Pendant la saison de pluies, les canaux d'alimentation sont affectés par les fluctuations en volume des eaux, ce qui perturbe le système de génération ou de distribution. A la saison sèche, le voltage nominal de 220 enregistre des variations de puissance au point de ne pas pouvoir assurer l'éclairage des rues.

En excluant quelques générateurs d'usage privé et les groupes Diesel de quelques rares entreprises industrielles, l'équipement électrique comporte onze "usines" fonctionnant dans les principales villes et employant environ 400 ouvriers.

B. OBSTACLES INHIBITEURS.

En Haïti, la rareté des ressources naturelles ne constitue pas le seul obstacle à l'avènement du progrès industriel. Il en est d'autres qu'on peut déceler au niveau même de la structure économique et sociale du pays.

1. Infrastructure inadéquate.

D'abord la rareté de l'offre des facteurs complémentaires de production constitue une entrave à l'investissement productif dans l'industrie locale. Le transport terrestre, aérien et maritime est insuffisant, ce qui explique le coût élevé, la lenteur et l'insécurité de cette activité. Le rassemblement, la transformation des matières premières et la distribution des produits aux consommateurs nécessitent des moyens de transport rapides et commodes. L'implantation des entreprises industrielles suppose un choix optimum de l'emplacement pour réduire au minimum le coût global du rassemblement des facteurs productifs et la distribution des biens produits. L'absence de moyens de transport adéquats constitue donc un goulot d'étranglement qui s'oppose au progrès de l'industrialisation en Haïti. Même si celle-ci peut créer ses propres conditions de succès, il ne reste pas moins vrai que des investissements dans le transport et l'énergie en conditionnent le succès futur.

2. Étroitesse du Marché National.

L'étroitesse du marché national limite sérieusement le développement industriel du pays. Ce marché, en effet, est fonction de l'importance du revenu national, de l'étendue de la demande, de la facilité des moyens de communication, d'information et de distribution. La mauvaise organisation du secteur commercial réduit les débouchés et oblige l'entrepreneur à constituer des stocks de produits finis et à

organiser lui-même leur distribution. Les difficultés d'approvisionnement en pièces détachables ou accessoires pour l'entretien et la réparation des machines entraînent une immobilisation des capitaux et une élévation considérable des coûts de revient.

L'étroitesse du marché haïtien place forcément le pays en dehors des grands courants commerciaux ou en marge des grands circuits, de telle sorte que son approvisionnement en biens d'équipement et en outillage indispensable se fasse de façon sporadique, ce qui allonge les délais de livraison et ralentit le rythme d'une éventuelle expansion industrielle. Il faut également signaler que l'absence d'entreprises susceptibles d'utiliser les sous-produits provenant de certaines firmes (tourteaux de coton ou d'arachide, bagasse de canne à sucre, déchets de sisal) limitent les effets d'aval ou d'amont de l'industrialisation dont parle Albert O. Hirschmann (backward and forward linkage).

La prédominance de l'économie de subsistance et l'importance de l'auto-consommation dans le monde rural, empêchent la formation professionnelle et la mobilité de la main-d'oeuvre, en même temps qu'elles privent le marché local d'un grand nombre de demandeurs de produits industriels. En fait, il y a des marchés et non pas un marché. Cette absence de mobilité dans les facteurs, une des caractéristiques majeures du fonctionnement de l'économie haïtienne, rétrécit davantage l'horizon économique, limite le développement

industriel, détourne les maigres capitaux vers la spéculation foncière, les prêts usuraires ou les dépenses de prestige comme la construction de résidences somptueuses ou l'achat d'objets de luxe.

Etant donné la faiblesse du revenu per capita, les dépenses de la majorité sont surtout orientées vers la consommation de denrées alimentaires non transformées. La demande pour des produits finis de qualité est donc très faible et limitée seulement à un infime secteur de la population. Le capital qui, en principe, recherche de grands profits à réaliser par la perspective de vastes débouchés, ne s'intéresse pas à des demandes peu importantes. En outre, les coûts unitaires sont élevés à cause de l'augmentation des frais de gestion. Ils se révèlent rigides, car il est impossible de diversifier de façon satisfaisante les techniques ou procédés de production pour abaisser ces coûts.

L'ensemble de ces données constitue des obstacles certains au développement continu des entreprises industrielles en Haïti; mais le tissu social en lui-même peut aussi être réfractaire au processus d'industrialisation et au progrès.

3. Conservatisme du tissu social.

L'Organisation des Nations Unies, dans une publication sur les mesures à prendre pour le développement économique des pays insuffisamment développés, stipule ce qui suit:

Le progrès économique ne se produit que si l'atmosphère est favorable, que si la population est éprise de progrès et si les institutions sociales, économiques,

juridiques et politiques sont favorables au progrès... Le progrès économique rapide n'est possible que si, à tous les échelons, les dirigeants d'un pays - hommes politiques, éducateurs, ingénieurs, chefs d'entreprises, syndicalistes, prêtres, journalistes - souhaitent le progrès économique de leur pays et son prêts à en accepter les conséquences, c'est-à-dire la création d'une société où soient éliminés les privilèges politiques et sociaux⁵.

En Haïti, au niveau des différentes couches sociales, des attitudes diverses à l'égard des valeurs économiques sont aisément décelables. Une fraction seulement de la population, dans ses couches bourgeoises et ses classes moyennes, est orientée vers les valeurs occidentales liées à l'idée de progrès. A côté d'elle, des forces sociales traditionnelles, soit par leur ignorance et le peu de valeur accordée à la science, soit par leur comportement, agissent comme si elles étaient hostiles au progrès. Elles opposent ainsi un pouvoir tampon, leur "coefficient de résistance à la pénétration des valeurs techniques et aux innovations que suscite le processus d'industrialisation"⁶.

Pour une bonne part de la population, l'attitude envers la technique peut donc se révéler négative. L'industrialisation implique un changement radical du mode de vie,

⁵ Nations-Unies, Mesures à prendre pour le Développement Economique des Pays insuffisamment développés, mai 1951, New York.

⁶ Edouard Francisque, Perspectives de Développement Economique en Haïti, journal (hebdomadaire) de Port-au-Prince, Les Griots, No 62, Nouvelle Edition, livraison du 9 décembre 1967, p. 3.

imprime un rythme rapide à l'existence, oblige au respect des horaires, soumet l'homme aux exigences de la machine qui réclame une attention soutenue, une surveillance constante et un entretien permanent. La façon de penser dans le secteur traditionnel où les liens de solidarité ont plus d'importance que le montant de la feuille de paye, le rythme lent de la vie du monde rural, la tendance à l'indolence et au repos, et l'absence de qualification professionnelle ne prédisposent pas les masses haïtiennes à accepter les impératifs de l'industrialisation. Les ouvriers-paysans préfèrent souvent retourner dans leur terroir natal où la vie leur paraît plus équilibrée plutôt que de rechercher un revenu relativement plus élevé dans des conditions d'existence qui, d'après eux, enlèvent toute joie de vivre. En outre, l'instabilité de la main-d'oeuvre est aussi attribuable aux conditions défectueuses d'hygiène, d'habitat et d'alimentation qui règnent dans les zones suburbaines et dans les campagnes.

Les couches supérieures de la société haïtienne ne sont pas prêtes non plus à assumer les risques et les coûts d'un pareil processus. Leur préférence pour les opérations de spéculation dans le secteur commercial ou pour les transactions rapportant un profit immédiat les détournent des activités industrielles.

Le morcellement excessif de cette société aux multiples stratifications, la distance sociale qui sépare les groupes entre eux à l'intérieur d'une même classe, la puissance

des tabous qui tend à renforcer l'esprit de caste au point que la sélection de la main-d'oeuvre s'opère dans des cercles étroits sur des considérations familiales ou de coloration épidermique, voilà autant de facteurs qui limitent la formation professionnelle et celle d'une élite d'entrepreneurs. L'aptitude à exercer un rôle dans l'entreprise et le sens de la responsabilité dans l'exécution des tâches s'effacent bien souvent devant des considérations affectives et sentimentales. Dans ces conditions, le tissu social lui-même peut se révéler imperméable au processus du développement industriel.

4. Position Dépendante de l'Economie Nationale.

Des causes d'ordre externe peuvent aussi entraver le développement industriel d'une nation qui n'a pas un "bargaining power" suffisant pour résister aux effets de domination. Tel est le cas de l'économie haïtienne qui est tributaire des grandes puissances industrielles pour sa survie. Même si des entrepreneurs locaux avaient toute la volonté nécessaire pour initier un processus d'industrialisation, il pourrait arriver qu'ils se heurtent à des restrictions imposées au mouvement des facteurs par des groupes de pression internationaux. Souvent même, des pressions diplomatiques peuvent être exercées pour décourager l'implantation d'industries nouvelles et obtenir des réductions fiscales facilitant l'entrée de marchandises ou produits importés.

Dans un pays comme Haïti où, même pour les revenus moyens et faibles, les produits importés de l'étranger conservent aux yeux des consommateurs un très grand pouvoir valorisant et confèrent du prestige à l'acheteur, il serait difficile de contraindre les acheteurs à s'orienter de préférence vers les produits de fabrication domestique. Les habitudes de consommation de qualité ne sont pas des obstacles mineurs à surmonter dans les phases initiales du processus de développement industriel.

Malgré tous ces obstacles d'ordre interne et externe, il convient de se demander si un processus de développement rationnel est possible dans le secteur industriel de l'économie haïtienne. C'est ce qui sera examiné dans les paragraphes qui suivent.

C. COMMENT SURMONTER LES OBSTACLES.

En dépit des obstacles qui peuvent s'opposer à la croissance du secteur industriel en Haïti, on peut toujours agir sur la dotation des facteurs, élargir l'horizon économique par des techniques rationnelles de formation et d'information, modifier le tissu social réfractaire par un travail patient d'apprentissage, d'éducation professionnelle, recourir à l'assistance étrangère pour obtenir, selon la conjoncture, des biens et services des grandes puissances internationales. Les facteurs de production concernent: les ressources naturelles et matières premières d'une part; l'outillage, l'équipement technique et le montant des capitaux disponibles

d'autre part.

1. L'Approvisionnement en Ressources Productives.

Il faudrait d'abord envisager l'apport de produits d'origine agricole tels que les fruits, les fibres brutes, les huiles végétales et huiles essentielles, le sucre, le tabac. Le climat d'Haïti et la répartition pluviométrique permettent, même sans un excellent réseau d'irrigation, d'obtenir par endroits ces produits divers en quantités appréciables. Des primes à la production peuvent encourager la culture de telle façon que les petites industries de transformation en soient régulièrement approvisionnées.

Pour ce qui a trait aux ressources minéralogiques, des inventaires partiels ont été entrepris. Il faudrait les pousser plus à fond avec l'aide et la coopération des Nations-Unies. Des gisements importants de lignite auraient été repérés dans la partie occidentale du Plateau Central et dans le Sud-Ouest du pays. La lignite, convenablement traitée, peut fournir une quantité d'énergie appréciable qui serait utilisée à la place du bois dans les fours à chaux, de ciment et dans des centrales thermiques.

Aucune étude approfondie du potentiel hydraulique du pays n'a encore été systématiquement entreprise. Il semble, d'après certaines recherches partielles, que le sous-sol haïtien contiendrait des réserves importantes d'eau qui, captées par pompage, pourraient servir à l'irrigation des

terres et à l'approvisionnement des agglomérations urbaines et rurales. Des possibilités d'aménagement de certaines chûtes existent. C'est le cas de "Saut d'Eau" dans l'Ouest, de "Caracol" dans le Nord, de "Bassin Zim" dans le département géographique de l'Artibonite, et de "Saut Mathurine" dans le Sud. Le barrage hydro-électrique de "Péligre" dans l'Artibonite, destiné à devenir une réplique miniature de la "Tennessee Valley Authority" (TVA) américaine, attend encore son équipement définitif.

Des groupes électrogènes peuvent être actionnés par l'énergie éolienne. Le vent peut être utilisé à certains endroits comme source d'énergie pour le pompage de l'eau ou la mouture des grains. Si Haïti parvient à obtenir et fournir l'énergie à bon marché, il n'y aura plus de raison que le pays continue d'exporter la bauxite à l'état brut vers les Etats-Unis. Des possibilités de transformation de cette bauxite en alumine créeraient de nouveaux emplois dans un pays surpeuplé où la résorption du chômage demeure un problème crucial. Enfin, des centrales au mazout peuvent fournir au pays un appoint non négligeable en énergie électrique à bon marché.

2. La Formation du Capital.

En Haïti le capital demeure un facteur rare par rapport à la main-d'oeuvre. Tout d'abord le rôle de l'Etat sera d'éponger les excédents de revenus pour éviter les placements improductifs ou la spéculation. Sans réduire la consommation,

qui est un facteur essentiel de la croissance, les pouvoirs publics doivent prendre les mesures nécessaires pour canaliser l'épargne de la minorité aisée et celle des commerçants et spéculateurs, de telle sorte que cette épargne, contrairement à la pratique courante, ne s'oriente pas vers l'achat de terres, les prêts usuraires et la construction immobilière qui constituent des refuges faciles et sûrs pour des capitaux en quête de placement.

Une politique d'austérité menée à bien par la propagande, la création de caisses d'épargne, une politique fiscale adéquate permettraient de dégager une épargne publique susceptible de financer le développement de l'industrie. A ces mesures pourraient s'ajouter la réduction du train de vie de l'Etat par des compressions budgétaires portant sur des postes peu importants, et la diminution des dépenses de fonctionnement. Mais, comme il a été dit au Chapitre IV, alinéa F, l'Etat haïtien a déjà eu recours à ces dernières mesures, avec cette particularité qu'elles ont été prises dans le but d'équilibrer le budget national. De toute façon, il est parfaitement possible de mobiliser l'épargne nationale à des fins productives, quel que soit le montant de cette épargne, pour éviter des gaspillages ou des pertes de capitaux.

Puisque le problème de la formation du capital est la clé de voûte de toute politique de développement, l'intervention des pouvoirs publics est indispensable pour la faciliter et encourager l'essor du processus d'industrialisation. Cette

intervention peut se situer au niveau de la politique fiscale et de la politique relative à l'équilibre de la balance des paiements.

A ce premier niveau, on peut mentionner quelques initiatives à l'actif de l'Etat haïtien et dont l'ensemble constitue la législation relative au développement industriel.

Le décret du 13 mars 1963, par exemple, exonère de tout droit de douane à l'importation les matières premières reçues de l'étranger par les fabricants d'articles de la "Petite Industrie", pour les besoins de leurs ateliers et usines, ainsi que par les exportateurs de ces articles. Tout ce qui est nécessaire à l'emballage des articles en question, destinés à l'exportation, est assimilé aux matières premières.

Toute entreprise nouvelle, industrielle ou agricole, jouit de l'exonération des droits de douane à l'importation et des taxes internes pour ce qui suit: les matériaux de construction des bâtiments destinés à l'entreprise où à l'agrandissement des locaux existants; les machines, appareils ou outils, y compris les générateurs d'énergie nécessaires à l'installation et au fonctionnement de l'entreprise, sans exclure les pièces de rechange destinées à ces machines, et les machines et appareils destinés aux travaux de prospection et de recherches; les camions, locomotives, remorques et leurs accessoires et pièces de rechange; les combustibles, exception faite de la gazoline utilisée par les tracteurs

agricoles et les moteurs des stations de pompage agricoles et industrielles.

Toute entreprise nouvelle est exonérée du paiement des droits de patente communale⁷ pour une durée de cinq ans. Cette exonération est également octroyée aux ouvriers spécialisés et techniciens pour une durée d'une année. De plus, l'entreprise bénéficie d'une exemption de l'impôt sur le revenu pendant une période de cinq ans. Elle paie au cours de la sixième année 15% de l'impôt régulier sur le revenu. Au cours des 7e, 8e, 9e et 10e années, elle paie les pourcentages suivants: 30%; 45%; 60% et 80%. C'est seulement à partir de la onzième année d'opération que le revenu imputé à un article est taxé dans sa totalité.

Il ne faut pas que l'Etat perde de vue que les mesures fiscales envisagées comme stimulant de l'industrie doivent promouvoir l'accroissement des investissements dans de nouvelles entreprises plus productives et décourager en même temps les investissements de caractère spéculatif qui ne sont pas d'un grand intérêt pour la collectivité. Elles doivent viser également l'augmentation de la productivité de la main-d'oeuvre, de l'outillage et des capitaux dans le secteur industriel.

⁷ Taxe perçue par une commune (municipalité) pour accorder l'autorisation d'exploiter une entreprise ou d'exercer une profession.

Pour que se justifient les dégrèvements dont bénéficient les entrepreneurs, l'accroissement de la production doit être en mesure de compenser la diminution des recettes fiscales; sinon, il y a enrichissement sans cause au détriment des consommateurs. Ce cas s'est déjà produit lorsque des entrepreneurs, à la suite de l'élaboration d'un plan quinquennal en 1950, se sont présentés à la banque de crédit agricole et industriel pour obtenir des prêts destinés en principe à l'investissement productif. Les sommes avancées et les exemptions fiscales dont bénéficièrent de nombreux commerçants ont servi à la construction d'hôtels luxueux pour des touristes et non à l'implantation d'industries nouvelles.

Dans le contexte du développement industriel, le passage de la main-d'oeuvre d'une économie de subsistance à une économie de marché peut déterminer des besoins nouveaux, modifier les goûts et changer la structure de la consommation. Il est possible que cette évolution entraîne une sortie de devises vers l'extérieur quand les dépenses sont orientées vers des produits de consommation durable tels que les téléviseurs, les voitures de luxe, les bijoux et les articles de la haute couture. Dès lors, le contrôle des importations s'avère indispensable. Il sera aussi nécessaire d'éponger l'excédent de pouvoir d'achat par l'impôt progressif sur le revenu, pour obliger la masse salariale à l'épargne forcée.

Pour alléger la balance des paiements chaque fois que cela se révélera plus avantageux, les pouvoirs publics encourageront la création d'industries légères susceptibles d'approvisionner le marché local en articles actuellement importés. Il est important, cependant, "lorsqu'on veut juger de l'opportunité d'inclure une industrie donnée ou une technique de production donnée dans un programme de développement industriel, de mettre en balance les charges qui pourront en résulter de façon directe ou indirecte pour la balance des paiements, et la mesure dans laquelle cette initiative doit être une source de recettes en devises ou permettre d'économiser les devises qui... seraient consacrées à l'importation du produit"⁸.

⁸ Nations-Unies, Méthodes et Problèmes de l'Industrialisation des Pays Sous-Développés, 1955, New York, p. 72.

CHAPITRE VII

PROBLEMES DE L'EPARGNE ET DE L'INVESTISSEMENT

A. LA FAIBLESSE DE L'EPARGNE.

L'une des causes fondamentales de la stagnation économique réside dans la faiblesse de l'épargne au sein de l'économie haïtienne. Le niveau de la consommation y est à la limite de la faim chronique. En cas d'accroissement du revenu, l'apport additionnel est presque intégralement consommé au lieu d'être épargné. Il s'ensuit que la formation d'une épargne globale importante en Haïti s'avère difficile, car seuls les titulaires de revenus très élevés peuvent épargner; mais cette épargne, comme il a été déjà dit, contribue à alimenter les dépenses improductives. La formation insuffisante de l'épargne est donc l'un des facteurs responsables de la stagnation et du sous-développement de l'économie d'Haïti.

Les attitudes et comportements des groupes sociaux constituent des freins à la constitution d'un montant élevé d'épargne nationale. L'orientation des capitaux vers des activités non productives, la constitution d'encaisses oisives, la thésaurisation sous forme de liquidité dans le monde rural et sous forme de bijoux dans les hautes sphères de la société, les voyages de tourisme, les exportations de profits, sont autant d'attitudes irrationnelles dont le résultat est l'amenuisement rapide des avoirs et devises du pays.

A ce propos, W. A. Lewis a parfaitement raison d'affirmer ce qui suit:

Aucune nation n'est si pauvre qu'elle ne puisse, si elle le voulait, épargner 12% de son revenu national; la pauvreté n'a jamais empêché les nations de déclarer des guerres ou de gaspiller leur richesse d'autre manière. Ont moins que tout autre le droit d'invoquer leur pauvreté pour excuser leur défaut d'épargne celles où 40% du revenu national est dilapidé par les 10% de la tranche supérieure des bénéficiaires de revenus, vivant somptueusement de leurs rentes. Dans ces pays, l'investissement productif est faible, non parce qu'il n'y a pas de surplus, mais parce que ce surplus est employé à l'entretien d'une foule de vassaux improductifs ou à la construction de pyramides, de temples et autres biens de consommation durable, au lieu de servir à la création de capital productif¹.

Il s'agit d'une possibilité d'épargner, d'une épargne virtuelle ou potentielle qui pourrait exister effectivement. En réalité on constate sinon l'absence d'épargne, du moins son insuffisance. D'ailleurs le même auteur reconnaît qu'"un pays ne peut épargner volontairement 12% de son revenu national que si les profits représentent un part suffisamment large de ce revenu². Dans le cas d'Haïti, toutefois, les seules entreprises capitalistes d'une certaine importance sont des filiales de grandes compagnies étrangères implantées dans le pays mais orientées vers l'extérieur en ce qui concerne leurs anticipations et décisions. Elles n'ont rien de commun avec le territoire où elles exercent leurs activités.

1 W.A. Lewis, La Théorie de la Croissance Economique, Traduction Française, 1963, Payot, Paris, p. 245.

2 W.A. Lewis, op. cit., p. 253.

B. FORMATION D'UNE ÉPARGNE NATIONALE.

Une politique de formation d'une épargne nationale en Haïti peut concerner aussi bien l'épargne réelle que l'épargne monétaire.

1. L'Épargne Réelle.

En Haïti, il existe une épargne potentielle que constitue l'important sous-emploi de la main-d'oeuvre dans le secteur agricole. Ce chômage déguisé affecte une partie considérable de la population rurale (près de 45%). La forte pression démographique sur les minifundia se traduit par une production marginale pratiquement nulle, car la désaffectation de cette population excédentaire peut favoriser l'augmentation de la productivité totale du reste.

Ce chômage déguisé correspond en fait à une épargne potentielle déguisée de la force de travail. C'est du moins ce qu'affirme Ragnar Nurkse quand il dit qu'"un sous-emploi latent dissimule, dans une certaine mesure, une épargne latente"³. Cette épargne potentielle peut être mobilisée à des fins productives et sans aucune rémunération de la part de la collectivité. "Les hommes fourniront un travail maximum si ce travail est créateur, s'il sert des buts sociaux valables à leurs yeux et si on reconnaît leur mérite... Les villageois sont encouragés à collaborer gratuitement à des

³ Ragnar Nurkse, Problems of Capital Formation in Underdeveloped Countries, 1961, Oxford University Press, New York, p. 37.

travaux d'un intérêt particulier pour le village: construction de routes, d'écoles, de puits, de centres communaux et autres équipements de propriété publique⁴. La mobilisation de cette épargne réelle comporte certaines conditions de succès comme, par exemple, un programme adéquat d'investissements, une disponibilité accrue de biens de consommation, la réduction au minimum des coûts de transfert des chômeurs déguisés. Les travailleurs doivent être affectés à des activités productives considérées comme une création de capitaux et non à une dépense inutile d'énergie.

L'excédent de main-d'oeuvre nouvellement utilisée de manière productive disposait de moyens de subsistance, même en "grappillant" ou en vivant en parasite obligé au détriment de la population active. Celle-ci crée, en effet, un fonds de subsistance et en donne une partie à la population en chômage déguisé. Cette part du fonds de subsistance qui entretient les chômeurs représente une épargne forcée réalisée par la population active. Au lieu d'employer une partie de ce fonds de subsistance à l'entretien du chômage déguisé, l'Etat haïtien peut toujours l'orienter vers la formation de capital nouveau productif. Le problème consiste à transférer, au moindre coût, la main-d'oeuvre du secteur agricole où elle est en excès et du secteur des services domestiques qui maintiennent d'anachroniques vassalités, vers le secteur

⁴ W.A. Lewis, *op. cit.*, p. 63.

industriel, notamment vers les industries des biens de production. C'est donc tout le processus du développement qu'il faut prendre en considération.

Tout d'abord, l'offre des denrées alimentaires doit être accrue. En d'autres termes, il faudra stimuler l'activité agricole de telle sorte qu'un surplus de subsistance s'en dégage pour subvenir aux besoins des bouches retirées du village. Si l'auto-consommation devait réduire à néant ce surplus, ou s'il s'avérait insuffisant pour nourrir les travailleurs déplacés, il y aurait alors "un écart entre le potentiel de travail utilisable (si l'offre des produits agricoles était plus abondante) et le montant de la main-d'oeuvre effectivement utilisée. Faute de subsistance, ce déplacement des chômeurs déguisés peut aboutir à une impasse et même à l'échec"⁵. L'épargne potentielle du facteur travail disparaît, car on ne peut demander à des hommes à l'estomac creux de construire des digues, des barrages, des routes ou des ponts. Le coût de leur transfert peut alors se révéler très élevé et provoquer des remous au sein d'une société pauvre comme celle d'Haïti. Ce n'est pas seulement le service de la nourriture qui doit être assuré; il faut également pouvoir loger ceux qui sont mobilisés sur les

⁵ Edouard Francisque, Perspectives de Développement Économique en Haïti, journal (hebdomadaire) de Port-au-Prince, Les Griots, No 74, Nouvelle Edition, livraison du 16 mars 1968, p. 3.

chantiers publics parce qu'ils ont quitté leur village ou leur terroir d'origine. De plus, le coût de leur transport doit être assuré.

Dans une perspective de développement économique qui implique la prise en considération du facteur temps, la mobilisation de la force de travail potentiel n'est pas le seul élément à envisager; il faut aussi examiner les possibilités de dégager une épargne monétaire, à côté de l'utilisation rationnelle de l'épargne réelle.

2. L'Épargne Monétaire.

Pour dégager une épargne monétaire, l'Etat haïtien peut encourager l'épargne volontaire et créer une épargne obligatoire. L'épargne privée individuelle est assez faible en Haïti au niveau des couches paysannes dont les catégories les plus défavorisées sont en butte constante à la faim chronique et à la rareté de liquidité. La fraction privilégiée qui occupe le sommet de la hiérarchie du monde rural vit de la rente foncière; or une accumulation de rentes n'engendre pas d'épargne, parce que la bourgeoisie terrienne ne consacre pas son revenu à un investissement productif. Les rentes sont employées à l'achat de terres supplémentaires ou sont dilapidées dans l'entretien d'une parenté élargie, basée sur la solidarité familiale. Acheter des terres supplémentaires ne fait qu'augmenter le prix à l'hectare, ce qui entraîne une redistribution du sol, mais ne contribue pas pour autant à le rendre plus productif. En conclusion,

l'épargne globale demeure faible en Haïti, malgré l'apport du monde rural au produit national brut.

L'habitude de l'épargne n'existe pas au sein de la classe moyenne salariée dont les membres sont titulaires d'un revenu fixe. La plupart des éléments qui composent les différentes couches de cette classe moyenne sont toujours grevés de dettes et font ainsi de la "désépargne". La raison est qu'ils ont tendance à mener un train de vie qui dépasse leurs moyens financiers. On en déduit que la propension à la dépense demeure très forte chez eux. Cette situation peut être attribuée à "l'effet d'imitation" qui les incite à prouver, par l'importance de leur consommation de prestige, qu'ils valent autant que les membres de la bourgeoisie nationale et étrangère dont le comportement est hautement valorisé. Il semble que ce soit un trait commun aux pays sous-développés, car à ce sujet W.A. Lewis soutient que "la plupart des membres de la classe moyenne sont engagés dans une lutte perpétuelle pour se maintenir sur le même pied que leurs voisins; pour eux la réussite consiste à économiser suffisamment pour acheter la maison où ils vivent. Cette épargne ne représente rien d'autre qu'une consommation future retardée... et elle n'a guère d'importance dans le contexte de l'investissement productif"⁶.

⁶ W.A. Lewis, op. cit., pp. 236 et 237.

La principale source d'épargne, au niveau de la bourgeoisie nationale et étrangère, réside dans l'épargne privée individuelle des ménages et dans les marges bénéficiaires et profits d'entreprise, l'épargne sociétariaire, qui représentent la part des profits non distribués et pouvant être placée ou réinvestie dans le cadre de l'auto-financement. En Haïti, du moins en ce qui concerne la bourgeoisie nationale, l'habitude de l'épargne à des fins d'investissements productifs n'existe pas. Il s'agit d'une bourgeoisie dont la mentalité demeure encore pré-capitaliste, jouissant paisiblement de son confort, de ses profits de spéculation, et qui est bien loin de constituer une classe d'entrepreneurs. Elle ignore le goût du risque et la volonté de création et d'innovation. Les dépenses de luxe et de prestige priment dans les budgets privés de ses membres, ce qui représente un gaspillage systématique de capitaux acquis le plus souvent par l'accaparement des gains, la hausse artificielle des prix et l'usure.

Dans le cadre d'une politique de formation d'épargne à l'échelon national, l'Etat haïtien doit pouvoir éponger les capitaux superflus par la fiscalité pour redistribuer les revenus et se donner les moyens d'entreprendre des investissements productifs au bénéfice de la collectivité. Il peut aussi développer, grâce à l'éducation, la pratique de l'épargne volontaire au sein des différentes couches de la population par la création de toute une série d'institutions d'épargne comme les sociétés de secours mutuel, les

coopératives de crédit ou de vente, les compagnies d'assurances, l'épargne postale, le développement du réseau bancaire et des caisses d'épargne. Il peut, en outre, frapper lourdement les produits de luxe pour restreindre les consommations superflues des catégories de revenus élevés et orienter leurs avoirs vers la constitution d'une épargne productive. Le recours à l'impôt progressif sur le revenu est aussi un moyen excellent de transformer les fractions de revenus élevés en épargne. Finalement, l'Etat haïtien n'est pas démuné de moyens pour obliger les titulaires de hauts revenus à l'épargne forcée. Il pourrait, par exemple, recourir à l'emprunt forcé auquel devraient souscrire les entreprises de commerce, d'exportations et d'importations, et les détenteurs de capitaux importants.

C. L'ÉPARGNE ÉTRANGÈRE ET LES INVESTISSEMENTS.

L'épargne globale du pays se révélant insuffisante, les formules d'emprunt et d'impôt ainsi que les manoeuvres de trésorerie ne pouvant pas donner, dans l'immédiat, des résultats d'envergure, le dernier recours consisterait à faire appel à l'épargne étrangère sous forme de placements privés, de prêts gouvernementaux ou en provenance d'organismes internationaux, ou tout simplement à la charité internationale sous forme de dons. L'investissement international est un moyen de stimuler la formation du capital dans les pays sous-développés. Il n'est que l'affectation, à la formation

du capital, d'épargnes publiques ou privées des collectivités étrangères. De nos jours, un nombre considérable d'organismes internationaux apportent un concours substantiel aux pays sous-développés. D'année en année, le nombre de ces organismes ne fait que s'accroître. A côté de l'assistance technique et de la coopération commerciale, il y a aussi l'aide financière accordée à de nombreux pays sous-développés. Haïti en a bénéficié parcimonieusement et ne pouvait pas en profiter à bon escient. Cela est dû à plusieurs raisons, compte tenu de la nature des investissements étrangers d'origine privée et publique.

1. Le Tourisme.

Un important facteur qui a contribué dans une large mesure à la crise économique haïtienne, et qui est en partie d'origine politique, est le tarissement, depuis 1961, des sources de fonds publics extérieurs. Le gouvernement haïtien s'est ainsi trouvé dans la nécessité soit de trouver d'autres sources de financement, soit de réduire les dépenses et plus particulièrement celles prévues pour le développement. Etant donné l'impossibilité de trouver d'autres sources de revenus assez importantes, il ne pouvait choisir que la seconde alternative.

La réputation faite à Haïti aux Etats-Unis a eu un effet néfaste sur le tourisme. Les articles défavorables qui ont paru dans la presse américaine n'ont apparemment pas

échappé à l'attention des agences de voyages, et les suggestions des agents - ou leurs remarques désobligeantes - ne manquent pas d'influencer les touristes. Les escales et horaires prévus pour les navires de croisière dépendent, en effet, des agences de voyages. Il est possible également que les touristes aient été découragés par les troubles et la tension politiques que connaît depuis plusieurs années la République Dominicaine voisine.

Quelles que soient les causes de cette situation, après avoir passé de 12.000 en 1950 à 91.000 en 1961, les arrivées totales de touristes sont tombées à 17.000 en 1964. Les données manquent en ce qui concerne les dépenses des voyageurs en 1950. Elles étaient d'environ \$6 millions en 1955; elles ont atteint \$8 millions en 1961 et sont tombées à \$1.7 million en 1964. Fort heureusement, le tourisme a fait un bond de 50% en 1965 par rapport à l'année précédente, en ce qui concerne tant le nombre total de voyageurs arrivant en Haïti que leurs dépenses globales, la reprise ayant été encore plus encourageante pour ce qui est des arrivées de touristes américains et des dépenses effectuées par ces derniers.

Tandis qu'Haïti souffrait de ces tendances défavorables de son industrie touristique, d'autres îles des Antilles, notamment la Jamaïque, ainsi que d'autres régions du continent américain en général, ont enregistré de larges accroissements, tant absolus que relatifs, des arrivées de

voyageurs. C'est un fait remarquable que les dépenses des touristes américains se rendant aux Caraïbes et en Amérique Centrale aient augmenté de 37%, passant de \$160 millions en 1961 à \$220 millions en 1965, période pendant laquelle les dépenses totales de tous les voyageurs débarqués en Haïti ont diminué de 57%. Par contraste, les dépenses des touristes américains à la Jamaïque se sont élevées de 70% au cours de cette même période, passant de \$30 millions en 1961 à \$52 millions en 1965. Pourtant, les beautés naturelles d'Haïti, ses plages et ses montagnes, son climat varié et ses ruines historiques, devraient permettre à ce pays de participer dans une plus juste proportion à cette industrie florissante.

2. Le Mobile des Investissements.

Le mobile des investissements étrangers d'origine privée est la recherche du profit maximum ou la rentabilité maximum du capital. Cette rentabilité est assez élevée pour les entreprises étrangères établies en Haïti où le capital est rare et où les investisseurs bénéficient d'une main-d'oeuvre abondante à bon marché. Le capital investi a donc une efficacité marginale élevée, particulièrement dans des entreprises travaillant pour l'étranger, c'est-à-dire dans les activités d'exportation soit du sisal, c'est le cas de la HAIDCO dans le Nord, soit de la bauxite comme le témoignent les activités de la Reynolds Mining Corporation, soit du cuivre, c'est l'exemple de la SEDREN; ou du sucre, celui

de la HASCO ou de la viande, celui de la HAMPCO; ou du cacao, le cas de la HAMASCOSA. L'étroitesse du marché national crée des inégalités dans le rendement des capitaux. Le pouvoir d'achat réel y étant très bas, les biens créés par les capitaux étrangers productifs ne sont pas destinés au pays.

La gamme de ces investissements, profitables à quelques entreprises, mais totalement défavorables à l'économie nationale, est extrêmement variée. La Reynolds Mining, par exemple, possède une concession minière souscrite en 1944 pour une durée de 60 ans. Elle extrait la bauxite, employant peu de main-d'oeuvre et un outillage très mécanisé. Les expropriations de paysans opérées par cette firme afin de réunir les 150.000 hectares de sa zone d'exploitation ont créé des problèmes sociaux importants dans les régions affectées. Il est difficile de préciser le montant exact de ses bénéfices, mais il n'y a pas de doute que le monopole demeure toujours la base de cette exploitation. Avec un investissement initial de \$10 millions jusqu'à sa phase d'opération la Reynolds a expédié les volumes suivants de minerai d'une teneur de 50 à 51% d'alumine vers le marché étranger⁷:

1957	318.275 Tonnes
1958	328.955 Tonnes

⁷ Département de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, Division des Mines, Rapport Annuel, 1963, Port-au-Prince.

PROBLEMES DE L'ÉPARGNE ET DE L'INVESTISSEMENT 137

1959	297.643 Tonnes
1960	346.397 Tonnes
1961	306.382 Tonnes
1962	433.700 Tonnes

On pourrait citer aussi le cas de la "Caribbean Mills Company"⁸. Bénéficiant d'exonérations douanières, cette compagnie fait venir son blé de l'étranger. Les droits d'importation perçus ordinairement sur la farine échappent ainsi à l'Etat, mais la production est frappée d'un impôt compensatoire. L'utilisation d'un équipement moderne nécessitant très peu de main-d'oeuvre et le bas niveau des salaires sont caractéristiques du fait que l'influence de cette entreprise sur le volume de l'emploi est minime. En outre, le prix de vente de la farine produite dans des conditions aussi avantageuses tend à dépasser celui du produit importé, grâce à la position de monopole dont jouit l'entreprise.

La "Haitian American Sugar Company" (HASCO) est l'entreprise la plus importante du pays contrôlée par des capitaux américains. Opérant dans la production sucrière et, par l'intermédiaire de ses filiales, dans le commerce du sisal, elle participe également à des opérations bancaires. Le manque d'intérêt pour réinvestir dans le pays, même une partie de ses bénéfices, démontre que le profit maximum constitue le seul but de la compagnie et que le développement

⁸ Minoterie d'Haïti, S. A.

de la communauté où elle exerce ses activités ne rentre pas dans le cadre de ses prévisions. Elle exporte annuellement à ses 124 détenteurs d'actions, des dividendes s'élevant à \$1.6 million, soit une valeur supérieure à la part du budget national destinée à l'agriculture.

Les exemples qui viennent d'être cités montrent que l'investissement privé étranger n'a pas encore réussi à amorcer le développement économique d'Haïti. Pendant la période 1944-1950, la moyenne annuelle de l'augmentation des investissements directs américains dans le pays s'est maintenue seulement à un niveau de \$0.2 million. Par rapport à d'autres nations latinoaméricaines, cette augmentation se révèle nettement dérisoire. Pour les années 1951-1953, période particulièrement prospère pour Haïti et pour les investissements étrangers dans le continent, cette moyenne fut d'un million de dollars. Le volume total de capital direct américain atteignit 1% de tous les investissements directs des Etats-Unis en Amérique Latine⁹.

Recherchant le profit maximum, l'investissement privé étranger n'a pas le souci d'assurer le plus grand avantage collectif en Haïti. Son activité consiste même parfois en un pillage ou un gaspillage des maigres ressources productives quand, par exemple, les plantes à fibres et à latex remplacent

9 Felipe Pazos, Inversiones Publicas e Inversiones Privadas en el Desarrollo Economico de America Latina, 1960, Fondo de Cultura Economica, Mexico, p. 269.

les denrées alimentaires et que la main-d'oeuvre reçoit un salaire de famine même pour le travail de nuit. L'activité de la "Plantation Dauphin", dans le Nord, a contribué à la progression de la tuberculose dans le pays et à une nette régression économique et sociale des régions qu'elle exploite. On pourrait en dire de même des mines de cuivre de la SEDREN.

Il serait certes injuste de rejeter, sur les compagnies étrangères opérant en Haïti, tout le blâme du sous-développement de l'économie nationale. Une opinion équilibrée exige, en effet, que les responsabilités soient partagées.

En Haïti, il existe une tendance généralisée qui consiste à considérer le capital étranger comme une panacée capable de résoudre les problèmes économiques du pays. Bien qu'Haïti ait souscrit au "Programme de la Commission Randall" accordant des garanties aux investissements américains, assurant une entière liberté pour le rapatriement du capital sans réserve ni contrôle de changes et protégeant les investisseurs contre toute expropriation, l'affluence de capital étranger, cependant, est demeurée très faible durant l'après-guerre. D'un montant de \$12.7 millions en 1950, le capital étranger a atteint \$15 millions en 1952 et \$16 millions en 1953. Pour les années 1960, 1961 et 1962, sur une somme globale de \$953.4 millions d'investissements étrangers en Amérique Latine, Haïti reçut seulement \$1.8 million.

Des entreprises d'importance dont l'influence sur l'ensemble de l'économie est faible, drainent les devises étrangères par l'exportation incontrôlée de dividendes. En outre, l'étroitesse du marché national freine l'expansion des industries destinées à la consommation locale. Certaines entreprises étrangères arrivent même à supplanter la bourgeoisie nationale dans des domaines qui lui sont réservés.

Cette situation est imputable aux graves lacunes dont sont assorties les législations régissant la matière. Les dirigeants et législateurs ont trop souvent rejeté au dernier plan, des facteurs de priorité et d'alternative, ainsi que toute étude comparée susceptible de préciser dans quelle mesure un investissement peut devenir désavantageux ou non pour l'économie nationale. De plus, certaines lois de protection et d'encouragement, comme les exonérations douanières, cachent souvent la réalité de pots de vin à verser aux autorités politiques et hauts fonctionnaires responsables pour faciliter la signature de contrats.

D. INVESTISSEMENT PUBLIC INTERNATIONAL.

L'investissement public international peut revêtir la forme de prêts ou de dons consentis par les gouvernements étrangers ou les organismes internationaux. Ces prêts ou dons représentent un avantage certain quand ils sont orientés vers l'augmentation de la productivité agricole ou industrielle, quand ils servent à financer les investissements

susceptibles d'accroître le revenu global réel et de créer des sources d'emploi permanent pour la main-d'oeuvre en chômage.

Les prêts consentis à Haïti au cours des années 50 n'ont pas contribué à amorcer le développement du pays parce que d'abord ils étaient insignifiants et que, de ce fait, ils ne pouvaient nullement avoir un impact décisif sur l'économie nationale. D'autre part, ces investissements se sont butés contre les obstacles inhérents au tissu économique et social qui possède un très faible coefficient d'absorption de capital. Il existe donc de véritables goulots d'étranglement qui limitent une grande diffusion de capital à travers l'économie haïtienne. Quelques éléments importants sont, par exemple, le manque de personnel technique qualifié, la lenteur de l'administration, l'inexistence d'une infrastructure adéquate qui renforce le caractère désarticulé de l'économie.

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), par exemple, accorde des crédits pour des projets spécifiques basés sur une planification très détaillée et destinés à accroître la capacité de production des pays intéressés. Sa politique de crédit est subordonnée à la capacité de remboursement de ces pays. Car, tout prêt a une date d'échéance et un calendrier d'amortissement. Les structures et institutions actuelles d'Haïti rendent difficile l'intégration de divers projets spécifiques dans un plan rigoureux de développement. Un tel plan, en effet, impliquerait

des modifications de la structure agraire, une réforme complète des institutions existantes, la remise en question de toute l'activité économique et surtout la restauration d'un climat politique et administratif approprié, dans le cadre de la loi et de l'ordre. En outre, la capacité du pays à rembourser les fonds empruntés s'est trouvée gravement compromise par la crise aiguë et prolongée de ces dernières années.

Le manque d'investissement public international en Haïti tient à la nature même du tissu politique, économique et social du pays, aux déséquilibres internes de son économie, à l'absence d'une planification intégrale à l'échelle nationale, à l'orientation des fonds vers les investissements improductifs ou les dépenses de consommation plutôt que vers l'accroissement du revenu réel per capita. Si la coopération internationale doit revêtir un sens dans l'avenir, il faudrait, en même temps que l'octroi de capitaux, que des techniciens du plan soient envoyés sur place pour établir une politique rationnelle de développement économique dans le pays. Il ne faut pas que les fonds soient orientés vers les dépenses de fonctionnement; ils doivent plutôt être affectés à la formation de capital réel, à l'accroissement de la productivité, et non pas au gonflement artificiel de la consommation.

E. MOUVEMENT DES INVESTISSEMENTS: 1952-1965.

Comme l'indique le tableau VII, les investissements bruts en Haïti sont tombés de \$23.1 millions en 1952 à

PROBLEMES DE L'EPARGNE ET DE L'INVESTISSEMENT

143

TABLEAU VII

INVESTISSEMENTS BRUTS 1952-1965

(En millions de dollars)

Exercice financier	PIB (a) (prix de 1955)	PIB (b) (prix courants)	Inves- tissements bruts(a)	Inves- tissements bruts(b)	Pour- centage %
1952	281.0	-	23.1	-	8.2
1953	272.0	-	22.6	-	8.3
1954	294.3	-	19.8	-	6.7
1955	282.4	-	22.3	-	7.9
1956	307.1	-	21.2	-	6.9
1957	288.9	-	15.2	-	5.3
1958	311.7	-	18.3	-	5.9
1959	297.0	-	16.9	-	5.7
1960	316.2	-	18.0	-	5.7
1962	-	338.2	-	23.0	6.8
1965	-	327.8	-	10.2	3.1

a) Données fournies par la Mission tripartite OEA - CEPAL - BID.

b) Données fournies par la Mission du FMI.

Note: Il convient de noter que les données fournies par la première mission sont en prix de 1955 constants, tandis que celles fournies par le FMI sont en prix courants. Etant donné que les prix se sont élevés de 1 à 2% par an, il est évident que les données du FMI sont gonflées par rapport aux autres.

Source: Comité Interaméricain de l'Alliance Pour le Progrès, décembre 1966, Union Panaméricaine, Washington, p. 16.

\$15.2 millions en 1957. Ce dernier chiffre était alors le plus faible enregistré depuis 1952, mais un minimum record de \$10.2 millions a été enregistré en 1965. Pendant toute la période à laquelle se rapportent les données, les investissements bruts n'ont jamais représenté plus de 8% du Produit Intérieur Brut (PIB); ils se sont situés en général aux environs de 5%. Ce rapport fut particulièrement faible en 1965 avec un chiffre de 3%. Il est même arrivé que les dépenses brutes d'investissement en 1965 aient été inférieures à la valeur de la dépréciation et autre consommation de capital pour l'année en question.

Il est facile de conclure que la réduction des investissements bruts est imputable à la tendance déclinante de l'activité économique depuis 1962 et à la phase descendante du cycle économique. Si les touristes avaient continué à visiter le pays, s'il n'y avait pas eu de désastres naturels, cyclones, inondations, périodes prolongées de sécheresse, et que l'assistance étrangère eût continué d'affluer comme en 1961-1962, même si le taux d'investissement était demeuré inchangé, la conjoncture n'aurait pas accusé un tel ralentissement, et elle serait sans doute restée simplement stationnaire. A ce niveau de développement, les facteurs exogènes, particulièrement les conditions climatiques, sont plus importants que le taux d'investissement pour déterminer les tendances à court terme. Il faut, cependant, que les investissements augmentent si le pays doit se développer, c'est-à-dire

si l'on veut que la productivité du travailleur haïtien moyen s'améliore.

Le tableau VIII indique la composition des investissements pour les exercices financiers 1959, 1962 et 1965. Il convient de signaler que les investissements publics financés à l'aide de fonds nationaux ont été relativement stables, et que la quasi-totalité de la réduction enregistrée dans le secteur public peut être attribuée à la disparition des fonds étrangers.

Depuis 1963, la plupart des projets d'investissements publics ont été exécutés sous le contrôle du Commissariat au Plan, à savoir le Conseil National de Développement et de Planification (CONADEP) et l'Institut de Développement Agricole et Industriel (IDAI). La création du CONADEP se rattache aux premiers efforts de planification d'Haïti. En 1963, un plan provisoire de développement appelé "Le Démarrage", prévoyait des dépenses d'environ 490 millions de gourdes pour divers projets à exécuter en 1964-1965. C'est là un chiffre qui aurait été plus qu'optimiste même si l'assistance étrangère avait continué d'affluer au même rythme qu'en 1962. Comme ce ne fut pas le cas, les dépenses ont dû être réduites de façon draconienne. On trouvera au tableau IX le détail des opérations du CONADEP au cours de l'exercice 1964-1965 et des sept premiers mois de l'exercice 1965-1966. Etant donné le montant réduit des ressources disponibles, ce groupe peut être loué pour ce qu'il a réussi à accomplir. Il est composé d'un

PROBLEMES DE L'EPARGNE ET DE L'INVESTISSEMENT

146

TABLEAU VIII

COMPOSITION DES INVESTISSEMENTS

POUR CERTAINES ANNEES SELECTIONNEES

(En millions de gourdes)

(a)

	<u>Exercice financier</u>		
	1959	1962	1965
Formation de capital fixe (chiffres bruts)	<u>79</u>	<u>115</u>	<u>51</u>
1. Secteur privé	40	60	30
2. Secteur public	39	55	21
Financé à l'aide:			
a. de fonds nationaux	(14)	(16)	(13)
b. de prêts étrangers	(6)	(9)	(-)
c. de dons des Etats-Unis	(19)	(30)	(8)

a) La gourde, unité monétaire locale, vaut 1/5 du dollar américain.

Source: Comité Interaméricain de l'Alliance Pour le Progrès, décembre 1966, Union Panaméricaine, Washington, p.18.

TABLEAU IX

OPERATIONS DU BUDGET DE DEVELOPPEMENT AU COURS DES EXERCICES FINANCIERS 1964-1965 et 1965-1966
(a)
(En milliers de gourdes) (b)

Exercice 1964-1965

INVESTISSEMENTS

Prévisions budgétaires (1)	Encais- sement (2)	Dépenses d'adminis- tration (3)	Projets agri- coles (4)	%	Aéroport internat- ional (5)	%	Edu- cation (6)	Divers projets de com- munica- tions (7)	Total 3+4+ 5+6+ 7 (8)	Balance 2-8
10.748	6.010	400	3.000	53.2	2.380	11.6	60	160	6.000	10

Exercice 1965-1966

10.500	4.100	250	1.700	43.1	1.900	48.4	30	70	3.950	150
--------	-------	-----	-------	------	-------	------	----	----	-------	-----

a) Période du 1er octobre 1965 au 20 avril 1966.

b) La gourde, unité monétaire locale, vaut 1/5 du dollar américain.

Source: Conseil National de Développement de Planification (CONADEP), Plan d'Action, 1966, Presses Nationales d'Haïti, Port-au-Prince, p. 20.

certain nombre de jeunes techniciens, déterminés et compétents, qui ont à coeur le développement du pays.

Dans les économies de faible envergure et ouvertes du type caraïbéen, comme celle d'Haïti, la majeure partie des investissements ont tendance à être motivés par les possibilités d'exportation. Il n'y a que deux conditions importantes qui auraient pu compenser, tout au moins en partie, la stagnation des exportations et augmenter la capacité d'investissement du secteur public: des recettes substantielles de prêts et d'aide de l'étranger, ou des taux élevés de substitution des importations, ou les deux à la fois. Malheureusement, jusqu'à présent, ni l'une ni l'autre de ces deux éventualités ne s'est matérialisée.

CHAPITRE VIII

PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Dans la situation présente de l'économie haïtienne, il semble bien que le trait le plus frappant soit constitué par la multiplicité des urgences qui assaillent les pouvoirs publics. Mais le volumineux dossier des besoins primordiaux et immédiats a-t-il jamais été établi, courageusement examiné, aux fins d'y découvrir, malgré les nécessités pressantes du moment, les véritables priorités économiques? Même s'il s'agit d'assurer, dans l'immédiat, l'élémentaire train de vie de l'Etat, peut-on se dérober au choix des premières grandes urgences? Il n'est pas question, ici, des nombreuses "recommandations" formulées depuis une vingtaine d'années déjà¹. Elles confinent plus aux voies et moyens qu'aux objectifs fondamentaux. Du reste, dans les divers domaines où l'assistance technique a été appliquée, des plans ont été élaborés, des "recettes" préconisées. Peut-être même y a-t-il eu trop de domaines, trop de plans, trop de "recettes". Du bilan touffu de l'assistance technique, en effet, il est bien difficile de dégager ce qui serait une politique économique claire et ferme, mieux une manière de solution de ce que le sens commun nomme, empiriquement, "le problème haïtien".

¹ Nations-Unies, Mission en Haïti, 1949, Lake Success, New York.

Ce qui est certain d'abord, en tout cas, c'est qu'Haïti ne peut pas, ne peut plus s'offrir le luxe du gaspillage, sous quelque forme que ce soit: dépenses désordonnées, planification approximative et projets à rentabilité incertaine. Car, tout examen objectif de la situation économique et sociale du pays laisse peu de doute sur une aggravation constante de cette situation.

A la base de la pauvreté de l'économie haïtienne, se trouvent certains facteurs structureux d'une force négative exceptionnelle. Les principaux facteurs à retenir sont: l'état lamentable des conditions du transport routier; le tarif exorbitant de l'énergie électrique, joint à l'irrégularité du service, et la précarité des marchés locaux pour les produits agricoles. Ces carences, au départ, rendent le pays impuissant à diversifier et à augmenter sa production en vue du remplacement des importations. Se pose aussi le problème fondamental de la mobilisation des ressources humaines par l'éducation, le perfectionnement et les conditions sociales améliorées, problème aggravé au cours des toutes dernières années par l'exode continu des Haïtiens qualifiés. Enfin, l'érosion emporte l'humus d'avenir d'une terre déjà appauvrie. Le chômage et la quête à l'alimentation étant les causes majeures de cet état de choses, le remède réel ne peut être trouvé sans l'ouverture d'options d'emploi.

Sur le plan économique, les perspectives d'Haïti pour les plus prochaines années sont dominées par les considérations suivantes: le marché pour ses principales exportations de biens et services; les possibilités de réaliser une diversification productive et d'assurer le remplacement de certaines importations; les goulots d'étranglement dans la situation de son potentiel humain, et la disponibilité de l'assistance extérieure. Il n'y a pas lieu de s'attendre, dans l'immédiat, à une augmentation de la valeur totale des exportations. Le tourisme, cependant, peut continuer à s'améliorer. Sans l'assistance extérieure, Haïti ne peut pas résoudre ses problèmes essentiels de transport et d'énergie, ni répondre de la situation de ses ressources humaines. A supposer que l'aide extérieure s'effectue au rythme épisodique actuel, un déclin continu dans le revenu réel par habitant est alors inévitable.

A. PERSPECTIVES GENERALES DE DEVELOPPEMENT.

En l'absence de toutes modifications dans les politiques d'assistance étrangère, la première question qui se pose lorsqu'on essaie d'évaluer les perspectives économiques d'Haïti pour les prochaines années se réfère aux suppositions qui doivent être faites à l'égard des principales variables exogènes: prix et volume des exportations, apports de capitaux et de ressources humaines de l'extérieur. Pour procéder à cette évaluation, il est également indispensable, eu égard à l'attitude des organisations internationales de financement

de pouvoir faire des suppositions explicites relatives aux facteurs politiques, en raison de leur incidence sur les entrées de ressources extérieures. Les prévisions que l'on trouvera ci-après sont fondées sur l'hypothèse que les facteurs politiques demeureront sans changement important, et que les ressources en provenance de l'étranger n'accuseront pas de variation sensible.

En se fondant sur des hypothèses qui n'envisagent aucun accroissement important des investissements privés ou publics, étant donné le très bas niveau de l'épargne nationale, et en supposant au surplus que le taux d'accroissement démographique demeurera le même, le revenu réel d'Haïti continuera à diminuer, la situation de l'emploi et l'ensemble des conditions sociales accuseront une détérioration.

Le secteur des exportations qui exerce de profondes répercussions sur l'ensemble des activités économiques risque de demeurer stationnaire. Parmi les exportations figurent le café, le sucre, le sisal, certains minéraux et des produits divers. En se basant sur des tendances récentes, on peut aboutir à des perspectives plutôt sombres concernant les exportations. L'économie haïtienne, en effet, n'est pas encore parvenue à éliminer entièrement les séquelles des deux récents cyclones FLORA (1965) et INES (1967) qui ont gravement affecté les exportations de café et les cultures vivrières.

Les exportations de sucre peuvent aussi demeurer stationnaires. Le coût élevé du traitement de la canne à sucre milite contre la possibilité d'une intervention sur le marché international et empêche toute augmentation des ventes à l'étranger. La valeur des exportations de sisal est encore plus incertaine, car certains éléments agissent en faveur d'une réduction; l'élément le plus important est l'accroissement de la production des fibres synthétiques aux Etats-Unis. Dans ces conditions, il est possible que les exportations accusent un léger recul. Il n'est pas prévu d'expansion de la production de bauxite qui est entièrement exportée.

On ne pense pas que la production de minerai de cuivre présente des variations sensibles pendant les deux prochaines années. Les précédentes exportations ont été de faible volume, et celles qui suivront ne devraient guère changer, car les volumes se réduiront par suite de la détérioration continue des aménagements matériels et, partant, de l'élévation des coûts de production.

On peut s'attendre à un léger accroissement des importations de marchandises en Haïti. L'augmentation concernera principalement les denrées alimentaires et autres biens de consommation, à cause de l'accroissement démographique qui n'est pas contrebalancé par un développement proportionnel de la production nationale.

Un autre élément de la demande externe, le tourisme, a récemment augmenté, bien que le nombre de visiteurs demeure faible par rapport aux années de pointe de la décennie 1950-1960. En 1968, en effet, le nombre de visiteurs accusait un accroissement d'un tiers sur 1967; et l'on peut prévoir une majoration pour 1969-1970.

Les activités relatives à la production de subsistance ne connaîtront pas de variation sensible à moins qu'Haïti ne soit ravagée par un ouragan ou un autre désastre naturel. En ce qui concerne la production commercialisée, il se peut qu'elle continue à diminuer en raison de la dégradation toujours plus grave des routes, de la réduction du nombre de camions, et des nouvelles difficultés pour obtenir de l'énergie électrique, bien que certaines industries, comme celles qui produisent de l'huile comestible et de la farine, constituent des exceptions.

Comme les exportations risquent de demeurer stationnaires, il n'en résulterait pas d'investissement induit positif, pas plus qu'il n'y en aurait du secteur de subsistance ou de celui de la production destinée à remplacer les importations. En fait, toutes nouvelles dépenses d'entretien auraient tendance à être réduites ou ajournées dans ce dernier secteur, en raison de la réduction de la demande qui suivrait la diminution du revenu réel, ce qui provoquerait par conséquent un certain degré de "désinvestissement" à mesure qu'augmentera la dépréciation. On pourrait donc s'attendre

également à une réduction des activités dans le secteur de la construction, ainsi que dans l'industrie des ciments et des carrières, par suite du déclin de la demande pour des travaux d'entretien.

Aucun effet stimulant ne devra être attendu du secteur de la construction de logements privés. Lorsqu'on tient compte de l'accroissement démographique annuel, on aboutit à une réduction du revenu moyen des ménages et, par conséquent, à une diminution de la demande, distincte des besoins, pour un plus grand nombre de meilleurs logements. Les dépenses pour l'entretien des logements continueront également à diminuer. Le secteur de la construction aura alors tendance à ralentir l'activité économique, en dépit des besoins évidents de travaux d'entretien et de construction, et du niveau déjà élevé de la capacité inutilisée dans ce secteur. L'amélioration du tourisme ne stimulera pas la construction, étant donné qu'il y a déjà une importante capacité hôtelière inutilisée; mais cette reprise contribuera, cependant, à compenser en partie le fléchissement général des revenus.

Le secteur public s'efforce de relever les recettes et de mieux contrôler les dépenses publiques; néanmoins il éprouve de très grandes difficultés à donner l'impulsion nécessaire. Le gouvernement d'Haïti ne pourra y parvenir, en effet, que grâce à une assistance externe. Il conviendrait de rappeler que l'un de ses plus graves problèmes, c'est de ne pas pouvoir obtenir de prêts importants de

l'extérieur; et selon toute apparence il aurait déjà pratiquement épuisé ses sources intérieures de fonds privés. On devrait naturellement pouvoir puiser dans le vaste réservoir de main-d'oeuvre inutilisée, mais pour entreprendre des travaux publics, y compris la construction et l'entretien des routes; et il faudrait pouvoir nourrir les ouvriers; même cela n'est possible qu'avec de l'aide extérieure.

Si l'on tient compte de la lente et progressive hausse des prix en Haïti, et du fait que les prix des importations augmentent, il faut s'attendre à une réduction du produit réel global.

Si les autorités l'encouragent efficacement, l'effort entrepris récemment en vue de limiter les naissances pourra, au bout d'un certain temps, avoir pour Haïti des conséquences favorables; mais il est difficile d'en attendre des effets appréciables à courte échéance.

Les considérations qui précèdent se fondent sur les principaux indicateurs statistiques de croissance. Etant donné ces considérations, on peut se demander quelles sont pour Haïti les perspectives de développement réel durant les prochaines années. En l'absence de capitaux étrangers importants, il est évident qu'il ne se produira aucun changement notable dans les facteurs structureaux dont les déficiences entravent la diversification de l'économie.

B. MESURES A PRENDRE DANS L'AVENIR.

1. Projets du secteur public.

Un certain nombre de projets importants du secteur public sont déjà en cours d'exécution en Haïti, ce qui pourrait contribuer à réduire les obstacles entravant le développement du pays. Quelques-uns de ces projets reçoivent l'appui de la BID dont l'assistance est consacrée en grande partie aux activités de l'Institut de Développement Agricole et Industriel (IDAI) qui sont: la promotion de l'agriculture par l'expansion du crédit agricole contrôlé, et la production d'énergie électrique dans quelques districts autres que la Capitale. Il est impérieux que cet effort soit poursuivi et élargi.

Les travaux d'adduction d'eau potable pour lesquels la BID avait accordé un prêt à Haïti se poursuivent de façon satisfaisante avec la Compagnie Miron Limitée du Canada. Un autre prêt de la BID vient d'être accordé; celui-ci sera consacré à l'enseignement et pourra servir à attaquer un problème fondamental à long terme.

Il convient de mentionner, en outre, un programme qui pourra contribuer à améliorer les normes alimentaires d'Haïti; il s'agit de l'accord conclu récemment avec le gouvernement aux fins de compléter le programme actuel d'alimentation de l'Agence Interaméricaine de Développement (AID) dans le cadre d'un plan de développement communautaire qui serait entrepris sous les auspices de la fondation CARE. Ce

programme qui doit être financé par l'AID, sera lancé d'abord sur une échelle modeste dans trente centres ruraux. Il prévoit la distribution de denrées alimentaires en guise de rémunération pour les travaux qui seront accomplis dans le cadre de ce développement communautaire tels, par exemple, la construction d'entrepôts, de routes locales, de systèmes d'irrigation, de centres sanitaires. On s'efforce d'organiser des services éducatifs et sanitaires par la méthode du développement communautaire. Un des aspects importants de ce projet, qui pourrait avoir des effets d'une grande portée s'il est exécuté avec succès, concerne l'application de mesures pour la limitation des naissances.

Le gouvernement haïtien s'est engagé à fournir son appui et sa coopération à la mise en oeuvre de ce projet. Si les premiers efforts s'avèrent fructueux, il y aura lieu d'espérer que la contribution de l'AID, qui est actuellement limitée à \$250.000, sera augmentée dans la mesure où les distributions de vivres pourront contribuer à éliminer les carences alimentaires, tout au moins dans les régions les plus défavorisées. Les possibilités de succès de ce projet, dont la réalisation comporte de nouvelles initiatives de la part tant de l'AID que du gouvernement haïtien, peuvent être envisagées avec optimisme.

Tous ces programmes et initiatives ont été conçus à une échelle modeste. Il n'y a cependant pas de doute que l'objectif qu'ils se proposent d'atteindre réponde aux

besoins fondamentaux à long terme d'Haïti. Il sera indispensable de multiplier les efforts afin d'éliminer d'autres obstacles. Il importe, en effet, que le pays parvienne à briser le "cercle vicieux de pauvreté" dans lequel il se trouve enfermé depuis plusieurs dizaines d'années. Ce qu'il faut surtout, c'est amorcer des entrées de ressources matérielles de l'extérieur, lesquelles devront s'accompagner d'une assistance technique appropriée afin de briser ce cercle vicieux. A ce sujet, en juin 1966, une mission tripartite OEA - BID - CEPAL recommandait que \$60 millions d'investissements supplémentaires soient consacrés à un plan de développement de deux ans, montant dont \$40 millions seraient fournis par des sources extérieures. Les membres de cette mission ont été unanimes en ce qui concerne la nature des projets jugés nécessaires, les priorités et leurs possibilités de réalisation.

La situation de crise dans laquelle se trouve l'économie haïtienne exige que soient indiquées d'urgence les principales directions dans lesquelles les efforts de redressement doivent être immédiatement entrepris. Les suggestions représentent un effort considérable de la part de l'Etat haïtien, pas tellement du point de vue des réalisations conventionnelles telles que l'accroissement de l'épargne publique et autres efforts du même genre pour lesquels la situation de l'économie haïtienne limite de façon considérable les

possibilités d'auto-assistance, mais plutôt du point de vue des modifications fondamentales du climat économique et politique, y compris l'amélioration de l'ordre public. Le gouvernement haïtien a fait quelques efforts qui sont dignes d'intérêt si l'on considère les conditions économiques difficiles qui existent dans le pays. On peut citer, par exemple, l'achèvement, sans aide extérieure, de la nouvelle piste d'atterrissage pour avions à réaction, l'accomplissement satisfaisant des projets bénéficiant de l'appui de la BID et de l'ONU, la réorganisation de l'Administration des Douanes, le remboursement continu de la dette, et la coopération avec le Fonds Monétaire International.

Plusieurs lignes générales d'action peuvent être suggérées. Il convient d'abord de poursuivre et d'élargir les activités de l'IDAI dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie. Le programme entrepris avec la coopération de CARE et le financement de l'AID, et qui a été signalé plus haut, doit être également élargi aussi rapidement que possible. La coopération du gouvernement haïtien, à ce sujet, est d'une importance cruciale. On peut suggérer aussi quelques projets concernant diverses régions de l'intérieur du pays et qui pourraient être mis en oeuvre au cours des trois prochains exercices financiers. Ces projets concernent notamment le transport, l'énergie, l'enseignement, le reboisement, le tourisme et d'autres domaines.

2. Amélioration des Finances Publiques.

Les recettes globales de l'Etat haïtien sont demeurées pratiquement stationnaires au cours des dernières années. Il convient, néanmoins, de signaler que certaines mesures sont venues étayer les recettes de l'Etat, bien que l'économie n'ait pas été très active et que certains postes aient accusé un rendement stationnaire ou même décroissant pendant cette période. Parmi les postes déficitaires, on peut citer les recettes douanières dont la contrebande et les exonérations de la législation de mars 1963 viennent rétrécir l'assiette.

Récemment, le gouvernement haïtien a fixé certains objectifs de recettes et dépenses. Il s'agit d'augmenter les recettes de l'Etat de 10% pour l'exercice fiscal 1968-1969. Une réorganisation de l'administration fiscale et son amélioration, la création de certains nouveaux impôts et le transfert de ₣ 7 millions² de la Régie du Tabac aux comptes de l'Etat sont proposés pour l'exercice fiscal 1969-1970. Si ces efforts sont menés à bien et s'accompagnent de la création, à la Banque Nationale, d'un fonds représentant 7% des recettes fiscales, ils fourniront les fonds locaux de contrepartie destinés à compléter les opérations de financement extérieur.

Sur le plan des dépenses, les perspectives peu encourageantes de l'économie en général et les prévisions

2 Sept millions de gourdes ou \$1.4 million.

d'exportations et d'importations, principales sources de recettes courantes, rendent extrêmement impérieux que, pour atteindre les objectifs, on fasse tous les efforts possibles pour placer sous un strict contrôle les dépenses courantes de salaires, défense et police, et pour n'engager des fonds que pour l'expansion des services économiques et sociaux de base. En outre, il s'agira de distinguer entre les dépenses nécessaires et les dépenses superflues, ce qui peut se faire grâce à une critique méthodique et détaillée des obligations budgétaires. Mais là réside seulement l'aspect négatif de l'organisation de la dépense publique. L'aspect positif concernerait les dépenses constructives, destinées à réanimer l'activité nationale par le financement d'Etat. C'est, d'une manière générale, la politique des Travaux Publics.

3. Amélioration des Transports.

Certaines améliorations s'imposent dans le domaine des transports, afin de favoriser la création de nouveaux débouchés pour la production locale, de diminuer les coûts de production dans tous les secteurs de l'économie, de réduire les pertes de denrées alimentaires et autres, d'encourager les touristes à visiter Haïti en plus grand nombre et à y séjourner plus longtemps.

a. Transports Routiers.

Dans ce domaine, il conviendrait d'envisager d'abord

la reconstruction du tronçon de route³ de 200 kilomètres qui relie Port-au-Prince (Ouest) et les Cayes (Sud). On construirait ensuite, ou même simultanément, une section de route reliant la route principale à la ville de Jacmel (Ouest), au travers des montagnes de la péninsule méridionale. L'embranchement serait à un point situé à une courte distance à l'ouest de Port-au-Prince. Ces deux routes desserviraient des régions différentes de la côte méridionale et ne feraient pas double emploi pour les transports routiers, à condition qu'on ne construise pas une route le long de la côte entre les Cayes et Jacmel.

A cela il faudrait ajouter la reconstruction de certaines sections de la route nationale reliant Port-au-Prince (Ouest) et Cap-Haïtien (Nord), la seconde ville en importance du pays. En raison du drainage insuffisant, principal défaut de la première construction, les parties basses de la route se trouvèrent érodées et emportées par le flot des eaux se frayant un passage vers la mer le long des dépressions naturelles. Cela permettrait de réduire le temps nécessaire aux transports, ainsi que la détérioration et la dépréciation prématurées des véhicules.

3 Ce projet a été étudié en 1960-1961 par la Société Meissner Engineers, Inc., de Chicago (Illinois). Le coût a été estimé en 1961 à \$8 millions pour une route macadamisée de six mètres de large. Les ingénieurs de l'AID pensent maintenant que cette estimation était trop faible et que le coût actuel serait au moins le double de ce montant.

On pourrait utiliser des ponceaux ou des conduites en béton pour l'écoulement des eaux et recouvrir la route d'une surface de macadam aux endroits creux. Les eaux torrentielles des orages tropicaux et des ouragans passeraient alors sur la surface renforcée de la route sans l'attaquer et la détruire comme auparavant. Afin de maintenir les coûts au plus bas niveau, il serait préférable d'utiliser les abondantes disponibilités de main-d'oeuvre locale à bon marché, au lieu de machines coûteuses, pour préparer le béton et remplir les moules préfabriqués. L'utilisation de certains dons de vivres de CARE serait tout indiquée pour la rémunération partielle de cette main-d'oeuvre. En outre, Haïti a suffisamment d'ingénieurs d'une formation adéquate pour surveiller l'exécution des réparations et des travaux de reconstruction de plus grande envergure.

Il est évident que, pour décider quelles sections des routes devront être réparées ou reconstruites par priorité, il faudra tenir compte de la productivité des régions considérées et de l'état actuel des routes qui les desservent. Dans l'exécution des travaux de réfection il faudra, d'une part, éviter d'ignorer le personnel local ayant déjà l'expérience de la construction et, d'autre part, choisir des entrepreneurs habitués à construire des routes dans des régions tropicales où le régime de pluies est abondant et dont la topographie présente les mêmes caractéristiques que celle d'Haïti. Les sections de routes qui ont été

construites par des entreprises françaises et italiennes sont encore en bon état, leurs ingénieurs ayant probablement acquis l'expérience nécessaire dans les anciennes colonies.

Si cet aspect de la construction est examiné en détail ici, c'est pour éviter qu'Haïti contracte des prêts qui pourraient facilement l'endetter de plusieurs millions de dollars supplémentaires, sans pour autant produire une source de revenu pouvant contribuer à amortir une telle dette, comme ce fut le cas pour certaines routes et pour la majeure partie du projet de la Vallée de l'Artibonite.

b. Modernisation des Installations Portuaires.

Haïti est un pays largement tributaire du commerce international et du tourisme; pourtant ses installations portuaires, même celles de la capitale, sont extrêmement limitées et rudimentaires. La plupart des navires de haute mer ne peuvent y accoster; il faut recourir à l'utilisation d'allèges de faible tonnage pour faire de nombreux va-et-vient, ce qui augmente les tarifs du fret.

Un projet d'installations portuaires pour Port-au-Prince avait été proposé en 1961, mais il ne fut pas possible à l'époque d'obtenir le financement nécessaire, et l'on dut temporairement l'abandonner. Il conviendrait d'effectuer maintenant une nouvelle étude afin de réviser les estimations en fonction des prix actuels. Une partie du coût de cette étude pourrait être financée à l'aide de ressources extérieures. On disposerait ainsi d'un projet pour lequel on

pourrait dès 1970-1971 rechercher une aide financière afin d'en commencer l'exécution au cours des deux années suivantes.

Bien qu'une grande priorité soit accordée aux installations portuaires, il semble qu'en raison des coûts réels très bas de la main-d'oeuvre utilisée pour le chargement et le déchargement des allèges, et dans le port en général, il conviendrait de placer les routes un peu plus haut sur l'échelle des priorités.

4. Curage des Canaux et Achèvement du Projet de la Vallée de l'Artibonite.

Le bassin-versant du fleuve Artibonite est le plus vaste d'Haïti et parcourt environ le tiers de la superficie totale du pays. La densité de la population haïtienne par rapport aux terres à vocation agricole est très élevée, mais elle l'est moins par rapport aux terres arables pouvant effectivement être utilisées. Le coût élevé de l'énergie électrique et les fréquentes interruptions du courant découragent l'industrie. Il serait souhaitable qu'une aide internationale permette à Haïti de réviser l'estimation des coûts qu'entraîneraient le curage des canaux et l'achèvement du projet de la Vallée de l'Artibonite afin de le rendre au plus tôt pleinement productif.

Cette suggestion s'impose davantage lorsqu'on considère les ressources considérables déjà engagées par la Banque Export-Import dans ce projet, le prêt élevé consenti par les États-Unis au gouvernement d'Haïti, la disette et la famine

qui règnent dans le pays. L'achèvement du projet et le curage des canaux seraient donc d'un apport appréciable à l'économie tout entière, à une population en grande partie misérable, et à la capacité de l'Etat d'amortir sa dette. Selon une estimation récente du Comité Interaméricain de l'Alliance pour le Progrès, il faudrait compter, pour achever ce projet, \$3 millions pour l'installation du générateur électrique et \$7 millions pour les canaux.

5. Amélioration de la Production d'Énergie Électrique.

Il est superflu de revenir sur les circonstances qui entourent la production d'électricité par l'usine américaine actuelle et leur incidence défavorable sur l'économie. Le coût élevé de l'électricité et d'autres sources d'énergie stimule la demande pour le charbon de bois, ce qui conduit au déboisement et à l'érosion.

Vu la gravité de cette situation, il faudrait que le gouvernement haïtien envisage d'inviter une équipe d'experts pour étudier les problèmes économiques, politiques et psychologiques que pose le fait que la compagnie qui produit l'électricité est étrangère, qu'elle refuse d'effectuer les investissements nécessaires pour élargir ses opérations ou simplement maintenir celles déjà en cours, étant donné que son contrat de concession expire dans trois ans.

6. Promotion du Tourisme.

En tant que source de devises, le tourisme est une

activité qui peut stimuler de manière considérable l'ensemble de l'économie beaucoup plus rapidement que toute autre industrie. Le tourisme ne se fonde pas sur l'exploitation, donc la réduction, d'une ressource naturelle irremplaçable. Bien qu'une grande valeur économique puisse en être tirée, les plages et les montagnes d'Haïti, ses beautés naturelles, ses nombreux sites et ruines historiques, le caractère unique de ses traditions et de son art, ainsi que beaucoup d'autres attractions, demeurent à jamais intacts.

L'élasticité de la demande, en ce qui concerne les voyages touristiques, est étroitement fonction des revenus. A mesure que les revenus augmentent aux Etats-Unis et en Europe, le total mondial des dépenses de tourisme augmente encore plus rapidement, et c'est là une tendance qui a des chances de se maintenir. Pendant ce temps, les coûts réels du transport des passagers ne cessent de diminuer; et l'effet de cette diminution sur l'élasticité de la demande fait augmenter le volume du tourisme international.

A cause du rôle que le tourisme a joué dans le passé, et qu'il peut continuer à jouer dans l'avenir, en tant que facteur contribuant pour une large part aux revenus, à l'emploi et aux recettes en devises d'Haïti, il serait utile de prendre les mesures nécessaires pour le promouvoir, accélérer le rythme des recettes touristiques pour qu'il atteigne de nouveau ou qu'il dépasse même les niveaux d'autrefois, afin qu'Haïti puisse s'attribuer une part équitable du

tourisme international actuellement en pleine expansion. Comme les touristes qui débarquent en Haïti viennent presque exclusivement des Etats-Unis⁴ et qu'il sera probablement de même à l'avenir, les efforts devront être canalisés dans cette direction.

Il conviendrait, en premier lieu, de s'assurer les services d'un expert compétent et expérimenté en matière de tourisme, pour mettre à exécution le programme préparé en 1961 par une mission de l'OEA dirigée par le spécialiste Luis S. Law qui était à l'époque Directeur exécutif de l'Association Touristique des Caraïbes. Il serait utile aussi de retenir les services d'une firme américaine de réputation bien établie en matière des relations publiques, dont la tâche consisterait à développer les activités et la publicité consacrées à la promotion du tourisme, avec, si possible, une assistance accrue des compagnies de transports aériens qui desservent Haïti. De telles activités pourraient se concentrer, principalement pendant les mois d'hiver, sur New York, Miami et San Juan qui sont les points de départ de la plupart des touristes se rendant en Haïti⁵. Des entretiens pourraient également avoir lieu entre les autorités haïtiennes et celles de la République Dominicaine en vue d'unir leurs efforts pour le plus grand avantage des deux pays.

⁴ Depuis environ cinq ans, les touristes canadiens commencent à se diriger vers Haïti.

⁵ Il faudrait penser à y inclure Montréal et Toronto.

Il serait bon, en outre, de multiplier les vols et les croisières à destination d'Haïti. L'amélioration des routes principales et la construction de nouvelles routes secondaires facilitant l'accès des sites historiques ou d'intérêt touristique, inciteraient certainement les voyageurs à prolonger leur séjour dans le pays.

Afin d'attirer les touristes de classe moyenne, le gouvernement haïtien devrait encourager l'aménagement d'hôtels à tarif modéré. Les autorités pourraient aussi envisager le développement agricole et d'autres moyens de réduire les achats d'articles importés dans le pays et destinés aux touristes.

7. Orientation de l'Enseignement.

Le système d'enseignement haïtien doit être adapté aux besoins créés par les objectifs économiques et sociaux du pays. Etant donné les conditions et les besoins de ce système, il s'agirait d'abord d'accroître le taux de construction de locaux scolaires pour le cycle élémentaire dans une proportion au moins égale à l'accroissement du nombre d'enfants scolarisables, et de s'efforcer ensuite d'accélérer cette expansion. Les autorités haïtiennes estiment qu'aux échelons élémentaire et secondaire, il n'y aurait pas de difficulté à trouver des enseignants d'après le taux actuel d'accroissement de la population d'âge scolaire. Mais pourvoir aux besoins accumulés serait une autre affaire. La pénurie du personnel enseignant deviendrait alors un problème majeur.

Le gouvernement haïtien a déjà reconnu la nécessité d'élever le niveau actuel de compétence technique dans l'agriculture. Considérant l'urgence de la situation, il serait désirable de développer l'utilisation de méthodes audio-visuelles d'enseignement et de communication en général. Les transports sont si précaires, et il est tellement important d'atteindre les paysans vivant dans des régions isolées, qu'il conviendrait de se pourvoir d'unités mobiles, de fournitures et auxiliaires d'enseignement pour la formation professionnelle en agriculture et même dans d'autres domaines d'un caractère plus général afin d'élargir l'horizon des paysans, de stimuler les initiatives utiles dont ils peuvent faire preuve, et de créer chez eux des attitudes plus conformes au développement économique et social de leurs régions. L'AID a donné à CARE des denrées alimentaires qui doivent servir à un programme de développement communautaire au niveau des villages. Comme on peut s'y attendre, la formation en matière de développement communautaire se trouve en tête de la liste des besoins dans un pays dont les institutions économiques et sociales sont si insuffisantes. Ce sont là des projets utiles, bien qu'ils ne revêtent pas une grande envergure.

En ce qui concerne la fréquentation scolaire, il serait bon d'obtenir la participation de la fondation CARE à un programme fournissant au moins un repas gratuit par jour aux élèves des classes primaires et secondaires. Ceci

contribuerait largement à réduire les absences et à améliorer les taux de rétention.

Pour accroître les disponibilités d'enseignants, à tous les échelons, en vue de faire face à l'accélération souhaitée de la construction de locaux scolaires, il conviendrait de mettre sur pied un programme très élargi pour l'octroi de bourses, avec l'assistance accrue de l'UNESCO, de l'OEA, de l'Alliance Française et d'autres organismes internationaux. La pénurie prononcée de personnel enseignant s'est trouvée intensifiée par le départ, depuis une dizaine d'années, de milliers d'Haïtiens possédant une formation intellectuelle ou professionnelle, dont la plupart sont maintenant engagés par des gouvernements étrangers, par l'ONU et d'autres organismes internationaux. Il serait bon d'intervenir auprès des institutions internationales pour essayer de les amener à modifier les règlements stipulant que leurs fonctionnaires ne peuvent pas être envoyés en mission dans leurs pays d'origine. Ceci permettrait à un grand nombre d'Haïtiens de revenir chez eux, ne serait-ce que pour des périodes de courte durée.

Le genre de discipline enseignée est de toute évidence d'une importance primordiale. En Haïti, l'enseignement post-primaire est presque entièrement orienté vers la littérature et le droit. Les difficultés que confronte le pays seraient beaucoup moins graves s'il y avait à tous les échelons davantage d'Haïtiens possédant les connaissances et les

compétences techniques appropriées et, par conséquent, capables d'analyser les problèmes essentiels de développement. Avec l'aide de l'AID ou d'autres organismes internationaux, Haïti pourrait réorganiser l'enseignement primaire, secondaire et universitaire, en y incluant des cours intensifs de sciences naturelles, d'économie, de statistique, d'administration et de méthodologie de production agricole et industrielle.

Les problèmes comme l'érosion et le développement socio-économique sont d'une importance cruciale du fait qu'ils ont une incidence sur tous les secteurs de l'économie. Ces problèmes se prêtent cependant si facilement à une simplification utile pour leur présentation au grand public, qu'il faudrait s'efforcer de préparer des films et des causeries radiophoniques appropriés, qui seraient utilisés le plus largement possible, non seulement par des centres audiovisuels publics, des écoles et autres institutions, mais encore par des salles de cinéma et stations de radio privées.

Les contacts et les échanges réalisés au moyen de séminaires auxquels participeraient non seulement des agriculteurs, des hommes d'affaires et des fonctionnaires publics de la région des Caraïbes et de l'Amérique Centrale, mais aussi des représentants qualifiés d'institutions internationales et leurs homologues des pays industriels, contribueraient dans une très large mesure à fournir les renseignements et stimulants nécessaires.

8. Le Reboisement.

Les plaies que portent à leurs flancs les montagnes d'Haïti usées par l'érosion, témoignent de façon non équivoque d'une des pires conséquences que peut entraîner une structure économique rigide, incapable d'adaptation, condition à laquelle viennent s'ajouter l'accroissement démographique continu et la limitation des disponibilités de terres arables. Il faut voir là non seulement le résultat d'un mauvais système d'agriculture ou de l'absence de politique de conservation du sol, mais aussi la pénurie aiguë de ressources complémentaires de production et des services dont il faudrait disposer pour utiliser l'effectif important et croissant d'une main-d'oeuvre non spécialisée. Aussi le reboisement doit-il constituer un objectif majeur dans le redressement de l'économie haïtienne. Cet objectif revêt un caractère d'urgence pour les parties du bassin-versant qui contribuent le plus au fonctionnement et à la rentabilité du projet de la Vallée de l'Artibonite.

Le degré d'envasement du barrage de Péligre est très élevé et se poursuit à un rythme accéléré, ce qui a pour effet de réduire la capacité du réservoir, le potentiel de production d'énergie et le volume d'eau pouvant être utilisé pour l'agriculture. Comme il est extrêmement important pour l'économie haïtienne de tirer le maximum d'un projet aussi coûteux, il faudrait entreprendre sans tarder le reboisement des versants dénudés. On devrait procéder immédiatement à

une étude des aspects techniques de la question, savoir, par exemple, les différents types et sources possibles de semis, leurs prix relatifs et, le cas échéant, le coût de leur production en Haïti même, le coût de leur transport à l'endroit où ils seront plantés, le moment de l'année le plus favorable pour la plantation, la demande de main-d'oeuvre qui y sera affectée.

Les mesures destinées à prévenir l'érosion ne seront pratiques et humaines que si elles tiennent compte des autres moyens dont peuvent disposer les contrevenants pour assurer leur existence. Il existe, en effet, un rapport entre le taux d'érosion et le chômage, d'une part, et la menace de famine d'autre part. En outre, Haïti ne dispose pas encore d'institutions de sécurité sociale publique ou privée.

9. Amélioration de l'Administration Publique.

Dans ce domaine, il conviendrait d'adopter un système de comptabilité approprié et efficace, qui permettrait d'enregistrer les flux financiers entre les entreprises et les organismes autonomes, et le gouvernement central. Les autorités haïtiennes pourraient solliciter de l'assistance extérieure sous forme de personnel expérimenté, afin d'établir le système proposé. Il conviendrait également d'entreprendre une étude technique de la fiscalité avec le concours d'experts en la matière.

L'importance que représente l'entretien des routes suggère la nécessité de prendre d'urgence des mesures

correctives. Comme les pouvoirs publics disposent d'une abondante main-d'oeuvre disposée à accepter une rémunération partielle sous forme de vivres, il suffirait, pour accomplir ces travaux, de prendre quelques dispositions administratives raisonnablement efficaces pour organiser la réfection régulière des routes, et d'obtenir de l'extérieur au moins la moitié des vivres nécessaires. La réalisation des projets routiers suggérés plus haut permettrait la formation de cadres permanents de contremaîtres et de travailleurs pour l'entretien des routes. Ce projet devrait donc être considéré comme méritant la plus haute priorité.

Si l'on établissait un relevé même très approximatif des nécessités qu'imposent le développement de l'économie haïtienne et l'essor de la productivité en particulier, on aboutirait à un bilan décourageant par l'ampleur et la diversité des tâches à accomplir. Pour emprunter à la terminologie militaire, il existe une multitude de "fronts" où livrer la bataille de la production et du développement. Il faut, de toute évidence, opter pour quelques objectifs essentiels et concentrer sur eux l'investigation préliminaire, la préparation technique, la stratégie des investissements et des débouchés.

CHAPITRE IX

LA STRATEGIE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE D'HAÏTI

A. LE "PROBLEME HAITIEN".

Loin de demeurer indifférents à la réalité de la pauvreté de l'économie haïtienne, divers secteurs de la population, soucieux du devenir national, ont tenté de proposer quelques solutions au "problème haïtien". Les préoccupations ont déjà dépassé le cercle de l'économiste, du technicien ou du politicien; elles ont atteint presque toutes les couches de la société.

Dans les pays sous-développés, il serait illusoire de vouloir entreprendre des sondages d'opinion du type "Gallup". Il y aurait cependant intérêt, en Haïti, à compter la variation et l'amplitude des voies et moyens considérés par l'opinion publique comme susceptibles de réaliser le salut économique. A défaut de ces données, on peut tout au moins, ici, tenir compte des tendances manifestées par les secteurs intellectuels, bourgeois, bureaucratiques, aussi bien que par les milieux étudiants et ouvriers.

Le premier courant d'opinion gravite autour d'un certain esprit de conservatisme. Il procède d'un groupe jouissant de privilèges liés au statu quo, mais qui s'est rendu compte de l'incapacité de maintenir l'ordre des choses par les seules méthodes coutumières. Ce groupe souhaite certaines réformes, mais seulement dans la mesure où,

assurant au pays un degré d'avancement, elles amélioreraient sa propre situation. Pour extirper le sous-développement d'Haïti, il faut renforcer les instruments traditionnels de la politique économique, c'est-à-dire, promouvoir la production des denrées exportables, rendre plus efficient l'appareil administratif et fiscal, favoriser l'établissement d'entreprises étrangères, le tout devant se réaliser sous la supervision et même sous la tutelle de services techniques étrangers. Poussant le raisonnement à l'extrême, certains membres de ce groupe arrivent même à souhaiter, dans leur for intérieur, qu'Haïti devienne un "Etat Libre Associé" des Etats-Unis d'Amérique. Des investissements étrangers, l'expansion du tourisme, l'abaissement des barrières douanières concourraient à créer des conditions idéales de développement et à assurer le bonheur du pays.

Cette opinion est l'une des séquelles du colonialisme et de l'occupation américaine. Elle a amené certains Haïtiens à penser que le pays a eu prématurément son indépendance politique. Paul Moral, un membre de la mission universitaire française en Haïti, s'est peut-être fait involontairement l'écho ou le porte-parole de cette dernière nuance en écrivant ce qui suit:

Un siècle et demi après son indépendance si chèrement acquise, la nation haïtienne reste encore à édifier. Le 'leadership' des grandes puissances doit jouer là un rôle décisif et généreux... Le développement énergique de la production des denrées marchandes va au rebours de l'évolution historique, en imposant encore le système de la grande plantation et le

leadership étranger... C'est là que réside le drame de la production agricole haïtienne, de la paysannerie et peut-être tout le drame actuel d'Haïti: une indépendance trop précoce qui a entraîné des modifications décisives dans la structure agraire et la décadence rapide de l'économie commerciale¹.

L'exemple de la Jamaïque est souvent cité à l'appui de cette "thèse" dont les tenants se plaisent à mettre en relief les progrès accomplis par cette île qui, hier encore, était une colonie britannique.

A l'autre extrémité, une tendance plus radicale se définit de plus en plus dans certains milieux haïtiens, causée, disent-ils, par les inquiétudes et frustrations des intellectuels, de la jeunesse et des masses ouvrières. Cette tendance rejette sans appel les méthodes traditionnelles et l'aide même massive de l'extérieur - de l'Occident on suppose - comme moyen de briser le cercle vicieux du sous-développement de l'économie nationale. Elle veut divorcer entièrement d'avec le passé et renoncer au présent pour édifier l'avenir. Seul un déchirement violent et révolutionnaire permettra d'y parvenir. Cette solution radicale dans ses buts, anarchiste dans ses moyens, a pris force sous l'influence de la révolution cubaine. Les partisans de cette tendance soutiennent que le chemin vers le développement consiste dans une révolution socialiste du type cubain et que ce pays, en nationalisant la terre, les industries, les banques, en effaçant

¹ Paul Moral, Le Paysan Haïtien, 1961, G.-P. Maisonneuve et Larose, Paris, pp. 10 et 346.

d'un seul coup les pratiques du passé, s'est transformé en une nation socialiste offrant à son peuple des conditions de vie plus dignes.

Entre ces deux tendances radicales, l'une de solution facile et simpliste, l'autre de désespoir et teintée d'un désir de chambardement général et de renversement de l'ordre et des institutions établis, se ressemblant toutes deux par le peu de considération qu'elles accordent au nationalisme le plus élémentaire, se situe l'opinion des milieux modérés et pensants, incluant des intellectuels, techniciens et hommes publics, qui sont résolus à se servir de la science économique pour résoudre les problèmes du développement économique d'Haïti. La théorie économique, en effet, met à la disposition de l'Etat moderne qui veut s'élever à la conscience de ses responsabilités de créateur, de consommateur et de distributeur de richesses et de revenus, plusieurs techniques qu'il est facile de combiner pour augmenter le produit national brut. Il y a, par exemple, : la comptabilité nationale qui permet de prévoir et de contrôler les quantités globales, le budget économique national qui confronte sans cesse la dépense globale projetée avec les ressources prévues, et les plans de développement économique qui repèrent, par la méthode des entrées-sorties, l'interdépendance des secteurs en vue d'assurer le plein emploi. Tout en reconnaissant la nécessité d'une aide substantielle de l'extérieur, les tenants de cette tendance à la fois modérée

LA STRATEGIE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE D'HAÏTI 181

et scientifique soutiennent que la fin du sous-développement d'Haïti constitue la tâche historique et économique du pays qui exige le sacrifice de tous les fils de la patrie.

B. LA PLANIFICATION DE LA CROISSANCE.

La planification économique constitue une entreprise d'envergure à la fois technique, sociale et humaine. Il s'agit de convertir de simples espoirs en certitudes; aussi convient-il d'en avoir une vision réelle et non idéale, la première participant d'une vraie "théorie" de la planification et la deuxième se nourrissant d'illusions et de mythes. La planification, en théorie, exige la compétence des experts et l'adhésion enthousiaste de la population. En pratique, elle combine les moyens et les objectifs d'une stratégie économique. Il importe de fournir des réponses à deux questions fondamentales, savoir: pour "qui" et pour "quoi" on planifie.

Pour qui? La croissance économique d'Haïti doit viser au bien-être de la population, à la transformation radicale des conditions de vie des masses urbaines et rurales. Pourquoi? Il s'agit de desserrer les goulots d'étranglement et de briser le cercle vicieux de pauvreté qui étreint l'économie nationale depuis plusieurs décades. Ainsi se définit l'objectif général de la planification économique d'Haïti.

1. Les Objectifs.

Il faut distinguer les objectifs à long terme et les objectifs à court terme ou, pour employer la terminologie

LA STRATEGIE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE D'HAÏTI 182

ordinaire, les objectifs fondamentaux et les objectifs secondaires. Ce qui donne un sens à un plan et le valorise, c'est l'objectif fondamental qui embrasse la réalité dans sa totalité et dans son devenir.

Un nouveau système économique et social, tel est l'objectif à long terme de la planification économique d'Haïti. Le système actuel, qui est un legs de l'occupation américaine de 1915, déforme les structures économiques, sociales et mentales haïtiennes. Le nouveau système à édifier s'insère dans une démocratie économique et sociale qui soit conforme à la spécificité de l'histoire nationale et qui réponde à la question à savoir pour "qui" on planifie. Il s'agit aussi d'une démocratie réparatrice des inégalités de la société haïtienne du XXème siècle. Mais un objectif qui ouvre des perspectives si exaltantes à la population haïtienne doit être connu d'elle, nourri d'elle, appuyé par elle. Pour "qui" on planifie? Pour le bonheur de plus de quatre millions d'habitants. Ainsi l'objectif à long terme revêt un aspect "pluridimensionnel": économique, social et national.

L'augmentation de la production, l'accroissement de la productivité, l'élargissement de l'espace commercial, l'élimination graduelle du chômage, l'élévation du niveau de vie et de culture des masses, telles sont les limites d'un objectif à court terme. Toutes ces démarches culminent, bien-entendu, dans une augmentation du revenu national qui

devient, certes, une abstraction, s'il n'y a pas de redistribution de ce revenu au profit des couches défavorisées de la population par la sécurité sociale et la fiscalité. L'augmentation de la production pose le problème d'une agriculture diversifiée (contre la monoculture du café), intensive (à cause de la rareté des superficies cultivables), du développement industriel, de l'importation de biens d'équipement plutôt que de biens de consommation de luxe. D'après une estimation du COPALE, par exemple, un objectif raisonnable serait d'atteindre un taux de croissance économique cinq fois supérieur au taux de croissance démographique².

2. Les Moyens.

La croissance économique d'Haïti se heurte aux déséquilibres structurels de son style économique et de l'encadrement social marqué par de multiples distorsions. Aussi la réforme intégrale des structures socio-économiques constitue-t-elle le principal levier de la planification économique en Haïti. Le complexe socio-économique anachronique du pays peut être caractérisé par les traits suivants: le taux de la croissance démographique de la nation, qui est d'environ 2.5% par an, varie d'une manière non proportionnelle par rapport au rythme du progrès économique qui voisine à peine l'unité annuellement³; l'influence de la

² Conseil Permanent d'Action de Libération Economique (COPALE), Le Démarrage, 1963, Imprimerie de l'Etat, Port-au-Prince, p. 18.

³ Jacques Saint-Surin, Indices Démographiques et Perspectives de la Population d'Haïti de 1950 à 1980, 1962, Imprimerie de l'Etat, Port-au-Prince, p. 8.

tradition et de la routine sur la mentalité des sujets économiques; le système économique ne s'ouvre pas aux techniques modernes de production; l'organisation économique ne se prête pas à une rationalisation du travail humain; la prépondérance du primaire sur le secondaire; l'hostilité des "lobbies" du commerce aux innovations économiques.

Le rôle des cadres techniques est d'une importance vitale pour l'élaboration et l'exécution de tout programme de développement économique. Ces cadres techniques comprennent, par exemple, les statisticiens, comptables, économistes, ingénieurs, géologues, enseignants, médecins. Mais il ne saurait y avoir de programme bien défini sans une évaluation préalable et aussi exacte que possible des ressources naturelles du pays. En outre, le type, les formes et les modalités du développement à opérer à l'échelon régional, sectoriel ou national doivent dépendre d'une évaluation de tous les problèmes qui peuvent se poser à long terme et non pas seulement dans l'immédiat. L'évolution "spatio-temporelle" de la population, la structure de la pyramide des âges, les dotations diverses en force de travail, en outillage, en savoir-faire, le prix de la main-d'oeuvre doivent éclairer le choix. Peut-être est-ce là que le pays pêche le plus, car il ignore encore les richesses du sol et du sous-sol. Il faut donc une connaissance chiffrée et statistique de tous les facteurs économiques.

Tout programme de développement économique d'Haïti doit s'appuyer sur des cadres et des groupes sociaux qui soient bien imbus des objectifs et qui imposent son application même à l'encontre des forces conservatrices. Les cadres humains représentent l'ensemble de la population qui partage les buts du programme, savoir, la grandeur de la nation, le bien-être matériel et spirituel de l'Haïtien. Il faudrait signaler aussi la nécessité d'un organisme centralisateur, doté d'un pouvoir institutionnel susceptible d'imposer le principe des priorités et la coordination des différents projets; ceci touche, bien-entendu, à la réforme de la structure administrative. L'organisme central ne détruira pas l'autonomie des différents départements ministériels. Finalement, le budget dépendra des ressources du pays en capital. Mais il faudra envisager différentes sources de financement ou d'auto-financement telles que l'épargne provoquée, la politique fiscale, l'appel aux institutions financières internationales. Dans tous les cas, l'accent devra être mis davantage sur l'effort national.

3. Les Priorités.

La science économique, a-t-on dit, est la science du choix. Dans la poursuite des objectifs de tout programme de développement en Haïti, il est inévitable de faire face à tout moment aux alternatives suivantes: agriculture ou industrie? Agriculture intensive ou agriculture extensive? Biens de production ou biens de consommation?

Investissements en capital humain ou investissements en capital technique, ou si l'on veut, l'homme ou la machine?

Objectifs, moyens et priorités forment l'unité du programme de développement. Ainsi, pour définir les priorités, il faut tenir compte autant des objectifs à court terme que des objectifs à long terme. Mais il faut surtout tenir compte de la faiblesse des moyens financiers du pays. Peut-être faudrait-il penser à la distinction établie par des économistes algériens entre les priorités tactiques et les priorités stratégiques. Celles-là naissent de la nécessité du "décollage" de l'économie, et celles-ci répondent au but du développement économique terminal que l'on se propose d'atteindre. A la lumière de cette distinction, quelques priorités tactiques seraient, par exemple, l'agriculture intensive, les industries légères, les biens de production, les investissements en capital humain. Par contre, l'industrialisation du pays, solution des problèmes économiques que pose la surpopulation, apparaîtrait comme une priorité stratégique.

Le grand danger de toute politique de développement, c'est que les responsables de l'activité économique, et en premier lieu le gouvernement, se laissent obnubiler par une politique démagogique de création du plus grand nombre d'emplois possible pour éviter les conflits ou les crises politiques graves qu'engendre le chômage. Le capital national est alors dilué dans la rétribution temporelle d'équipes de

travailleurs peu productifs à l'échelle nationale.

Un second danger, né cette fois de "l'effet d'imitation", réside dans le fait que les pouvoirs publics se lancent dans une véritable frénésie de dépenses. L'achat à tout prix de la dernière machine la plus perfectionnée pour opérer les récoltes et d'autres travaux agricoles là où la main-d'oeuvre est abondante, ou pour des travaux de maintenance, d'emballage ou d'empaquetage dans les manufactures de fabrication de cigares ou cigarettes, dans l'industrie textile et les activités de cueillette ou d'extraction, constitue un gaspillage de capital, facteur rare dans tout pays sous-développé. C'est toujours le problème des coûts comparatifs qui doit dicter le choix entre la "machinofacture" et la manufacture.

Le manque de mesure est un risque trop grand pour des pays de faibles dimensions comme Haïti, et qui de plus sont isolés des multiples courants d'échanges internationaux, à cause de la concentration de leurs exportations dans un ou deux produits primaires (agricoles ou miniers). Ceci amène le plus souvent des déséquilibres profonds de la balance des paiements qui exercent un effet dépressif sur l'économie en voie de développement. L'exemple d'Haïti est assez significatif à ce sujet. Après la seconde guerre mondiale et à la suite du "boom Coréen", la balance des paiements était devenue favorable pour la première fois depuis longtemps. Les dirigeants, manquant de mesure, ont voulu construire

LA STRATEGIE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE D'HAITI 188

simultanément des cités ouvrières et des écoles, des autoroutes modernes et des grands barrages, des installations portuaires et urbaines. Le résultat est que tous ces travaux, commencés en même temps, sont restés inachevés, immobilisant un capital qui, rationnellement investi dans un secteur déterminé, aurait pu déclencher, par l'effet multiplicateur de l'investissement, des vagues successives de revenu susceptibles d'amplifications ultérieures.

Une des raisons majeures qui ont porté le gouvernement haïtien à entreprendre, après le boom coréen, les grands travaux publics combinant à des degrés divers capital et main-d'oeuvre, c'était la volonté de créer une mentalité dynamique chez le peuple placé subitement dans un environnement d'acier et de béton qu'édifiait le bourdonnement des bulldozers, des scrapers, des dragueurs, des rouleaux compresseurs, des tracteurs. Mais l'aménagement d'un seul "pôle de développement", l'agriculture par exemple, eût été peut-être plus profitable à toute l'économie que l'énorme dispersion des forces productives - surtout du capital monétaire, facteur rare - dans un grand nombre de travaux à la fois.

C. CROISSANCE HARMONISEE ET CROISSANCE DESEQUILIBREE.

De nos jours, une des questions que se posent le plus fréquemment les économistes, est celle qui concerne les conditions les plus favorables à la croissance économique.

Parmi les facteurs économiques qui favorisent la croissance, deux ont toujours eu une attention particulière. Il s'agit, d'une part, de l'interdépendance économique favorable à la croissance harmonisée et, d'autre part, des économies d'échelle (economies of scale) qui requièrent une croissance par bonds. Il s'ensuit qu'à ce propos deux thèses s'affrontent: celle d'une évolution lente et progressive; celle d'une transformation accélérée des structures.

1. Croissance Harmonisée.

La première thèse accorde la priorité au développement de l'agriculture dans un pays sous-développé et surpeuplé où le capital est rare et la main-d'oeuvre abondante. L'agriculture est réputée "capital saving" par rapport à l'industrie. On ne peut souscrire entièrement à cette thèse, car des travaux de conservation du sol (lutttes anti-érosives, reboisement, terrasses), de drainage et d'irrigation absorbent beaucoup de capitaux. Il est évident toutefois que certains travaux agricoles et ceux auxquels on a recours le plus fréquemment, ne nécessitent pas autant de capitaux que le lancement d'une grande industrie de biens d'équipement.

Dans un pays exigu comme Haïti, peu doté de grandes ressources naturelles dans l'état actuel des prospections, il semble bien que la priorité doive être accordée avant tout au développement du secteur agricole même si le rythme de développement est lent. Des raisons majeures plaident en faveur de cette priorité parce que le pays est très largement doté

LA STRATEGIE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE D'HAÏTI 190

en ce qui concerne le facteur population. On peut entreprendre de profitables travaux d'aménagement de l'infrastructure afin d'élever la productivité dans l'agriculture. De plus, Haïti est un pays où le niveau de vie est parmi les plus bas au monde. L'objectif prioritaire doit donc consister à accroître la production agricole dans le but de fournir davantage de denrées alimentaires à une population sous-alimentée et, en même temps, de développer la petite industrie naissante, notamment l'industrie du textile et des oléagineux.

La priorité agricole ne signifie pas que les autres secteurs de l'économie nationale seront négligés. Bien au contraire, l'expansion du secteur agricole suscitera d'autres activités dont l'apport à la constitution du revenu national peut être appréciable. Des projets de faible intensité de capital sont donc susceptibles d'amorcer un développement progressif. En Haïti, par exemple, le niveau d'activité de presque tous les secteurs de la vie économique est commandé en grande partie par le volume de la récolte de café. En outre, les prix agricoles jouent un rôle de premier plan dans l'équilibre économique de la nation. Dans ce pays sous-alimenté et souffrant d'une carence chronique de liquidité, toute baisse des prix agricoles représenterait un gain appréciable pour les revenus faibles, surtout pour la masse des salariés dont le pouvoir d'achat serait ainsi accru. Cette baisse faciliterait aussi l'extension des industries alimentaires transformatrices de produits agricoles.

Les anticipations de l'Etat ou des firmes, l'élargissement de leur horizon économique sont conditionnés par les prévisions agricoles. Si celles-ci sont optimistes, les encaisses escomptées permettent au secteur public comme au secteur privé de procéder à de nouveaux investissements, de combler le déficit budgétaire, d'équilibrer la balance des paiements. C'est tout le programme de production ou les plans d'investissements qui peuvent être modifiés par les perspectives d'une série de bonnes récoltes. De plus, par l'intermédiaire du commerce extérieur, le secteur agricole commande presque toute l'activité économique du pays où le secteur secondaire est encore à l'état embryonnaire et où les activités du tertiaire sont elles-mêmes soutenues par l'essor de l'agriculture. C'est l'exportation des denrées de base (café, sucre, sisal) qui alimente le pays en devises nécessaires à l'importation de biens d'équipement, et le budget national par l'intermédiaire de la fiscalité.

2. Croissance Déséquilibrée.

Si de nombreux analystes soutiennent la thèse d'un développement lent par toute une série d'aménagements dans l'agriculture et les petites industries, d'autres économistes prônent au contraire la thèse d'un développement accéléré par des investissements à très haute intensité de capital et susceptibles d'aboutir dans un délai minimum à l'élévation du bien-être per capita. Pour eux, les pays qui ont déjà franchi

LA STRATEGIE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE D'HAITI 192

l'étape du décollage et se dirigent vers la maturité et l'ère de la grande consommation de masse, sont ceux où la priorité avait été accordée au développement d'une industrie d'équipement à haute intensité de capital. D'après cette thèse, vouloir développer l'agriculture dans un pays à vocation agricole, c'est maintenir les circuits stationnaires du sous-développement et favoriser des techniques peu productives. Les auteurs ne contestent pas qu'on puisse élever quelque peu le niveau de la consommation, mais ils affirment que le développement ne peut être obtenu que par une élévation rapide du taux d'investissement et de la productivité du travail.

Albert O. Hirschman⁴ soutient que, dans certains cas, la croissance déséquilibrée constitue la meilleure voie pour des pays sous-développés qui ont déjà franchi l'étape du démarrage. Il souligne quatre effets favorables découlant de la croissance déséquilibrée: ce sont les effets d'entraînement (linkage), de redistribution, d'éducation et de population. Le premier effet se définit comme l'influence bénéfique d'une industrie sur une autre dans le sens vertical. Il s'ensuit que tout investissement de quelque importance exerce un double effet sur le milieu économique: un effet amont (backward linkage) en encourageant des investissements additionnels ou complémentaires au stade antérieur de la

⁴ Albert O. Hirschman, *The Strategy of Economic Development*, 1960, Yale University Press, New Haven.

production (par exemple, la production laitière stimule le développement des pâturages et des prairies artificielles qui nécessitent des engrais, l'adduction d'eau, des demandes de silos, l'érection des clôtures); un effet aval (forward linkage) par l'encouragement d'investissements additionnels au stade ultérieur de la production.

L'effet de redistribution signifie que dans le cas d'un haut niveau d'épargne, une plus grande proportion du revenu national sera réinvestie, ce qui stimulera le développement économique. La production de masse forcera les ouvriers à être plus efficaces et mieux entraînés; c'est l'effet d'éducation. L'expansion de l'urbanisme, et c'est l'effet de population, s'accompagnera d'une réduction du taux de natalité.

La thèse de la croissance déséquilibrée insiste sur le choix des techniques exigeant davantage de capital, donc plus productives, ce qui permet de nouveaux investissements par l'accumulation du capital. La priorité est accordée à l'industrie sur l'agriculture et, dans le secteur industriel, à l'industrie d'équipement sur l'industrie de consommation. L'argument essentiel se résume de la façon suivante: quand le taux d'accumulation s'élève, la demande de biens de consommation tend à s'accroître. Pour faire face à cette demande accrue, il est nécessaire d'investir par priorité dans les industries d'équipement. L'émergence de ces industries nouvelles fait naître une demande sans cesse plus grande de

LA STRATEGIE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE D'HAÏTI 194

matières premières et d'énergie dont la production sera accrue.

Cette thèse, valable pour des pays richement dotés de techniciens qualifiés et de ressources naturelles de toute sorte, peut difficilement être appliquée à un petit pays surpeuplé, manquant de ressources naturelles diversifiées, de capital technique et monétaire. Dans le cas d'Haïti, par exemple, il est évident qu'une politique de développement rationnel doit tenir compte de la proportion des facteurs disponibles, pour éviter de se lancer dans une aventure sans issue.

Les mécanismes d'induction dont parle A.O. Hirschman ne jouent efficacement que si le tissu social et le cadre économique qui reçoivent l'impact des investissements sont capables d'y apporter une réponse adéquate. Tout dépend de l'état de réceptivité de ce milieu socio-économique, de sa faculté de réponse aux stimulants. Les mécanismes d'induction paraissent plus efficaces dans les économies avancées où un taux de croissance élevé est déjà atteint et où le tissu socio-économique facilite la propagation des effets d'induction nés des pôles de développement.

A cause du caractère dualiste des économies sous-développées, l'application de cette thèse risque de renforcer le caractère désarticulé de ces économies. Elle est aussi susceptible d'aggraver les déséquilibres fondamentaux tels que ceux qui naissent de la rigidité de l'offre ou de son insuffisance par rapport à la demande, ou encore de la

LA STRATEGIE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE D'HAÏTI 195

pression de la population sur les subsistances quand ces dernières sont sacrifiées au profit du développement industriel.

3. Croissance Adaptée à Haïti.

En Haïti, une politique ambitieuse de développement accéléré risque de comprimer et de réduire une consommation déjà insuffisante dans ce pays surpeuplé. Sans énoncer un postulat, on peut affirmer que, dans l'état actuel du bilan des ressources naturelles inventoriées en Haïti, il ne peut être question pour le pays que de priorité absolue à accorder au secteur agricole. Le désir de diversifier une production concentrée sur le café, le sucre et le sisal ne peut faire oublier que l'exportation de ces denrées de base permet au pays de se procurer les devises indispensables à l'importation de produits de première nécessité. Le développement agricole doit être envisagé en premier lieu pour permettre la réduction du volume d'importation de denrées alimentaires et d'autres produits agricoles que de simples aménagements dans le secteur primaire permettraient d'obtenir à bon compte. Il faudrait admettre, toutefois, qu'un développement significatif du secteur agricole n'est que le corollaire obligé d'un développement significatif du secteur industriel et vice versa. Il y a interdépendance fonctionnelle de ces deux secteurs. "L'agriculture n'est plus qu'un maillon d'une longue chaîne de production qui commence désormais bien avant le moment où se situe sa propre intervention. Loin d'être le secteur où toute richesse est issue, l'agriculture n'est

qu'un élément dans un ensemble"⁵.

En définitive, on ne peut opter de façon dogmatique en faveur de l'une ou de l'autre thèse. Le développement économique d'un pays ne peut se faire de façon univoque. Il s'agit là d'un problème complexe qu'il faut appréhender par des méthodes multiples. Toute option catégorique en faveur de l'une ou de l'autre thèse impliquerait l'existence d'UNE théorie du développement économique, ce qui n'est pas concevable au dire de l'économiste John Akerman qui résume ainsi son argumentation:

Une théorie générale du développement économique n'est pas concevable. Il y a quelque chose d'incertain et de douteux dans une théorie de l'expansion, dite générale, exactement parce qu'elle revendique une application intégrale, sans bornes... Ou l'on conçoit le développement comme une addition de l'expansion des hausses cycliques faisant abstraction des dépressions intermittentes, et alors une théorie générale du développement apparaît clairement comme une absurdité; Ou l'on parle d'un développement qui n'est pas soustrait aux variations cycliques, mais alors la théorie générale devient une abstraction sans fondement aucun, le changement de structure étant mis de côté sans justification. Il est évident qu'on peut construire une théorie générale du développement en présumant que la technique n'a pas d'importance (étant traitée de constante), que la structure est atomistique, que les institutions sont éternelles, etc., mais une telle théorie n'a rien à faire avec les sciences sociales⁶.

5 Robert Badouin, Agriculture et Equilibre Economique 1961, Société d'Édition d'Enseignement Supérieur (SEDES), Paris, p. 11.

6 John Akerman, Une théorie générale du développement économique est-elle concevable?, Economie Appliquée, I.S.E.A. 1959, Tome XII, numéros 1-2, janvier-juin, pp. 248 et 249.

LA STRATEGIE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE D'HAITI 197

D'après une estimation d'experts de la FAO faite en 1955, une bonne partie du sol haïtien est totalement stérilisée. La rareté des terres cultivables constituant un problème majeur, il s'ensuit que toute velléité d'accroissement de la productivité agricole devra s'appuyer non pas sur la mécanisation à outrance, mais plutôt sur le choix entre la culture intensive et la culture extensive. De simples progrès dans l'outillage, de nouveaux modèles de machines agricoles peu coûteuses et économiques du point de vue de la consommation de carburants, des motoculteurs ou autres machines agricoles peuvent amener un changement décisif dans la production agricole et permettre des cultures intensives telles que l'horticulture, l'arboriculture fruitière ou ornementale, la culture maraîchère à la place de cultures extensives, comme les céréales et tubercules, qui couvrent trop d'espace.

De petites usines peuvent même être installées avec des chaînes de montage pour la production du matériel léger destiné à équiper les machines et à leur fournir les pièces de rechange, ce qui constituerait une possibilité de débouchés pour la main-d'oeuvre en chômage déguisé dans les bourgs et villages.

L'eau est un facteur de progrès et civilisation. L'exemple d'Israël démontre bien que la maîtrise de l'eau en plein désert constitue un pas décisif et un progrès pour l'agriculture. L'irrigation et le drainage nécessitent des

canalisations, du ciment, du béton et des armatures pour l'adduction de l'eau. L'industrie locale peut ainsi se développer en ce qui concerne la fabrication du ciment, des briques et des engrais chimiques. L'excédent de population rurale peut être épongé grâce à l'établissement d'ateliers de réparation des petites machines agricoles, des fabriques de ciment, de chaux ou de briques, d'huileries, de savonneries. Même les travaux de petite hydraulique (moto-pompes, puits artésiens, petits barrages), rationnellement entrepris, peuvent contribuer à créer des emplois nouveaux pour l'excédent de main-d'oeuvre agricole. L'industrie légère qui naît autour du pôle de développement que constitue l'irrigation des terres, de même que l'essor de l'artisanat local qui en résulte, fourniront du travail aux chômeurs et des produits aux campagnes et aux villes.

A propos du débat qui oppose deux formes d'activités essentielles dans le secteur industriel, à savoir s'il faut développer l'industrie légère plutôt que l'industrie lourde, on pourrait répondre que, compte tenu de l'abondance du facteur population en Haïti et de la rareté relative du capital, il faudra rechercher la combinaison productive qui permet surtout d'employer le facteur le plus abondant, c'est-à-dire la main-d'oeuvre disponible. A la longue, toutefois, quand le permettront les possibilités, on pourra lancer les industries de base, aménager l'infrastructure routière, ferroviaire, portuaire.

LA STRATEGIE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE D'HAITI 199

Quelques progrès agricoles peuvent être réalisés à peu de frais. Il suffit parfois de modifier simplement la répartition des facteurs productifs, l'outillage et les ressources naturelles, la relation capital / main-d'oeuvre. Une rotation rationnelle des cultures, la sélection de variétés à fort rendement, la culture sur terrasses ou banquettes, l'aménagement du système de propriété et d'exploitation des sols, l'utilisation rationnelle de l'eau et des fertilisants, l'emploi d'herbicides, de fongicides ou d'insecticides de qualité éprouvée, l'amélioration des races animales, le repeuplement des cours d'eau constituent des exemples d'activités pouvant amener des changements décisifs dans le secteur agricole sans qu'il soit nécessaire de recourir à des procédés techniques à haute intensité de capital. D'après W. W. Lockwood, "si l'expérience du Japon fournit un enseignement quelconque au sujet du processus de développement économique en Asie, c'est en révélant l'énorme importance cumulative d'une multitude de légères améliorations techniques qui ne s'écartent pas radicalement des méthodes traditionnelles et n'exigent pas d'investissements considérables... Pour les pays pauvres au seuil de l'industrialisation, l'une des principales mesures à prendre consiste à introduire ces innovations et à les diffuser aussi largement que possible"⁷.

⁷ William W. Lockwood, The Economic Development of Japan: Growth and Structural Change: 1868-1938, 1954, Princeton University Press, pp. 198 et 199.

La même opinion est exprimée par les économistes P.T. Bauer et B.S. Yamey. Pour ceux-ci, "la croissance de l'économie exige généralement un très grand nombre de petits progrès, chacun tirant le meilleur parti des possibilités locales en ressources de production et ouvrant à son tour de nouvelles perspectives de croissance"⁸.

W.A. Lewis est aussi du même avis. Il s'exprime en ces termes:

Tout programme d'industrialisation et de substantielle formation de capital devrait avoir pour contrepartie des mesures visant à augmenter rapidement la productivité agricole, moins grâce à des tracteurs ou à la mise en place de nouvelles structures économiques que grâce à des semences nouvelles, des engrais, des insecticides et des facilités d'alimentation en eau⁹.

Si, dans le choix d'une stratégie de croissance adaptée à l'économie haïtienne, on accorde la préférence à un développement prioritaire du secteur agricole, cela n'implique pas que la croissance y va de soi. Le développement agricole, en effet, pose des problèmes complexes et difficiles qui ne sont peut-être pas toujours soulignés comme il se doit. "Les économistes n'accordent pas toujours à ces problèmes l'importance qu'ils méritent. Lorsqu'ils les abordent, ils constatent souvent que les méthodes et les mécanismes dont ils ont l'habitude se révèlent insuffisants.

⁸ Peter T. Bauer et Basil S. Yamey, The Economics of Underdeveloped Countries, 1959, James Nisbet and Company Limited, Cambridge, p. 201.

⁹ W. A. Lewis, op. cit., p. 240.

L'interpénétration du technique, du biologique et de l'humain est en effet plus grande dans l'agriculture que partout ailleurs. Rien n'est plus complexe que l'étude de l'agriculture. D'autres sont spécialisés dans l'étude des problèmes d'économie agricole. Mais le danger est alors de considérer l'agriculture comme si elle existait seule, de sous-estimer l'importance de l'environnement général. Un économiste rural, conscient de ce danger, est allé jusqu'à dire: Il n'y a pas d'économie agricole"¹⁰.

On a déjà eu l'occasion, au chapitre V, de souligner les goulots d'étranglement de l'agriculture haïtienne qui bloquent la croissance et empêchent l'expansion de ce secteur. La levée de ces obstacles dirimants devrait constituer la tâche première de toute politique de développement économique en Haïti.

¹⁰ Institut de Science Economique Appliquée, Progrès et Agriculture, février 1962, Supplément No 122, Série A G, No 1, p. 3.

CONCLUSION

Comme on a pu le constater tout au long de la majeure partie de la présente étude, l'économie haïtienne révèle des phénomènes de blocage structurel qui constituent de sérieux obstacles à son expansion. Caractérisée par la prédominance agricole, cette économie subit la loi des rendements décroissants qui se manifeste par une production réalisée dans des conditions submarginales. La terre est soumise à un processus de dépérissement et de décroissance de la fertilité, auquel viennent se greffer l'érosion et le déboisement. L'agriculture proprement dite, de même que les industries agricoles, évoluent dans ce cycle. L'activité paysanne et les activités intermédiaires, avec ce qu'elles comportent de limitations, incriminent le système économique, le retiennent au seuil des transformations nécessaires et le grèvent de servitudes qui ne font qu'aggraver les déséquilibres engendrés par le sous-développement. Tandis que se manifeste une baisse de la productivité, la pression démographique s'élève, justifiant ainsi les sombres postulats malthusiens. Les industries minière et manufacturière sont encore au stade embryonnaire, et les transports participent, comme les activités des secteurs primaire et secondaire, du même statuisme, de la même organisation rudimentaire.

Le problème du sous-développement de l'économie haïtienne s'inscrit dans un contexte d'anarchie à l'échelle

de la nation comme à l'échelle de l'entreprise. Cette économie apparaît comme une structure encore indifférenciée où se manifestent à la fois les rigueurs de l'organisation capitaliste, la spontanéité du secteur précapitaliste et les survivances de l'économie naturelle. La thésaurisation, telle qu'elle se pratique, défie toutes les lois de la circulation monétaire puisqu'elle constitue une véritable soustraction. Le montant insignifiant de l'épargne, le taux dérisoire de l'investissement, la faiblesse du revenu national, une propension à la consommation dépassant l'unité alors que l'éventail des besoins essentiels n'est pas satisfait, en un mot, le sous-développement qui apparaît au niveau d'un marché où la communication directe n'existe généralement que pour des classes de phénomènes d'échanges, voilà autant de traits qui expliquent l'état inorganique de l'économie haïtienne, son statut semi-colonial et surtout son caractère stationnaire.

Dans le cadre de l'économie haïtienne, le problème du choix semble n'avoir pas encore bénéficié de la priorité qu'il mérite. Les décisions à l'échelle de l'entreprise, de l'industrie et du système constituent autant de domaines cloisonnés et d'actions isolées les unes des autres. De ce fait, la formation et l'accumulation du capital ne peuvent être qu'un processus lent contre lequel viennent buter les efforts dispersés du secteur public et du secteur privé, ce qui contribue à maintenir le progrès économique à un minimum.

CONCLUSION

204

Le retard dont souffre l'économie apparaît dans une série de décalages institutionnels et dans un processus de production, de consommation et d'échanges qui obéit davantage à la spontanéité qu'à la logique économique rationnelle.

Deux idées maîtresses peuvent expliquer ici la réalité économique haïtienne telle qu'elle se manifeste dans les considérations qui précèdent, telle qu'elle se présente aussi dans le contexte spécifiquement haïtien.

Il faut signaler, tout d'abord, que l'haïtien en général croit à un ordre naturel qui évolue de lui-même et arrange tout. Cette façon de raisonner ne correspond à aucune réalité, car elle postule, dans la pratique, la résignation, la passivité, la soumission aux fatalismes. C'est vraiment vouloir vivre en marge de la discipline économique, comme si le processus du développement économique participe de la génération spontanée. Aussi convient-il de se défaire de cette croyance. En second lieu, l'haïtien a toujours tendance à diviser la théorie d'avec la pratique, à savoir que ce qui est vrai en théorie peut ne pas l'être dans la pratique. Il s'agit là d'une inconsistance flagrante du pré-logisme haïtien, puisque la théorie n'est autre chose qu'une analyse du réel et un instrument intellectuel qui facilite la prévision. Il importe aussi de se débarrasser de cette conception. Les cultiver, en effet, équivaldrait à avaliser les contradictions et déformations auxquelles elles aboutissent. En outre, renoncer à ces deux croyances, c'est entrer dans

CONCLUSION

205

l'âge du rationnel. Et c'est précisément à cet âge qu'appartient la politique de développement économique. Il n'y aura donc pas de croissance économique harmonieuse sans une réforme des institutions nationales et une transformation intégrale de l'idéologie haïtienne.

Pour briser le blocage structurel qui caractérise son économie, il faut qu'Haïti se mette résolument à la tâche, et mobilise à cet effet les énergies et les talents de sa population. Pour toutes les dispositions à prendre en vue de relever le niveau général de vie, d'hygiène et d'éducation, d'améliorer et de mieux utiliser les terres et les autres ressources nationales, de construire de nouvelles routes et de moderniser l'actuel réseau routier ainsi que les autres moyens de transport et communication, il conviendra de s'assurer la coopération de la population après qu'elle y aura été, bien-entendu, préparée et conviée. Il importe alors de développer chez cette population la notion de l'effort et du sacrifice qu'elle doit consentir d'elle-même, d'encourager l'utilisation des capitaux et des ressources matérielles qu'elle peut avoir à sa disposition, et de stimuler la formation d'entreprises coopératives, car c'est grâce à la coopération qu'on peut obtenir des résultats auxquels ne peut aboutir toute seule l'initiative individuelle isolée.

Au terme de la présente étude, il conviendrait de

~~tirer les conclusions suivantes. D'abord, il demeure~~

impossible de compter sur la bourgeoisie haïtienne pour la relance de l'économie nationale. Ensuite, la reconversion de l'économie du pays se fonde sur une réforme de la structure agraire, ce qui pourra contribuer à libérer les forces productives endormies au sein de la paysannerie haïtienne. La campagne, en effet, constitue le pôle de développement national pouvant créer un marché intérieur cohérent. Il importe d'intégrer le paysan dans la vie économique, sociale et culturelle de la nation. Finalement, la croissance économique d'Haïti repose sur l'alliance des classes moyennes et des classes ouvrière et paysanne, premières bénéficiaires du progrès.

On n'insistera jamais assez sur l'importance que revêt, pour le progrès économique et social d'Haïti, une idéologie scientifique de la croissance, empruntant la forme d'un idéal à atteindre, d'un but élevé consciemment proposé à la population. Loin d'être une oeuvre de laboratoire, la planification économique est une entreprise impliquant un accord du coeur et de l'esprit, exigeant de la lucidité, du courage, du patriotisme, de la collaboration à l'échelle nationale, et appelant un don total de soi et une idéologie qui ne saurait se confondre avec une vision romantique de l'économie. Hors de là, la croissance économique d'Haïti ne serait qu'une entreprise utopique et un véritable mythe.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES

Agarwala, A. N., et S. P. Singh, The Economics of Underdevelopment, Oxford University Press, 1958, 510 p.

Badouin, Robert, Agriculture et Equilibre Economique, Paris, Société d'Édition d'Enseignement Supérieur (SEDES), 1961, 268 p.

Bauer, Peter Tamas, et Basil S. Yamey, The Economics of Underdeveloped Countries, Chicago, University of Chicago Press, 1957, 271 p.

Benoît, Pierre V., Cent Cinquante Ans de Commerce Extérieur d'Haïti, Port-au-Prince, Institut Haïtien de Statistique, 1953, viii - 118 p.

Butterlin, Jacques, La Géologie de la République d'Haïti, Paris, Imprimerie Jouve, 1954, 446 p.

Chatelain, Joseph, La Banque Nationale, son Histoire, ses Problèmes, Lausanne, Imprimerie Held S.A., 1954, 331 p.

Clark, Colin, Conditions of Economic Progress, London, Macmillan and Co., 1951, 2e édition, xv - 584 p.

Durand, Rony, Regards sur la Croissance Economique d'Haïti, Introduction, Tome I, Port-au-Prince, Imprimerie des Antilles, 1965, 150 p.

Firmin, Anténor, Monsieur Roosevelt, Président des Etats-Unis, et la République d'Haïti, Paris, Pichon et Durant, 1905.

Hagen, Everett E., The Economics of Development, Homewood, Ill., Richard D. Irwin Inc., 1968, xviii - 536 p.

Higgins, Benjamin, Economic Development, Principles, Problems, and Policy, Revised Edition, New York, W.W. Norton and Company Inc., 1968, xvi - 918 p.

Hirschman, Albert O., The Strategy of Economic Development, New Haven, Yale University Press, 1960, xiii - 217 p.

Janvier, Louis-Joseph, Haïti et ses Visiteurs, Paris, Flammarion, 1882.

BIBLIOGRAPHIE

208

-----, Les Affaires d'Haïti, Paris, Flammarion, 1885, 338 p.

Latortue, François, Le Droit du Travail en Haïti, Port-au-Prince, Les Presses Libres, 1961, 366 p.

Léger, Abel Nicolas, Histoire Diplomatique d'Haïti, Port-au-Prince, Imprimerie Auguste Héreau, 1930, v - 320 p.

Léger, Jacques Nicolas, Haïti, son Histoire et ses Détracteurs, Washington, Neal Publishing Company, 1907, 411 p.

Lewis, William Arthur, La Théorie de la Croissance Economique, Traduction Française, Paris, Payot, 458 p.

Lockwood, William Wirt, The Economic Development of Japan: Growth and Structural Change: 1868-1938, Princeton, Princeton University Press, 1954, 603 p.

Madiou, Thomas, Histoire d'Haïti, Port-au-Prince, Imprimerie J. Courtois, 1947.

Marcelin, Frédéric, Les Finances d'Haïti, Paris, Imprimerie Kugelman, 1911.

Meier, Gerald M., et Robert E. Baldwin, Economic Development, Theory, History, Policy, New York, Wiley, 1959, xix - 588 p.

Moral, Paul, L'Economie Haïtienne, Port-au-Prince, Imprimerie de l'Etat, 1959, xv - 190 p.

-----, Le Paysan Haïtien, Paris, G.-P. Maisonneuve et Larose, 1961, 375 p.

Nurkse, Ragnar, Problem of Capital Formation in Underdeveloped Countries, Oxford, Basil Blackwell, 1955, 163 p.

Pazos, Felipe, Inversiones Publicas e Inversiones Privadas en el Desarrollo Economico de America Latina, Mexico, Fondo de Cultura Economica, 1960.

Pierre-Charles, Gérard, La Economia Haitiana y su Via de Desarrollo, Mexico, Cuadernos Americanos, 1965, 331 p.

Rostow, W. W., Les Etapes de la Croissance Economique Traduction Française par M.-J. Du Rouret, Paris, Editions du Seuil, 1962, 201 p.

Saint-Surin, Jacques, Indices Démographiques et Perspectives de la Population d'Haïti de 1950 à 1980, Port-au-Prince, Imprimerie de l'Etat, 1962, 36 p.

BIBLIOGRAPHIE

209

Simey, Thomas Spensley, Welfare and Planning in the West Indies, Oxford, The Clarendon Press, 1946, xi - 267 p.

Turnier, Alain, Les Etats-Unis et le Marché Haïtien, Montréal, Imprimerie Saint-Joseph, 1955, 354 p.

ARTICLES DE REVUES

Akerman, John, Une Théorie Générale du Développement Economique est-elle Concevable?, dans Economie Appliquée, Tome 12, Nos 1-2, livraison de janvier-juin 1959, p. 235-252.

Durand, Rony, Les Conditions de la Croissance Economique d'Haïti, dans la Revue de la Faculté d'Ethnologie, Université d'Etat d'Haïti, no 7, livraison d'octobre 1963, p. 41-56.

Institut de Science Economique Appliquée, Progrès et Agriculture, dans Economie Appliquée, série A G, no 1, supplément no 122, livraison de février 1962.

Moral, Paul, Réflexions sur la Vie Rurale Haïtienne, dans Conjonction, Institut Français d'Haïti, nos 60-61, livraison de décembre 1955 - février 1956, p. 92-107.

Pierre-Charles, Gérard, L'Economie Haïtienne et sa Voie de Développement, dans Conjonction, Institut Français d'Haïti, no 102, livraison d'août 1966, p. 25-47.

PUBLICATIONS OFFICIELLES

Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, Comparative Data on Latin America, par Forst Eschenberg, Washington, 1960.

Commission Economique pour l'Amérique Latine, Estudio Economico para America Latina, Santiago, Chili, Editions de 1963 et 1966.

-----, Problemas Teoricos y Practicos del Crecimiento Economico, Mexico, 1952, 44 p.

Food and Agriculture Organization, Le Crédit Agricole dans les Pays Economiquement Sous-Développés, par Horace Belshaw, Rome, 1959, 309 p.

BIBLIOGRAPHIE

210

-----, Les Coopératives et l'Utilisation des Terres, par Margaret Digby, Rome, 1957, 135 p.

Gouvernement d'Haïti, Banque Nationale de la République d'Haïti, Rapports Annuels du Département Fiscal, Port-au-Prince, Imprimerie de l'Etat, 1949-1968.

-----, Commission Nationale de Conservation des Ressources Naturelles, Rapport, Port-au-Prince, Imprimerie de l'Etat, 1948.

-----, Conseil National de Développement et de Planification (CONADEP), Le Démarrage, Edition Technique, Port-au-Prince, Les Presses Nationales d'Haïti, 1963, 97 p.

-----, CONADEP, Plan d'Action, Port-au-Prince, Les Presses Nationales d'Haïti, 1966, 108 p.

-----, CONADEP, Plan d'Action Economique et Sociale, Port-au-Prince, Les Presses Nationales d'Haïti, 1968-1969, 131 p.

-----, Institut Haïtien de Statistique (IHS), Bulletins Trimestriels et Annuels, Port-au-Prince, 1950-1967.

-----, IHS, Guide Economique de la République d'Haïti, Port-au-Prince, 1964, iii - 193 p.

-----, Ministère des Affaires Sociales, Revue du Travail, Port-au-Prince, vol. 11, 1962.

-----, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, Division des Mines, Rapport Annuel, Port-au-Prince, 1963.

-----, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, Rapport du Service de Géologie et des Mines, Port-au-Prince, 1965.

-----, Ministère des Finances et des Affaires Economiques, The Haitian Economy in 1954, Port-au-Prince, Imprimerie de l'Etat, 1954, 19 p.

Organisation des Nations Unies, Evaluation du Programme d'Assistance Technique des Nations Unies en Haïti, par Jean Richardot, New York, 1962.

-----, Mesures à Prendre pour le Développement Economique des Pays Insuffisamment Développés, New York, 1951.

BIBLIOGRAPHIE

211

-----, Méthodes et Problèmes de l'Industrialisation des Pays Sous-Développés, New York, 1955.

-----, Mission en Haïti, Lake Success, New York, 1949, xx - 362 p.

-----, Réforme de la Monnaie et des Finances d'Haïti, par Ernest O. Moore, New York, 1952.

-----, Statistical Monthly Bulletins, New York, 1967.

AUTRES ITEM

Cauvin, Pierre, Conférence sur l'Economie Haïtienne, Port-au-Prince, texte non publié, 1968.

CEPAL - OEA - BID, Rapport de la Commission Tripartite, texte miméographié et non publié, Washington, 1962.

Conseil Economique et Social Interaméricain, L'Effort Interne et le Financement Externe Requis pour le Développement d'Haïti, texte miméographié et non publié, Washington, Union Panaméricaine, 1966, 122 p.

Francisque, Edouard, Perspectives de Développement Economique en Haïti, spécialité dans le journal (hebdomadaire) Les Griots de Port-au-Prince, nouvelle édition, nos 62-74, livraisons du 9 décembre 1967, p. 1-3, col. 3-4 et 1-3, et du 16 mars 1968, p. 1-3, col. 1-2 et 1-2.

Gouvernement d'Haïti, La République d'Haïti face à l'Alliance pour le Progrès, discours prononcé à Washington, D.C., par la délégation haïtienne à l'occasion de la réunion sur Haïti du sous-comité interaméricain de l'Alliance pour le Progrès (29 janvier - 2 février 1968), Port-au-Prince, Les Presses Nationales d'Haïti, 1968, 70 p.

Grand Conseil Technique des Ressources Nationales et du Développement Economique, Plan Biennal de Développement Economique, du 1er octobre 1958 au 30 septembre 1960, texte miméographié et non publié, Port-au-Prince, 1958, 118 p.

Haitian American Development Organization, Agriculture Development Plan for the Northern Department, texte miméographié et non publié, Port-au-Prince, 1962.

BIBLIOGRAPHIE

212

Syndicat des Employés d'Hôtels, bulletin Auberge, Port-au-Prince, livraison de novembre 1961.

Tippenhauer, Carl, Les Problèmes Economiques dans les Pays en Voie de Développement, spécialité dans le journal (quotidien) Le Nouvelliste de Port-au-Prince, livraisons des 9, 10 et 11 mai 1966.